



Assemblée générale

Distr. générale
10 avril 2017
Français
Original : anglais

Soixante-douzième session

Projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2018-2019**

Titre IV

Coopération internationale pour le développement

Chapitre 16

Contrôle international des drogues, prévention du crime et du terrorisme et justice pénale

[Programme 13 (plan-programme biennal pour la période 2018-2019)]***

Table des matières

	<i>Page</i>
Vue d'ensemble	3
Orientation générale	3
Vue d'ensemble des ressources	5
Autres éléments d'information	10
A. Organes directeurs	12
B. Direction exécutive et administration	20
C. Programme de travail	25
Sous-programme 1. Lutte contre la criminalité transnationale organisée	26
Sous-programme 2. Approche globale et équilibrée de la lutte contre le problème mondial de la drogue	33
Sous-programme 3. Lutte contre la corruption	38
Sous-programme 4. Prévention du terrorisme	44
Sous-programme 5. Justice	49
Sous-programme 6. Étude, analyse des tendances et criminalistique	51

* Deuxième nouveau tirage pour raisons techniques (5 juin 2017).

** Une version condensée du budget-programme approuvé paraîtra ultérieurement (A/72/6/Add.1).

*** A/71/6/Rev.1.



Sous-programme 7. Appui en matière de politiques.	56
Sous-programme 8. Coopération technique et appui opérationnel	59
Sous-programme 9. Prestation de services de secrétariat et d'appui fonctionnel aux organes intergouvernementaux de l'ONU, à l'Organe international de contrôle des stupéfiants et au Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale.	61
D. Appui au programme	68
Annexes	
I. Organigramme et répartition des postes pour l'exercice biennal 2018-2019	70
II. État récapitulatif de la suite donnée aux recommandations formulées par les organes de contrôle	75
III. Produits de l'exercice 2016-2017 non reconduits en 2018-2019.	82

Vue d'ensemble

Tableau 16.1 **Ressources financières**

(En dollars des États-Unis)

Montant des crédits ouverts pour 2016-2017	37 232 300
Ajustements techniques (élimination de dépenses non renouvelables et effet-report de postes créés au cours de l'exercice antérieur)	(259 700)
Nouveaux mandats et mandats élargis	756 300
Autres variations	(967 400)
Variation totale	(470 800)
Montant proposé par le Secrétaire général pour 2018-2019 ^a	36 761 500

^a Aux taux révisés de 2016-2017.

Table 16.2 **Postes**

	Nombre	Classe
<i>Budget ordinaire</i>		
Postes approuvés pour l'exercice biennal 2016-2017	123	1 SGA, 3 D-2, 7 D-1, 14 P-5, 32 P-4, 24 P-3, 14 P-2/1, 3 G(1°C), 25 G(AC)
Nouveaux postes	3	1 P-4 et 2 P-3 relevant du sous-programme 3
Suppressions	(1)	1 P-2 relevant du sous-programme 1
Postes proposés pour l'exercice biennal 2018-2019	125	1 SGA, 3 D-2, 7 D-1, 14 P-5, 33 P-4, 26 P-3, 13 P-2/1, 3 G(1°C), 25 G(AC)

Orientation générale

- 16.1 L'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC) aide les États Membres à trouver des solutions efficaces aux problèmes interdépendants que sont la consommation de drogues, la criminalité transnationale organisée, le trafic de drogues, la traite d'êtres humains, le trafic d'armes à feu, la corruption, la cybercriminalité, la piraterie, le terrorisme, les infractions ayant des incidences sur l'environnement et le trafic de biens culturels. À cette fin, il leur prête son concours pour qu'ils mettent en place des dispositifs législatifs, réglementaires, judiciaires et sanitaires permettant de mieux lutter contre ces problèmes et de protéger la population, en particulier les personnes les plus vulnérables.
- 16.2 Les groupes criminels organisés et leurs activités constituent une menace stratégique pour les gouvernements, la société et l'économie. De même, les réseaux mondiaux de trafiquants portent un grave préjudice à la primauté du droit, à la sécurité et au développement, ainsi qu'au commerce et aux finances. L'ONUDC aide les États Membres à privilégier des stratégies intégrées ainsi que des mesures de riposte et des outils communs pour lutter contre ces menaces transnationales. D'un point de vue conceptuel, ces ripostes se fondent sur un arsenal législatif, une coopération internationale efficace, la sécurité publique, la justice et un système pénal équitable, accessible, responsabilisé et efficace.

Note : Les abréviations ci-après sont utilisées dans les tableaux et organigrammes : AC = autres classes; BO = budget ordinaire; G = agent des services généraux; RxB = ressources extrabudgétaires; SGA : secrétaire général adjoint; SSG = sous-secrétaire général; 1°C = 1^{re} classe.

- 16.3 L'intensité et l'interdépendance de ces risques d'ordre transnational grandissent à une allure inquiétante. Les États Membres sont de plus en plus déstabilisés par les effets de la criminalité organisée; du terrorisme; de la corruption; du trafic de migrants; de la traite d'êtres humains, du trafic de drogues, d'armes à feu, d'espèces sauvages, de produits forestiers et d'autres ressources naturelles; des flux financiers illicites; de la cybercriminalité; et de la piraterie. Tous ces facteurs fragilisent la bonne gouvernance et l'état de droit, et ils mettent en danger la sécurité, le développement et la vie des populations.
- 16.4 La progression de l'état de droit aux niveaux international et national est indispensable à une croissance économique soutenue, au développement durable, à l'élimination de la pauvreté et de la faim et à la protection de tous les droits de l'homme et de toutes les libertés fondamentales.
- 16.5 Pour la première fois, il est explicitement dit dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et les objectifs de développement durable que le développement passe par l'avènement de sociétés pacifiques et inclusives, l'accès de tous à la justice et la mise en place, à tous les niveaux, d'institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous. L'état de droit et le développement sont étroitement liés et se renforcent l'un l'autre, de sorte que l'un ne peut être réalisé sans l'autre.
- 16.6 La culture, la fabrication, le trafic et la consommation de drogues illicites menacent gravement la santé, la dignité et les espoirs de millions de personnes et de leur famille et ont des conséquences mortelles. Afin de mieux les aider à faire face à ces problèmes, l'Office se donne pour objectif d'aider les États Membres à appliquer de manière nuancée les conventions internationales relatives au contrôle des drogues, en les aidant à définir et exécuter des stratégies intégrées destinées à améliorer la résistance des collectivités et des individus face à la consommation et au trafic de drogues. Partant du principe que la lutte contre le problème mondial de la drogue est une responsabilité commune et partagée, l'Office aide les États Membres à définir des stratégies communes qui soient parfaitement conformes aux buts et principes consacrés par la Charte des Nations Unies ainsi qu'au droit international, dans le respect strict de la souveraineté, de l'intégrité territoriale et de l'indépendance politique des États ainsi que du principe de non-ingérence dans leurs affaires intérieures et de tous les droits de l'homme et libertés fondamentales.
- 16.7 Les activités de l'ONUDC trouvent leurs racines dans un ensemble d'instruments internationaux dont l'Office est le garant et le défenseur, à savoir les trois conventions internationales relatives aux drogues (Convention unique sur les stupéfiants de 1961, Convention sur les substances psychotropes de 1971 et Convention des Nations Unies contre le trafic illicite de stupéfiants et de substances psychotropes), la Convention des Nations Unies contre la corruption, la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée et les protocoles s'y rapportant, les instruments juridiques internationaux de lutte contre le terrorisme et les Règles et normes de l'Organisation des Nations Unies en matière de prévention du crime et justice pénale. Les mandats confiés à l'Office reprennent les aspirations universelles inscrites dans les objectifs de développement durable. Encourager le respect de l'état de droit, en tant que fondement d'une société juste et équitable, aux niveaux international et national, est au cœur de l'action de l'Office. Sa mission est de contribuer à réaliser l'objectif de sécurité et de justice pour tous en rendant le monde plus sûr face à la criminalité, à la drogue et au terrorisme (voir E/CN.7/2007/14-E/CN.15/2007/5).
- 16.8 Outre les mandats fondateurs, les orientations générales de l'Office reposent sur : a) le Programme de développement durable à l'horizon 2030 (résolution de l'Assemblée générale 70/1); b) la Déclaration du Millénaire (résolution de l'Assemblée générale 55/2); c) les vingtième et trentième sessions extraordinaires de l'Assemblée générale consacrée à la lutte commune contre le problème mondial de la drogue; d) les recommandations figurant dans le Document final du Sommet mondial de 2005 (résolution de l'Assemblée générale 60/1); e) les résolutions 2007/12 et 2007/19

du Conseil économique et social; f) la Déclaration politique et le Plan d'action sur la coopération internationale en vue d'une stratégie intégrée et équilibrée de lutte contre le problème mondial de la drogue, adoptés par la Commission des stupéfiants à l'issue du débat de haut niveau de sa cinquante-deuxième session¹.

- 16.9 L'Office, tout en faisant face à la diminution des ressources volontaires non préaffectées, y compris de celles destinées à l'appui aux programmes essentiels, répond à la demande croissante dont ses services font l'objet grâce à une formule intégrée de planification et d'exécution des programmes et de communication de l'information y relative. Il continue de parfaire et d'améliorer la méthode de programmation intégrée en axant ses travaux sur : a) l'établissement de programmes équilibrés; b) l'intégration à l'échelle mondiale; c) la coopération opérationnelle interrégionale. Cette formule repose principalement sur l'élaboration de programmes mondiaux, nationaux et régionaux, grâce auxquels l'Office peut satisfaire aux priorités des États Membres de manière plus durable et proposer son aide pour assurer la cohérence des politiques et des réformes institutionnelles en vue de mieux s'acquitter de ses mandats, notamment pour ce qui est de la lutte contre les drogues, de la prévention de la criminalité ainsi que de la justice pénale, aux niveaux national, régional et international. Cette démarche a pour particularité d'accentuer la mobilisation d'un vaste ensemble de parties prenantes : entités régionales, pays partenaires, organismes multilatéraux, société civile, instituts de recherches ou encore médias.
- 16.10 Les droits de l'homme, la paix et la sécurité ainsi que le développement constituent les trois composantes interdépendantes et complémentaires du système des Nations Unies, consacrées par la Charte. L'Office continuera de préconiser une approche globale de lutte contre les drogues et la criminalité, compte tenu des questions de santé, de développement et de sécurité, selon qu'il convient et conformément aux mandats intergouvernementaux pertinents, et de faire appel à des méthodes d'élaboration des programmes intégrant les droits de l'homme et le développement.
- 16.11 Les principaux organes directeurs chargés du contrôle des drogues, de la prévention du crime et de la justice pénale dont relève l'Office sont la Commission des stupéfiants et ses organes subsidiaires, et la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale. L'Office apporte également son concours à l'Organe international de contrôle des stupéfiants et aux congrès quinquennaux des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale, ainsi qu'aux sessions de la Conférence des États parties à la Convention des Nations Unies contre la corruption et de la Conférence des Parties à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée.
- 16.12 Chaque sous-programme s'inscrit dans la structure actuelle de l'ONUDC, certains étant exécutés par plus d'une division, ce qui permet d'exploiter au mieux les complémentarités et les effets de synergie.
- 16.13 Dans le cadre de l'action menée pour atteindre ses objectifs, l'Office fera tout son possible pour intégrer systématiquement la problématique hommes-femmes dans son programme de coopération technique.

Vue d'ensemble des ressources

- 16.14 Les ressources demandées au titre du présent chapitre pour l'exercice biennal 2018-2019 s'élèvent à 36 761 500 dollars, avant actualisation des coûts, soit une diminution nette de 470 800 dollars (1,3 %) par rapport au montant des crédits ouverts pour 2016-2017. La variation des ressources demandées découle des trois facteurs suivants : a) des ajustements techniques se rapportant à la

¹ Publication des Nations Unies, numéro de vente : F.10.XI.8.

non-reconduction de dépenses non renouvelables et à l'effet-report sur l'exercice biennal de postes créés en 2016-2017; b) de nouveaux mandats et des mandats élargis; c) d'autres variations. Elles permettent de financer l'exécution intégrale, efficace et rationnelle des mandats.

16.15 On trouvera un récapitulatif de la répartition des ressources dans les tableaux 16.3 à 16.5.

Tableau 16.3 Ressources financières par composante

(En milliers de dollars des États-Unis)

1) *Budget ordinaire*

	<i>Variation</i>										
	<i>2014-2015 (dépenses effectives)</i>	<i>2016-2017 (crédits ouverts)</i>	<i>Ajustements techniques (élimination de dépenses non renouvelables et effet-report de postes créés au cours de l'exercice antérieur)</i>	<i>Nouveaux mandats ou mandats élargis</i>	<i>Transferts à l'intérieur d'un même chapitre ou entre chapitres</i>	<i>Autres variations</i>	<i>Total</i>	<i>Pourcen- tage</i>	<i>Total avant actualisa- tion des coûts</i>	<i>Actualisa- tion des coûts</i>	<i>2018-2019 (montant prévu)</i>
A. Organes directeurs	1 671,1	1 758,1	(401,7)	302,0	–	(91,7)	(191,4)	(10,9)	1 566,7	62,1	1 628,8
B. Direction exécutive et administration	1 608,3	1 502,5	–	–	–	(28,2)	(28,2)	(1,9)	1 474,3	35,3	1 509,6
C. Programme de travail											
1. Lutte contre la criminalité transnationale organisée	6 002,0	5 721,6	(42,1)	–	–	(441,4)	(483,5)	(8,5)	5 238,1	161,9	5 400,0
2. Approche globale et équilibrée de la lutte contre le problème mondial de la drogue	1 492,1	1 385,2	–	–	–	(51,0)	(51,0)	(3,7)	1 334,2	34,8	1 369,0
3. Lutte contre la corruption	4 533,0	3 998,7	–	432,4	–	(41,6)	390,8	9,8	4 389,5	119,8	4 509,3
4. Prévention du terrorisme	2 525,6	2 376,4	–	–	–	(25,7)	(25,7)	(1,1)	2 350,7	70,0	2 420,7
5. Justice	2 497,0	2 360,4	–	–	–	(35,3)	(35,3)	(1,5)	2 325,1	58,9	2 384,0
6. Étude, analyse des tendances et criminalistique	6 569,9	5 287,9	–	–	–	(126,8)	(126,8)	(2,4)	5 161,1	148,2	5 309,3
7. Appui en matière de politiques	2 206,2	1 842,8	–	–	–	(22,4)	(22,4)	(1,2)	1 820,4	41,4	1 861,8
8. Coopération technique et appui opérationnel	1 015,6	879,0	184,1	–	–	(4,1)	180,0	20,5	1 059,0	36,1	1 095,1
9. Prestation de services de secrétariat et d'appui fonctionnel aux organes intergouvernementaux de l'ONU, et à l'Organe international de contrôle des	10 167,2	9 137,4	–	–	–	(26,1)	(26,1)	(0,3)	9 111,3	310,0	9 421,3

	Variation										
	2014-2015 (dépenses effectives)	2016-2017 (crédits ouverts)	Ajustements techniques (élimination de dépenses non renouvelables et effet-report de postes créés au cours de l'exercice antérieur)	Nouveaux mandats ou mandats élargis	Transferts à l'intérieur d'un même chapitre ou entre chapitres	Autres variations	Total	Pourcen- tage	Total avant actualisa- tion des coûts	Actualisa- tion des coûts	2018-2019 (montant prévu)
stupéfiants et au Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale											
Total partiel	37 008,6	32 989,4	142,0	432,4	-	(774,4)	(200,0)	(0,6)	32 789,4	981,1	33 770,5
D. Appui au programme	964,0	982,3	-	21,9	-	(73,1)	(51,2)	(5,2)	931,1	53,3	984,4
Total partiel (1)	41 252,0	37 232,3	(259,7)	756,3	-	(967,4)	(470,8)	(1,3)	36 761,5	1 131,8	37 893,3

2) Ressources extrabudgétaires

	2014-2015 (dépenses effectives)	2016-2017 (montant estimatif)	2018-2019 (montant prévu)
A. Organes directeurs	-	-	-
B. Direction exécutive et administration	3 545,1	4 752,3	5 197,5
C. Programme de travail	478 277,0	532 608,9	529 249,6
D. Appui au programme	22 510,8	30 573,0	33 087,1
Total partiel (2)	504 332,9	567 934,2	567 534,2
Total (1) + (2)	545 584,9	605 166,5	605 427,5

Tableau 16.4 Postes

Catégorie	Postes permanents inscrits au budget ordinaire		Postes temporaires						Total	
			Budget ordinaire		Quotes-parts hors budget ordinaire		Ressources extrabudgétaires ^a			
	2016- 2017	2018- 2019	2016- 2017	2018- 2019	2016- 2017	2018- 2019	2016- 2017	2018- 2019	2016- 2017	2018- 2019
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur										
SSA	1	1	-	-	-	-	-	-	1	1
D-2	3	3	-	-	-	-	2	2	5	5
D-1	7	7	-	-	-	-	10	10	17	17
P-5	14	14	-	-	-	-	42	42	56	56
P-4/3	56	59	-	-	-	-	262	262	318	321
P-2/1	14	13	-	-	-	-	18	18	32	31
Total partiel	95	97	-	-	-	-	334	334	429	431

Titre IV Coopération internationale pour le développement

Catégorie	Postes permanents inscrits au budget ordinaire		Postes temporaires						Total	
			Budget ordinaire		Quotes-parts hors budget ordinaire		Ressources extrabudgétaires ^a			
	2016-2017	2018-2019	2016-2017	2018-2019	2016-2017	2018-2019	2016-2017	2018-2019	2016-2017	2018-2019
Agents des services généraux										
1 ^{re} classe	3	3	–	–	–	–	10	10	13	13
Autres classes	25	25	–	–	–	–	172	172	197	197
Total partiel	28	28	–	–	–	–	182	182	210	210
Total	123	125	–	–	–	–	516	516	639	641

^a Ces chiffres tiennent compte des postes qui, en décembre 2016, étaient administrés par l'Office et financés au moyen de fonds constitués à des fins spéciales. En sus de ces postes, qui figurent dans les tableaux d'effectifs, on dénombrait en mars 2017 1 176 postes hors siège pourvus localement (51 postes d'administrateur recruté sur le plan national, 98 postes d'agent local et 1 027 postes faisant l'objet de contrats de louage de services) administrés par le Programme des Nations Unies pour le développement pour le compte de l'Office. Il s'agit souvent de postes temporaires, dont le nombre et la classe varient fréquemment.

Tableau 16.5 Répartition des ressources par composante, en pourcentage

	Budget ordinaire	Ressources extrabudgétaires
A. Organes directeurs		
1. Commission pour la prévention du crime et la justice pénale	0,3	–
2. Commission des stupéfiants	0,8	–
3. Organe international de contrôle des stupéfiants	2,4	–
4. Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale	0,8	–
Total partiel	4,3	–
B. Direction exécutive et administration	4,0	0,9
C. Programme de travail		
1. Lutte contre la criminalité transnationale organisée	14,2	32,9
2. Approche globale et équilibrée de la lutte contre le problème mondial de la drogue	3,6	14,8
3. Lutte contre la corruption	11,9	8,2
4. Prévention du terrorisme	6,4	3,9
5. Justice	6,3	16,7
6. Étude, analyse des tendances et criminalistique	14,0	10,5
7. Appui en matière de politiques	5,0	2,4
8. Coopération technique et appui opérationnel	2,9	3,2
9. Prestation de services de secrétariat et d'appui fonctionnel aux organes intergouvernementaux de l'ONU, et à l'Organe international de contrôle des stupéfiants et au Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale	24,8	0,6
Total partiel	89,1	93,2
D. Appui au programme	2,6	5,9
Total	100,0	100,0

Ajustements techniques

- 16.16 La variation des ressources demandées s'explique par les facteurs suivants :
- a) Non-reconduction de dépenses non renouvelables d'un montant de 401 700 dollars au cours de l'exercice biennal 2016-2017, correspondant à la tenue en 2016 de la session extraordinaire de l'Assemblée générale sur le problème mondial de la drogue, conformément à la résolution 67/193 de l'Assemblée générale, intitulée « Coopération internationale face au problème mondial de la drogue »;
 - b) Non-reconduction de dépenses non renouvelables d'un montant de 42 100 dollars, conformément à la résolution 71/280 de l'Assemblée générale concernant les modalités des négociations intergouvernementales sur le pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières;
 - c) Augmentation de 184 100 dollars, en raison de l'effet-report résultant de la transformation d'un poste D-2 financé au moyen de ressources extrabudgétaires en poste imputé sur le budget ordinaire au titre du sous-programme 8 (Coopération technique et appui opérationnel), approuvée par l'Assemblée générale dans sa résolution 70/247.

Nouveaux mandats ou mandats élargis

- 16.17 La variation des ressources demandées, qui s'élève à 756 300 dollars, s'explique par la nécessité d'organiser en 2019 des réunions de préparation du quatorzième Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale, qui doit se tenir au Japon en 2020, conformément aux résolutions 155 C (VII) du Conseil économique et social et 415 (V) et 46/152 de l'Assemblée générale, et par les ressources nécessaires à l'appui du Mécanisme d'examen de l'application de la Convention des Nations Unies contre la corruption, conformément à la résolution 71/208 de l'Assemblée générale intitulée « Action préventive et lutte contre la corruption et le transfert du produit de la corruption, facilitation du recouvrement des avoirs et restitution de ces avoirs à leurs propriétaires légitimes, notamment aux pays d'origine, conformément à la Convention des Nations Unies contre la corruption ».

Autres variations

- 16.18 Les autres variations observées correspondent à une baisse de 967 400 dollars résultant des gains d'efficacité que l'Office entend réaliser en 2018-2019. La réduction proposée découle entre autres de ce que le Bureau fait pour appliquer aux opérations courantes les gains d'efficacité attendus du système Umoja qui ont été présentés dans le huitième rapport d'étape du Secrétaire général sur le progiciel de gestion intégré (A/71/390). Ces gains d'efficacité reposent sur l'expérience du système acquise par l'Organisation, les changements attendus, y compris la mise en service de nouvelles fonctionnalités, l'examen d'ensemble des processus de bout en bout, la mise hors service des anciens systèmes et l'amélioration des fonctions relatives aux processus métier et à la planification. Ils sont exprimés, entre autres mesures, sous forme de valeur en dollars d'un équivalent plein temps, dans les cas où c'est possible. On trouvera de plus amples informations à ce sujet dans l'avant-propos et l'introduction du projet de budget-programme pour l'exercice 2018-2019.
- 16.19 Pour l'Office, cela se traduit par des réductions d'un montant de 200 500 dollars au titre des postes et de 766 900 dollars au titre des objets de dépenses autres que les postes. Ces réductions concernent les composantes Organes directeurs (91 700 dollars), Direction exécutive et administration (28 200 dollars), Programme de travail (774 400 dollars), avec des réductions au titre du sous-programme 1 (441 400 dollars), du sous-programme 2 (51 000 dollars), du sous-programme 3 (41 600 dollars), du sous-programme 4 (25 700 dollars), du sous-programme 5

(35 300 dollars), du sous-programme 6 (126 800 dollars), du sous-programme 7 (22 400 dollars), du sous-programme 8 (4 100 dollars) et du sous-programme 9 (26 100 dollars), et Appui au programme (73 100 dollars).

Ressources extrabudgétaires

- 16.20 L'Office reçoit, en complément des ressources du budget ordinaire, des contributions en espèces et en nature qui sont essentielles à l'exécution de ses mandats. Au cours de l'exercice biennal 2018-2019, des ressources extrabudgétaires (contributions en espèces) d'un montant estimatif de 567 534 200 dollars, seront dédiées aux activités de coopération technique. Les ressources extrabudgétaires représentent 93,7 % des ressources totales prévues pour ce programme et permettront de financer les besoins essentiels et les fonctions d'appui au programme de l'Office. Les contributions versées à des fins spéciales couvrent les neuf sous-programmes et constituent l'essentiel des ressources mises à la disposition de l'Office. Dans le rapport sur l'exécution du budget consolidé de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime pour l'exercice biennal 2016-2017 (E/CN.7/2016/17-E/CN.15/2016/14) figurent des informations actualisées sur les recettes et dépenses effectives, comparées aux crédits approuvés dans le budget consolidé, et des explications de tout écart majeur avec le budget approuvé. Le budget consolidé de l'Office pour l'exercice biennal 2018-2019 sera présenté au Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires pour examen en octobre 2017 puis à la Commission des stupéfiants et à la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale pour approbation à la reprise de leurs sessions en décembre 2017.
- 16.21 Les contributions en nature attendues permettront de disposer de locaux gratuits d'une valeur estimée à 3 521 936 dollars ainsi que de bénéficier d'images satellite et de services de transport d'une valeur estimée à 1 090 000 dollars.

Autres éléments d'information

- 16.22 En ce qui concerne l'application du principe de responsabilité et l'attachement à la gestion axée sur les résultats et à la gestion des risques, l'Office a mis en place pour tous ses programmes un cadre normatif solide de planification, de suivi et d'établissement de rapports axés sur les résultats, y compris en ligne, tenant compte des états de référence et des cibles visées. Outre la formation du personnel à la gestion axée sur les résultats, l'Office a repris la publication de son rapport annuel sur le programme, en tant que mécanisme de responsabilisation et de communication stratégique. Constitué de hauts fonctionnaires des quatre divisions de l'Office des Nations Unies à Vienne et de l'ONUDC, le Comité d'examen du Programme effectue des examens périodiques axés sur les résultats portant sur l'exécution des programmes internationaux, nationaux et régionaux. Les plans de travail élaborés pour chaque division font, en outre, l'objet d'un suivi et les rapports les concernant sont présentés aux directeurs de division. Les conclusions et recommandations tirées des évaluations sont régulièrement présentées au Directeur exécutif, aux hauts responsables et aux États membres, renforçant ainsi la culture de prise de responsabilités et d'évaluation au sein de l'UNODC. Les États membres jouent également un rôle de premier plan dans les évaluations, en tant que partenaires de premier plan en matière d'apprentissage, favorisant la prise en compte et l'utilisation des résultats de l'évaluation dans les analyses, telles que les méta-analyses des rapports d'évaluation. Le Groupe de l'évaluation indépendante investit continuellement dans des produits axés sur le savoir en matière d'évaluation, parmi lesquels la base de données sur les enseignements tirés et les recommandations issues de l'évaluation, dans la révision des normes d'évaluation et dans l'élaboration d'outils pour aider les chargés de projet à planifier l'évaluation.

- 16.23 Dans sa résolution 58/269, l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général de veiller à ce que des ressources soient nettement désignées dans tous les chapitres du projet de budget-programme comme devant servir aux activités de suivi et d'évaluation. Les ressources à désigner comme devant servir à financer les activités d'évaluation s'élèvent à 2 727 300 dollars, dont 1 207 300 dollars au titre des postes, soit 78,5 mois de travail des administrateurs et 55,5 mois de travail des agents des services généraux, et 1 520 000 dollars au titre des objets de dépense autres que les postes. Ces ressources permettraient de financer les auto-évaluations facultatives des activités de l'Office, à savoir les évaluations de programmes et de projets externes, indépendantes et conformes aux meilleures pratiques du Groupe des Nations Unies pour l'évaluation et sont dirigées et gérées par le Groupe de l'évaluation indépendante.
- 16.24 Les ressources jugées nécessaires pour financer les activités d'auto-évaluation obligatoire s'élèvent à 1 467 000 dollars, dont 1 278 600 dollars au titre des postes, soit l'équivalent de 88 mois de travail d'administrateur et 55 mois de travail d'agent des services généraux, et 188 400 dollars au titre des objets de dépense autres que les postes. Ces ressources permettraient de financer les activités d'auto-évaluation obligatoire de l'Office, qui comprennent des exercices de contrôle interne visant à déterminer si le programme est en bonne voie pour permettre d'atteindre les résultats escomptés dans le cadre du plan-programme biennal approuvé pour la période 2018-2019.
- 16.25 La liste des publications à inscrire au programme de travail a été étudiée au niveau de chaque sous-programme. La répartition prévue entre publications en série et publications isolées est indiquée sommairement dans le tableau 16.6 ci-après et de manière détaillée dans le descriptif des produits de chaque sous-programme.

Tableau 16.6 Répartition des publications

	2014-2015 (nombre effectif)			2016-2017 (nombre estimatif)			2018-2019 (nombre prévu)		
	Support papier	Support électronique	Support papier et support électronique	Support papier	Support électronique	Support papier et support électronique	Support papier	Support électronique	Support papier et support électronique
Publications en série	12	35	49	–	31	66	–	43	95
Publications isolées	2	9	14	–	4	26	–	24	38
Total	14	44	63	–	35	92	–	67	133

- 16.26 L'Office a renforcé ses activités de coordination et de coopération interorganisations en les intégrant à son Groupe de la planification stratégique et des questions interorganisations. Il a intensifié ses efforts visant à harmoniser ses stratégies et ses programmes avec le Programme de développement durable à l'horizon 2030, et inclus, lorsque cela était possible ou pertinent, des références spécifiques renvoyant aux cibles du Programme 2030. Il a consolidé son engagement politique en amont afin de mettre en place des dispositifs d'appui technique aux États qui soient cohérents et adaptés. Il a également participé aux débats sur le Programme d'action d'Addis-Abeba, en particulier dans le cadre de ses travaux sur la lutte contre la corruption, le recouvrement des avoirs volés et les flux financiers illicites, et a mené des travaux analytiques sur la prévention et l'atténuation des effets de la criminalité, des flux financiers illicites et de la corruption, autant d'efforts indispensables à l'amélioration de la capacité de lever des fonds année après année en faveur du développement durable à l'échelle nationale.

- 16.27 L'Office a continué de répondre à la demande croissante dont ses services font l'objet, grâce à une nouvelle génération de programmes intégrés étroitement liés au Programme 2030, et a redoublé d'efforts pour assurer la complémentarité des efforts internationaux, nationaux et régionaux en matière d'appui normatif et technique. Les liens entre les différentes étapes du cycle de programmation ont été renforcés et le Comité d'examen des programmes de haut niveau a veillé à l'examen des résultats de la mise en œuvre du programme, au recensement des obstacles et, le cas échéant, à l'application de mesures coercitives. Il a continué de tirer des enseignements des résultats de l'évaluation et de s'appuyer sur ces derniers en se servant des recommandations issues de l'évaluation pour éclairer la prise de décisions en ce qui concerne les projets, programmes et stratégies. Il a également continué de promouvoir l'harmonisation des volets normatifs et opérationnels de ses activités en mettant l'accent sur les résultats et en appliquant les recommandations des organes de contrôle en matière de gestion axée sur les résultats.
- 16.28 L'Office a poursuivi ses efforts visant à faciliter la participation de son réseau de bureaux extérieurs dans les processus nationaux communs, à l'échelle du système des Nations unies. Il a en outre participé, avec le Département des affaires politiques et le Département des opérations de maintien de la paix, à des débats sur l'utilisation de stratégies communes visant à aider les États dans lesquels travaillent des missions politiques spéciales et de maintien de la paix à mettre en œuvre et suivre les progrès accomplis vers la réalisation de l'objectif 16 de développement durable.
- 16.29 Dans le cadre du Programme 2030, et en particulier son objectif 17, l'Office a conclu sept mémorandums d'accord avec des entités travaillant dans des domaines intéressant ses mandats. Ils concernaient notamment le maintien de la coopération avec l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe, le renforcement du partenariat avec l'Organisation internationale de Police criminelle (INTERPOL) et le développement d'un partenariat plus étroit avec l'Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne. Dans le cadre du partenariat pour la cohérence des politiques pour le développement de l'Organisation de coopération et de développement économiques et du Forum consultatif du secteur privé du Groupe d'action financière, l'Office a joué un rôle majeur en ce qui concerne les travaux du Groupe de réflexion interinstitutions sur le financement du développement et mené plusieurs débats portant sur la cohérence des politiques, le développement durable, la prévention des crimes et délits économiques et la lutte contre les flux financiers illicites.
- 16.30 L'Office a continué de renforcer ses partenariats avec d'autres organismes, fonds et programmes, parmi lesquels l'Équipe spéciale de lutte contre le terrorisme et la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme, le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, le Programme des Nations Unies pour les établissements humains, dans le cadre de l'élaboration du Nouveau Programme pour les villes, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance, sur les questions liées à la violence contre les enfants, et l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, en ce qui concerne la mise en œuvre du Plan d'action à l'échelle du système des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes. Des travaux sont en cours, avec l'Organisation mondiale de la santé, pour élaborer un mémorandum d'accord sur des questions d'intérêt commun, allant du problème mondial que représente la drogue à la lutte contre la violence en passant par la prévention, le traitement et les soins relatifs au VIH.

A. Organes directeurs

Ressources nécessaires (avant actualisation des coûts) : 1 566 700 dollars

Commission pour la prévention du crime et la justice pénale

- 16.31 La Commission pour la prévention du crime et la justice pénale est un organe technique du Conseil économique et social. Composée de 40 États Membres, elle est le principal organe directeur de

l'ONU dans les domaines de la prévention du crime et de la justice pénale. Conformément à l'annexe à la résolution 46/152 de l'Assemblée générale, elle fait fonction d'organe préparatoire des congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale. Outre son rôle d'organe directeur du programme de lutte contre le crime de l'ONUDC, elle est autorisée, conformément à la résolution 61/252 de l'Assemblée générale, à approuver le budget du Fonds des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale.

- 16.32 La Commission tient à Vienne des sessions annuelles d'une durée d'au maximum huit jours. Pendant chaque session annuelle, elle établit un comité plénier qui se réunit en même temps que sa plénière pour examiner dans le détail certains points de l'ordre du jour. Elle peut également créer des groupes de travail chargés d'examiner des points précis de l'ordre du jour pendant une session.
- 16.33 Conformément à sa résolution 16/3, la Commission tient, depuis 2007, pendant les années impaires, une reprise de session consacrée à des questions administratives et budgétaires. Depuis 2010, elle tient tous les ans au second semestre, conformément à sa résolution 18/3 et à la décision 2009/251 du Conseil économique et social, une reprise de session d'une journée, consacrée aux questions administratives et budgétaires ainsi qu'à l'examen des recommandations du groupe de travail intergouvernemental permanent à composition non limitée chargé d'améliorer la gouvernance et la situation financière de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, créé par cette décision. En application de cette dernière, la Commission des stupéfiants et la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale tiennent, depuis 2011, des réunions communes lors de la reprise de leurs sessions.
- 16.34 Par sa résolution 5/3, la Commission a prié son bureau de se réunir entre les sessions, d'organiser des réunions d'information intersessions avec les missions permanentes des États Membres pour préparer la session suivante et de lui soumettre un rapport sur ses travaux intersessions.
- 16.35 Conformément aux résolutions 68/1, 70/1 et 70/299 de l'Assemblée générale, dans lesquelles celle-ci demandait aux commissions techniques du Conseil économique et social d'harmoniser leurs travaux avec ceux du Forum politique de haut niveau pour le développement durable et de contribuer à ces derniers, la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale a inscrit à l'ordre du jour provisoire de sa vingt-sixième session le point « Contributions de la Commission aux travaux du Conseil économique et social, conformément à la résolution 68/1 de l'Assemblée générale, y compris au suivi, à l'examen et à la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 » (E/CN.15/2017/1).

Commission des stupéfiants

- 16.36 La Commission des stupéfiants est une commission technique créée en 1946 en application de la résolution 1946/9 du Conseil économique et social. Composée de 53 membres, elle est le principal organe directeur de l'ONU pour le contrôle international des drogues et s'acquitte de mandats découlant de traités internationaux relatifs au contrôle des drogues.
- 16.37 La Commission des stupéfiants tient chaque année à Vienne une session d'une durée d'au maximum huit jours et a tenu jusqu'en 2009, les années impaires, une reprise de session consacrée aux questions administratives et budgétaires. Depuis 2010, elle tient tous les ans au second semestre, conformément à sa résolution 52/13 et à la décision 2009/251 du Conseil économique et social, une reprise de session d'une journée, consacrée aux questions administratives et budgétaires ainsi qu'à l'examen des recommandations du groupe de travail intergouvernemental permanent à composition non limitée chargé d'améliorer la gouvernance et la situation financière de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, créé par cette décision. En application de cette

dernière, la Commission des stupéfiants et la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale tiennent, depuis 2011, des réunions communes lors de la reprise de leurs sessions.

- 16.38 À chaque session annuelle, la Commission établit un comité plénier qui se réunit en même temps que la session plénière pour examiner dans le détail certains points de l'ordre du jour. Elle peut également créer des groupes de travail chargés d'examiner des points précis de l'ordre du jour pendant une session. Par sa résolution 1999/30, le Conseil économique et social a décidé qu'à compter de l'an 2000, la Commission des stupéfiants devrait, à la fin de chaque session, élire son bureau pour la session suivante et encourager ce dernier à jouer un rôle actif dans les préparatifs de ses réunions périodiques et intersessions, pour qu'elle soit en mesure de donner régulièrement des directives de politique générale efficaces au programme contre la drogue de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime.
- 16.39 Le Conseil économique et social a créé des organes subsidiaires de la Commission chargés de coordonner les mécanismes de coopération en matière de répression des délits relatifs à la drogue au niveau régional. Il s'agit : a) de la Sous-Commission du trafic illicite des drogues et des problèmes apparentés pour le Proche et le Moyen-Orient, qui compte 23 représentants; b) des réunions régionales des chefs des services nationaux de répression compétents en matière de drogues pour l'Afrique, l'Asie et le Pacifique, l'Europe, et l'Amérique latine et les Caraïbes, auxquelles participent les membres des commissions régionales concernées. Les organes subsidiaires de la Commission se réunissent chaque année pendant cinq jours ouvrables, à l'exception de la réunion pour l'Europe, qui a lieu tous les deux ans.
- 16.40 Conformément aux résolutions 68/1, 70/1 et 70/299 de l'Assemblée générale, dans lesquelles celle-ci demandait aux commissions techniques du Conseil économique et social d'harmoniser leurs travaux avec ceux du Forum politique de haut niveau pour le développement durable et de contribuer à ces derniers, la Commission des stupéfiants a inscrit à l'ordre du jour provisoire de sa soixantième session le point « Contributions de la Commission aux travaux du Conseil économique et social, conformément à la résolution 68/1 de l'Assemblée générale, y compris au suivi, à l'examen et à la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 » (E/CN.7/2017/1).

Groupe de travail intergouvernemental permanent à composition non limitée chargé d'améliorer la gouvernance et la situation financière de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime

- 16.41 Par sa décision 2009/251, le Conseil économique et social a créé le groupe de travail intergouvernemental permanent à composition non limitée chargé d'améliorer la gouvernance et la situation financière de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime. Il a, dans cette décision, demandé à la Commission des stupéfiants et à la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale de procéder à un examen approfondi du fonctionnement du groupe de travail et d'examiner l'opportunité de reconduire son mandat. En 2015, le Conseil a adopté la décision 2015/234 portant prorogation du mandat du groupe de travail jusqu'au premier semestre de 2017. Il est prévu que ce mandat soit à nouveau renouvelé et porte également sur l'exercice biennal 2018-2019.
- 16.42 Depuis sa création en 2009, le groupe de travail joue un rôle important dans l'élaboration des décisions et des activités de la Commission des stupéfiants et de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale dans plusieurs domaines fondamentaux, notamment concernant les questions stratégiques et budgétaires, les programmes de l'ONUDDC et sa situation financière, l'évaluation et le contrôle, et l'amélioration des méthodes de travail des Commissions.

- 16.43 Dans le cadre de son quatrième mandat (2015-2017), le groupe de travail avait tenu, en avril 2017, deux réunions officielles (avec services d'interprétation) et 10 réunions informelles (sans services d'interprétation), ainsi que plusieurs consultations organisées sous ses auspices, qui ont toutes requis la fourniture de services fonctionnels et l'élaboration de documents par le Secrétariat.

Suite à donner à la session extraordinaire de 2016 de l'Assemblée générale sur le problème mondial de la drogue et à l'examen de 2019 par les États Membres de la Déclaration politique et Plan d'action sur la coopération internationale en vue d'une stratégie intégrée et équilibrée de lutte contre le problème mondial de la drogue.

- 16.44 L'Assemblée générale, dans sa résolution 67/193, a décidé de convoquer une session extraordinaire sur le problème mondial de la drogue pour examiner l'état d'avancement de la mise en œuvre de la Déclaration politique et Plan d'action sur la coopération internationale en vue d'une stratégie intégrée et équilibrée de lutte contre le problème mondial de la drogue et procéder notamment à une évaluation des progrès accomplis et des difficultés rencontrées dans la lutte contre le problème mondial de la drogue, dans le cadre des trois conventions internationales relatives au contrôle des drogues et d'autres instruments pertinents des Nations Unies. Dans sa résolution 69/200, l'Assemblée générale a décidé que la Commission des stupéfiants, en sa qualité d'organe des Nations Unies chargé en premier lieu des questions relatives au contrôle des drogues, dirigerait les préparatifs de la session extraordinaire en réglant de façon ouverte toutes les questions d'organisation et de fond.
- 16.45 En conclusion des préparatifs dirigés par la Commission des stupéfiants, l'Assemblée générale a adopté, au terme de sa session extraordinaire sur le problème mondial de la drogue qui s'est tenue au Siège de l'Organisation des Nations Unies du 19 au 21 avril 2016, la résolution S-30/1, dans laquelle figure le document final intitulé « Notre engagement commun à aborder et combattre efficacement le problème mondial de la drogue ».
- 16.46 Dans le dernier paragraphe du document final, les États Membres se déclaraient résolus à prendre les mesures qui devaient l'être pour donner suite aux recommandations pratiques formulées, en étroite partenariat avec l'Organisation des Nations Unies, d'autres organisations intergouvernementales et la société civile, et à communiquer en temps voulu à la Commission des stupéfiants, en sa qualité d'organe directeur des Nations Unies chargé en premier lieu des questions relatives au contrôle des drogues, des informations sur les progrès réalisés dans l'application de ces recommandations. Les recommandations faites pendant la session extraordinaire concourent à la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030.
- 16.47 Au titre des activités menées dans le cadre de la suite donnée à la session extraordinaire, la Commission surveille l'application de l'intégralité des recommandations visant à appuyer la mise en œuvre du Programme 2030 et à préparer le terrain en vue de l'échéance de 2019 fixée dans la Déclaration politique et le Plan d'action sur la coopération internationale en vue d'une stratégie intégrée et équilibrée de lutte contre le problème mondial de la drogue.
- 16.48 Conformément à la pratique établie, la Commission a décidé, à sa soixantième session en mars 2017, d'organiser un débat ministériel de haut niveau lors de sa soixante-deuxième session en 2019. Ce débat de haut niveau, en marge duquel deux réunions seront organisées, se déroulera sur deux jours (soit huit réunions au total), qui viendront s'ajouter aux journées de session ordinaire. Il

sera nécessaire de fournir des services fonctionnels et des services de conférence et d'élaborer des documents d'avant-session et de session pour ce débat de haut niveau.

Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale

- 16.49 Le Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale (auparavant intitulé « Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et le traitement des délinquants ») a lieu tous les cinq ans et permet notamment : a) l'échange de vues entre États, organisations intergouvernementales, organisations non gouvernementales et experts représentant diverses professions et disciplines; b) l'échange de données tirées de l'expérience dans les domaines de la recherche, du droit et de l'élaboration de politiques; c) le recensement des tendances et questions nouvelles dans le domaine de la prévention du crime et de la justice pénale; d) l'apport d'avis et d'observations sur certaines questions soumises par la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale; e) la formulation, à l'intention de la Commission, de suggestions concernant les questions à inscrire au programme de travail.
- 16.50 Le quatorzième Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale aura lieu au Japon en 2020.
- 16.51 À sa seizième session, la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale a inscrit de manière permanente à son ordre du jour un point sur la suite à donner au dernier Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale et sur les préparatifs du prochain Congrès.
- 16.52 Les sessions de la Commission à la suite du treizième Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale, tenu en 2015, seront l'occasion d'entamer des consultations sur les préparatifs du prochain congrès, prévu pour 2020, et d'envisager toute autre mesure de suivi qui s'avérerait nécessaire.

Organe international de contrôle des stupéfiants

- 16.53 L'Organe international de contrôle des stupéfiants est un organe conventionnel quasi judiciaire chargé d'encourager et d'aider les gouvernements à s'assurer qu'ils respectent les dispositions des trois traités internationaux en matière de contrôle des drogues (le Protocole de 1972 portant amendement de la Convention unique sur les stupéfiants de 1961, la Convention sur les substances psychotropes de 1971 et la Convention de 1988 des Nations Unies contre le trafic illicite de stupéfiants et de substances psychotropes), ainsi que d'évaluer leur respect de ces dispositions. Cet organe indépendant composé de 13 membres, dont 10 sont élus par le Conseil économique et social parmi les candidats proposés par les États Membres et 3 parmi ceux proposés par l'Organisation mondiale de la Santé, évalue les activités relatives au contrôle des drogues menées sur les plans national et international, engage et entretient un dialogue permanent avec les gouvernements, dispense des formations techniques et publie annuellement divers rapports techniques en application des conventions précitées. Tout pays qui refuserait de coopérer avec l'Organe de contrôle ou agirait de manière à compromettre les objectifs des conventions s'exposerait aux mesures prévues à l'article 14 de la Convention unique sur les stupéfiants, à l'article 19 de la Convention sur les substances psychotropes et à l'article 22 de la Convention des Nations Unies contre le trafic illicite de stupéfiants et de substances psychotropes.
- 16.54 Conformément à la Convention de 1961, l'Organe de contrôle doit tenir au moins deux sessions par an. À sa soixante-neuvième session de novembre 2000, l'Organe a décidé, par sa décision

69/57, de tenir trois sessions par an. En 2018-2019, il devrait tenir six sessions à Vienne. Lors de ses sessions, l'Organe tient par exemple régulièrement des consultations avec divers organismes internationaux et les gouvernements, et examine les résultats des missions confidentielles menées dans les pays afin de formuler des recommandations qui permettront de promouvoir la réalisation des objectifs des conventions. Lorsqu'il ne siège pas, ses fonctions sont assumées par son secrétariat.

- 16.55 Conformément à l'article 9 de la Convention de 1961, l'Organe s'efforce : a) de limiter la culture, la production, la fabrication et l'usage des stupéfiants aux montants requis à des fins médicales et scientifiques; b) de faire en sorte qu'il y soit satisfait; c) d'empêcher la culture, la production, la fabrication, le trafic et l'usage illicites des stupéfiants. Au titre de la Convention de 1971 et de la Convention de 1988, l'Organe doit s'acquitter d'autres tâches fondamentales en matière de contrôle des substances psychotropes visant à limiter leur usage à des fins médicales et scientifiques. L'Organe est aussi chargé, en vertu de la Convention de 1988, de contrôler les précurseurs pour empêcher leur détournement aux fins de la fabrication illicite de stupéfiants, d'évaluer le risque de détournement des produits chimiques et de formuler des recommandations à l'intention de la Commission des stupéfiants sur les substances devant éventuellement faire l'objet d'un contrôle international. Outre ces responsabilités conventionnelles, l'Organe doit s'acquitter des tâches qui lui ont été confiées par le Conseil économique et social, ainsi que par l'Assemblée générale, à sa vingtième session extraordinaire en 1998, en vue d'aider les gouvernements à renforcer les contrôles des stimulants de type amphétamine.
- 16.56 L'Organe examine continuellement le fonctionnement du régime international de contrôle des drogues, met en évidence d'éventuelles lacunes dans son application par les gouvernements qui sont parties aux trois grandes conventions et formule des recommandations à l'intention des organisations internationales et régionales et des organismes nationaux intéressés afin qu'ils prennent de nouvelles mesures. Ces recommandations, qui ont pour but d'aider les gouvernements à s'acquitter pleinement de leurs obligations conventionnelles et de renforcer le régime international de contrôle des drogues, figurent dans le rapport annuel de l'Organe en vue de leur diffusion auprès de tous les gouvernements. L'Organe élabore en outre un rapport annuel sur l'application de l'article 12 de la Convention des Nations Unies contre le trafic illicite de stupéfiants et de substances psychotropes et deux publications techniques annuelles, l'une sur les stupéfiants et l'autre sur les substances psychotropes.

Conférence des Parties à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée

- 16.57 La Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée et les trois protocoles s'y rapportant ont été adoptés par l'Assemblée générale dans ses résolutions 55/25 et 55/255. La Convention est entrée en vigueur le 29 septembre 2003 et les protocoles y relatifs sont entrés en vigueur aux dates suivantes : le Protocole additionnel à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée visant à prévenir, réprimer et punir la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants le 25 décembre 2003, le Protocole contre le trafic illicite de migrants par terre, air et mer, additionnel à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée le 28 janvier 2004 et le Protocole contre la fabrication et le trafic illicites d'armes à feu, de leurs pièces, éléments et munitions, additionnel à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée le 3 juillet 2005. Depuis l'adoption de la Convention et des protocoles, le nombre de ratifications de ces instruments est en constante augmentation, approchant l'adhésion universelle : la Convention compte 187 États parties, le Protocole visant à prévenir, réprimer et punir la traite des personnes en compte 170, le

Protocole contre le trafic illicite de migrants par terre, air et mer 142 et le Protocole contre la fabrication et le trafic illicite d'armes à feu, de leurs pièces, éléments et munitions 114.

- 16.58 Par son article 32, la Convention a institué une Conférence des Parties pour améliorer la capacité des États parties à combattre la criminalité transnationale organisée et pour promouvoir et examiner l'application de la Convention et des protocoles s'y rapportant. Dans sa résolution 55/25, l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général de confier à l'ONUDC le secrétariat de la Conférence des Parties à la Convention. En vertu des articles premiers de chacun des trois protocoles additionnels à la Convention, la Conférence des Parties s'acquitte des mêmes fonctions pour lesdits protocoles.
- 16.59 Au fil des ans, la Conférence a créé, dans cet ordre chronologique, les groupes de travail suivants afin qu'ils l'aident à promouvoir et examiner l'application de la Convention et des protocoles s'y rapportant : le Groupe de travail d'experts gouvernementaux sur l'assistance technique; le Groupe de travail sur la coopération internationale; le Groupe de travail sur la traite des personnes; le Groupe de travail sur le trafic illicite de migrants; le Groupe de travail sur les armes à feu; la Réunion intergouvernementale à composition non limitée chargée d'étudier toutes les options envisageables pour un mécanisme approprié et efficace d'examen de l'application de la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée et des Protocoles s'y rapportant.
- 16.60 Depuis l'entrée en vigueur de la Convention, la Conférence des Parties a tenu huit sessions : les deux premières pendant l'exercice biennal 2004-2005, la troisième pendant l'exercice 2006-2007, la quatrième pendant l'exercice 2008-2009, la cinquième pendant l'exercice 2010-2011, la sixième pendant l'exercice 2012-2013, la septième pendant l'exercice 2014-2015 et la huitième pendant l'exercice 2016-2017. La Conférence tiendra sa neuvième session lors de l'exercice biennal 2018-2019.
- 16.61 Les produits à exécuter et les ressources nécessaires au titre de la Conférence des États parties à la Convention relèvent du sous-programme 1 (Lutte contre la criminalité transnationale organisée).

Assemblée générale et Conseil de sécurité

- 16.62 L'ONUDC a largement pris part aux activités d'organisation et de planification de diverses réunions de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité sur le thème de la traite d'êtres humains, du trafic de migrants et de réfugiés, y compris le sommet des Nations Unies pour les réfugiés et les migrants, qui a eu lieu le 19 septembre 2016. Il a aussi apporté des contributions systématiques sur les mesures de justice pénale à adopter pour lutter contre la traite d'êtres humains et le trafic de migrants, notamment dans le cas du rapport du Secrétaire général intitulé « Sûreté et dignité : gérer les déplacements massifs de réfugiés et de migrants ».
- 16.63 Au sommet des Nations Unies pour les réfugiés et les migrants, les États Membres ont adopté la Déclaration de New York pour les réfugiés et les migrants, dans laquelle étaient pris des engagements concernant l'application de la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée et des Protocoles additionnels y relatifs, et qui a marqué le lancement de négociations en vue de la conclusion d'un pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières d'ici 2018, l'ONUDC étant prié de contribuer à cet effort en application de son mandat.

Conférence des États parties à la Convention des Nations Unies contre la corruption

- 16.64 Depuis que l'Assemblée générale a adopté la Convention des Nations Unies contre la corruption le 31 octobre 2003, 181 États parties ainsi que l'Union européenne l'ont ratifiée ou y ont adhéré. Le but énoncé par l'Assemblée générale est de parvenir à une adhésion universelle à la Convention, ce qui semble réalisable compte tenu du nombre important de ratifications et d'adhésions reçues en peu de temps.
- 16.65 Conformément à l'article 63 de la Convention, la Conférence des États parties à la Convention des Nations Unies contre la corruption a été instituée pour améliorer la capacité des États parties d'atteindre les objectifs énoncés dans ladite convention et leur coopération en ce sens ainsi que pour promouvoir et examiner son application. L'ONUSUD est le secrétariat de la Conférence et reçoit de cette dernière des orientations générales concernant la mise au point et l'exécution d'activités de lutte contre la corruption.
- 16.66 La Conférence a tenu six sessions à ce jour : la première a eu lieu à Amman du 10 au 14 décembre 2006, la deuxième à Nusa Dua (Indonésie) du 28 janvier au 1^{er} février 2008, la troisième à Doha du 9 au 13 novembre 2009, la quatrième à Marrakech (Maroc) du 24 au 28 octobre 2011, la cinquième à Panama du 25 au 29 novembre 2013 et la sixième à Saint-Petersbourg (Fédération de Russie) du 2 au 6 novembre 2015. La septième session se tiendra en 2017.
- 16.67 En plus d'inviter régulièrement les États parties et les signataires à modifier leurs lois et réglementations pour les rendre conformes aux dispositions de la Convention des Nations Unies contre la corruption, la Conférence adopte, à ses différentes sessions, des résolutions ambitieuses et charge l'ONUSUD de les appliquer, notamment en mettant au point des projets d'assistance technique. À sa troisième session en particulier, elle a adopté la résolution 3/1 – texte phare s'il en est – sur l'examen de l'application de la Convention, par laquelle elle a créé un mécanisme d'examen horizontal destiné à aider les pays à atteindre les objectifs de la Convention. Cette initiative vise à renforcer l'effet de la Convention en donnant aux pays les moyens d'évaluer eux-mêmes les progrès qu'ils accomplissent dans l'application de la Convention grâce à une liste récapitulative et détaillée d'auto-évaluation; à recenser les éventuelles lacunes; à élaborer des plans d'action destinés à renforcer l'application de la Convention des Nations Unies contre la corruption au niveau national. À sa sixième session, la Conférence a adopté la résolution 6/1 sur la poursuite de l'examen de l'application de la Convention des Nations Unies contre la corruption, dans laquelle elle a pris note avec satisfaction de l'attachement des États parties au processus d'examen de pays et a lancé le deuxième cycle du mécanisme d'examen, conformément au paragraphe 13 des termes de référence de celui-ci et à sa résolution 3/1.
- 16.68 La Conférence a créé le Groupe d'examen de l'application, le Groupe de travail intergouvernemental à composition non limitée sur le recouvrement d'avoirs et le Groupe de travail intergouvernemental à composition non limitée sur la prévention de la corruption pour favoriser l'application de certains aspects précis de la Convention, ainsi que les réunions intergouvernementales d'experts à composition non limitée pour le renforcement de la coopération internationale.
- 16.69 Les produits à exécuter et les ressources nécessaires au titre de la Conférence des États parties à la Convention relèvent du sous-programme 3 (Lutte contre la corruption).
- 16.70 La répartition des ressources prévues pour les organes directeurs est indiquée dans le tableau 16.7.

Tableau 16.7 Ressources nécessaires : organes directeurs

	Ressources (milliers de dollars É.-U.)		Postes	
	2016-2017	2018-2019 (avant actualisation des coûts)	2016-2017	2018-2019
Budget ordinaire				
Objets de dépense autres que les postes	1 758,1	1 566,7	–	–
Total	1 758,1	1 566,7	–	–

- 16.71 Le montant de 1 566 700 dollars, qui traduit une diminution nette de 191 400 dollars par rapport au montant des crédits ouverts pour 2016-2017, permettrait de financer les objets de dépense autres que les postes, notamment les frais de voyage des représentants de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale, de la Commission des stupéfiants (y compris de ses organes subsidiaires) et de l'Organe international de contrôle des stupéfiants, ainsi que les préparatifs du quatorzième Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale, qui se tiendra en 2020.
- 16.72 La diminution nette de 191 400 dollars est principalement le résultat de la non-reconduction des dépenses non renouvelables pour la session extraordinaire de l'Assemblée générale sur le problème mondial de la drogue, tenue en 2016, réduction qui a été partiellement compensée par des dépenses non renouvelables nécessaires aux préparatifs du quatorzième Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale.

B. Direction exécutive et administration

Ressources nécessaires (avant actualisation des coûts) : 1 474 300 dollars

- 16.73 Le Directeur exécutif est chargé de coordonner et diriger toutes les activités des Nations Unies en matière de contrôle des drogues et de prévention de la criminalité de façon à assurer la cohérence des mesures prises dans le cadre du programme, et de veiller à ce que ces activités soient coordonnées, complémentaires et sans redondances à l'échelle du système des Nations Unies. Il participe à ce titre aux travaux du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination. Il s'acquitte, au nom du Secrétaire général, des responsabilités que lui imposent les instruments internationaux et les résolutions des organismes des Nations Unies concernant le contrôle des drogues et la prévention du crime sur le plan international. Ces responsabilités s'ajoutent à celles qui lui incombent en sa qualité de Directeur général de l'Office des Nations Unies à Vienne. Le Bureau du Directeur exécutif est intégré à celui du Directeur général de l'Office et financé par des ressources prélevées sur le budget ordinaire au titre du chapitre I.C (Politiques, direction et coordination d'ensemble).
- 16.74 Le Bureau du Directeur exécutif a pour attributions principales : a) d'aider le Directeur exécutif à gérer l'ONUDC; b) de faciliter la coopération interservices pour ce qui est de l'exécution des plans de travail et des questions administratives; c) de faire appliquer sans retard les décisions et de coordonner la participation de toutes les unités administratives aux activités de l'ONUDC; d) d'aider le Directeur exécutif à assurer la direction et la coordination d'ensemble des activités de l'ONUDC en menant des recherches approfondies et en donnant des conseils en matière de politiques, de ressources et de gestion des résultats.
- 16.75 Le Bureau du Directeur exécutif comprend également le Groupe de l'évaluation indépendante. À l'issue des recommandations formulées lors de l'examen critique par les pairs en 2016 par le

Comité d'aide au développement de l'Organisation de coopération et de développement économiques et par le Groupe des Nations Unies pour l'évaluation, le Groupe conduit des évaluations sur l'ensemble des activités de l'ONUDC, en rendant compte de leurs résultats directement au Directeur exécutif, à l'équipe de direction et aux États Membres, ce qui contribue à asseoir la culture de responsabilité et d'évaluation de l'ONUDC. Les valeurs et principes universellement reconnus des droits de l'homme et de l'égalité des sexes sont pris en compte dans l'ensemble du processus d'évaluation. Le Groupe réalise également des études faisant fond sur les technologies de l'information, par exemple des méta-analyses. D'importants investissements sont consentis pour permettre la conception et la mise à jour continues d'applications d'évaluation en ligne et d'une base de données d'expérience permettant une bonne gestion des connaissances qui viennent faciliter les activités d'évaluation au Secrétariat.

- 16.76 Le Groupe propose et lance des produits et services pour donner suite à la résolution 69/237 de l'Assemblée générale sur le renforcement des capacités en vue de l'évaluation des activités de développement au niveau des pays, adoptée le 19 décembre 2014, et en réponse à la demande faite aux pays de mener des évaluations dans le cadre du Programme 2030. En outre, le Groupe travaille en étroite collaboration avec les organes de contrôle, tels que le Bureau des services de contrôle interne, le Comité des commissaires aux comptes et le Corps commun d'inspection, afin d'assurer la complémentarité des activités menées. Le Groupe travaille également avec le Groupe des Nations Unies pour l'évaluation, contribuant ainsi au dispositif d'application du principe de responsabilité de l'ONUDC et au recours aux meilleures pratiques en matière d'évaluation conformément aux normes et aux principes d'évaluation du Groupe. Si les conclusions de l'examen critique mené par les pairs ont montré que des progrès impressionnants ont été accomplis depuis 2010, il est indispensable de consentir de nouveaux investissements en vue de renforcer la culture d'évaluation et de responsabilité à l'ONUDC.

Tableau 16.8 Objectifs de l'exercice biennal, réalisations escomptées, indicateurs de succès et mesure des résultats

<i>Réalisations escomptées du Secrétariat</i>		<i>Indicateurs de succès</i>	<i>Mesure des résultats</i>			
			<i>2018-2019</i>	<i>2016-2017</i>	<i>2014-2015</i>	<i>2012-2013</i>
a) Gestion efficace du programme de travail	Produits et services fournis en temps voulu	Objectif	100	100	100	100
		Estimation		100	100	100
		Résultats effectifs			100	100
	[pourcentage du plan de travail de l'Office exécuté dans les délais]	Objectif	98	98	95	93
		Estimation		85	95	93
		Résultats effectifs			95	93
b) Amélioration du respect des délais de soumission de la documentation	Augmentation du pourcentage de documents d'avant session présentés dans les délais impartis	Objectif	100			
		Estimation				
		Résultats effectifs				

Titre IV **Coopération internationale pour le développement**

Réalizations escomptées du Secrétariat	Indicateurs de succès	Mesure des résultats				
		2018-2019	2016-2017	2014-2015	2012-2013	
c) Amélioration de la représentation géographique des fonctionnaires et de l'équilibre entre les sexes	i) Augmentation du pourcentage des candidats sélectionnés pour des postes soumis à la répartition géographique originaires d'États Membres non représentés ou sous-représentés	Objectif	20	20	20	30
		Estimation		20	20	20
		Résultats effectifs			50	75
	ii) Parité hommes-femmes dans la catégorie des administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur [pourcentage de femmes]	Objectif	47.5	45	48.5	50
		Estimation		45.5	40	46.5
		Résultats effectifs			43.5	39
d) Personnel recruté et nommé en temps voulu	Réduction du nombre moyen de jours nécessaires à la réalisation de toutes les étapes du recrutement effectué sous la direction de l'ONUSC [nombre de jours écoulés entre la publication de l'avis de vacance de poste et la sélection d'un candidat]	Objectif	120	120	120	120
		Estimation		120	58	120
		Résultats effectifs			106.9	58
e) Renforcement de la cohérence de fond de la conduite des activités menées par les organismes des Nations Unies dans la lutte contre la drogue, la criminalité et le terrorisme	Augmentation du nombre d'activités menées en collaboration avec d'autres organismes [nombre d'activités menées en collaboration avec d'autres organismes]	Objectif	14	10	7	5
		Estimation			7	5
		Résultats effectifs				5
	[nombre d'autres entités participant aux activités]	Objectif	14	10	7	5
		Estimation			7	5
		Résultats effectifs				5
f) Institutionnalisation d'une culture de l'évaluation	Faire en sorte que l'évaluation soit davantage considérée comme un facteur important de l'application du principe de responsabilité et de la crédibilité [nombre de parties prenantes internes et externes qui participent activement aux consultations sur le plan de travail biennal du Groupe de l'évaluation indépendante]	Objectif	15	13		
		Estimation		13		
		Résultats effectifs				
g) Normes de qualité élevées et évaluations approfondies indépendantes fondées sur des données factuelles	Augmentation de la quantité de directives, d'outils et de modèles d'évaluation grâce à leur mise au point et leur mise à jour régulières [nombre de mises au point et de mises à jour de directives, outils, modèles et procédures d'évaluation de l'ONUSC]	Objectif	2	2	2	1
		Estimation		2	2	1
		Résultats effectifs				1

Réalizations escomptées du Secrétariat	Indicateurs de succès	Mesure des résultats				
		2018-2019	2016-2017	2014-2015	2012-2013	
h) Amélioration de l'application du principe de responsabilité et de l'apprentissage, de l'exécution et de l'élaboration des politiques grâce aux résultats d'évaluation	Utilisation accrue des conclusions des rapports d'évaluation aux fins de la planification et de la prise de décisions [nombre de rapports d'évaluation approfondis finalisés et diffusés auprès des parties concernées internes et externes]	Objectif	3	8	3	3
		Estimation		4	20	3
		Résultats effectifs			18	4
i) Appui au renforcement des capacités d'évaluation des pays dans les domaines relevant du mandat de l'ONUDC, conformément à la résolution 69/237 de l'Assemblée générale et aux objectifs de développement durable	Augmentation du nombre de réunions de haut niveau sur le renforcement des capacités d'évaluation des pays auxquelles l'Office a contribué ou participé [nombre de réunions de haut niveau auxquelles l'Office a contribué ou participé]	Objectif	2			
		Estimation		2		
		Résultats effectifs				1
j) Réalisation d'économies sur les frais de voyage	Augmentation du pourcentage de billets d'avion achetés deux semaines au moins avant la date de départ	Objectif	100			
		Estimation				
		Résultats effectifs				

Facteurs externes

16.77 Le Bureau devrait atteindre les objectifs visés et parvenir aux réalisations escomptées si les conditions suivantes sont réunies : a) il n'y a pas de retard dans le recrutement du personnel; b) les partenaires facilitent la réalisation des produits dans les délais prévus; c) des ressources extrabudgétaires sont disponibles en quantité suffisante pour exécuter le programme de coopération technique.

Produits

16.78 Les produits de l'exercice biennal 2018-2019 seront les suivants :

Tableau 16.9 **Produits par catégories**

Produits	Quantité
A. Services d'organes intergouvernementaux et d'organes d'experts, et rapports correspondants	
1. Gestion efficace de l'ONUDC	
2. Exécution des mandats de l'ONUDC	
B. Autres activités de fond	
3. Apports et contributions techniques, notamment conseils et analyses politiques à l'intention du Secrétaire général, concernant le contrôle des drogues, la prévention de la criminalité, la lutte contre la corruption et la prévention du terrorisme, sous la forme de dossiers d'information, de déclarations et d'éléments de discussion	1
4. Sensibilisation des États Membres et de la société civile aux questions de contrôle des drogues, de prévention de la criminalité, de lutte contre la corruption et de prévention du terrorisme, au moyen d'exposés et de conférences, par la diffusion d'informations et la mobilisation de l'opinion publique, et par la représentation du Secrétaire général à des manifestations et réunions internationales, s'il y a lieu	1

Titre IV Coopération internationale pour le développement

<i>Produits</i>	<i>Quantité</i>
5. Contrôle régulier des divisions de l'Office, afin de s'assurer qu'elles établissent et soumettent la documentation aux organes directeurs dans les délais prescrits	1
6. Appui des efforts multilatéraux dans les domaines du contrôle des drogues, de la prévention de la criminalité, de la lutte contre la corruption et de la prévention du terrorisme, et coopération avec les États Membres, les organisations intergouvernementales et la société civile, notamment au niveau régional	1
7. Préparation et organisation des activités des organes directeurs tels que la Commission des stupéfiants et la Commission de la prévention du crime et de la justice pénale; préparation, organisation et service des réunions telles que la Conférence des Parties à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée et les protocoles s'y rapportant, la Conférence des États parties à la Convention des Nations Unies contre la corruption	1
8. Évaluations indépendantes et approfondies des programmes et projets relevant de tous les aspects du mandat de l'ONUSD en matière de contrôle des drogues et de prévention de la criminalité et communication et diffusion des conclusions des évaluations à l'équipe de direction et auprès des États Membres afin que les recommandations issues des évaluations soient prises en compte lors de la planification et de la prise de décisions	8
9. Amélioration de la qualité des évaluations grâce à l'utilisation des critères et normes d'évaluation de l'ONUSD, conformément aux méthodes d'évaluation en vigueur à l'échelle du système des Nations Unies	2
10. Renforcement des capacités nationales des États Membres en matière d'évaluation, par la mise en œuvre de la résolution 69/237 de l'Assemblée générale, ainsi qu'en garantissant l'application du principe de responsabilité et la transparence au sein de l'ONUSD par la concertation avec les partenaires nationaux à tous les stades du processus d'évaluation	2

16.79 La répartition des ressources prévues pour la composante Direction exécutive et administration est indiquée dans le tableau 16.10.

Tableau 16.10 **Ressources nécessaires : Direction exécutive et administration**

	<i>Ressources (milliers de dollars É.-U.)</i>		<i>Postes</i>	
	<i>2016-2017</i>	<i>2018-2019 (avant actualisation des coûts)</i>	<i>2016-2017</i>	<i>2018-2019</i>
Budget ordinaire				
Postes	1 407,5	1 407,5	4	4
Autres objets de dépense	95,0	66,8	–	–
Total partiel	1 502,5	1 474,3	4	4
Ressources extrabudgétaires	4 752,3	5 197,5	12	12
Total	6 254,8	6 671,8	16	16

16.80 Le montant de 1 474 300 dollars, en baisse de 28 200 dollars par rapport aux crédits ouverts pour l'exercice biennal 2016-2017, permettra de financer quatre postes (1 SGA, 1 P-5, 1 P-4 et 1 P-3) (1 407 500 dollars), ainsi que d'autres objets de dépense au titre des dépenses de personnel, des consultants, des dépenses de représentation, des voyages, des frais généraux de fonctionnement ainsi que des fournitures et accessoires (66 800 dollars).

- 16.81 Cette baisse de 28 200 dollars correspond à la réduction des dépenses au titre des voyages et des achats de fournitures et accessoires, qui devrait résulter des gains d'efficience que l'Office prévoit pour l'exercice biennal 2018-2019.
- 16.82 Le Bureau du Directeur exécutif est intégré à celui du Directeur général de l'Office des Nations Unies à Vienne. Les ressources nécessaires au titre de l'appui direct des bureaux combinés relèvent de la partie C du chapitre 1 (Politiques, direction et coordination d'ensemble), tandis que celles relatives à l'appui administratif relèvent du chapitre 29G (Administration, Vienne).
- 16.83 Les ressources extrabudgétaires, d'un montant estimatif total de 5 197 500 dollars, serviront à financer 12 postes relevant du Bureau du Directeur exécutif et du Groupe de l'évaluation indépendante [1 D-1, 4 P-4, 1 P-3, 2 P-2 et 3 G(AC)], ainsi que d'autres objets de dépense.

C. Programme de travail

- 16.84 La répartition des ressources par sous-programme est indiquée dans le tableau 16.11.

Tableau 16.11 Ressources nécessaires, par sous-programme

	Ressources (milliers de dollars É.-U.)		Postes	
	2016-2017	2018-2019 (montant prévu)	2016-2017	2018-2019
Budget ordinaire				
1. Lutte contre la criminalité transnationale organisée	5 721,6	5 238,1	19	18
2. Approche globale et équilibrée de la lutte contre le problème mondial de la drogue	1 385,2	1 334,2	4	4
3. Lutte contre la corruption	3 998,7	4 389,5	15	18
4. Prévention du terrorisme	2 376,4	2 350,7	8	8
5. Justice	2 360,4	2 325,1	8	8
6. Étude, analyse des tendances et criminalistique	5 287,9	5 161,1	18	18
7. Appui en matière de politiques	1 842,8	1 820,4	6	6
8. Coopération technique et appui opérationnel	879,0	1 059,0	4	4
9. Prestation de services de secrétariat et d'appui fonctionnel aux organes intergouvernementaux de l'ONU, et à l'Organe international de contrôle des stupéfiants et au Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale	9 137,4	9 111,3	37	37
Total partiel	32 989,4	32 789,4	119	121
Ressources extrabudgétaires	532 608,9	529 249,6	412	412
Total	565 598,3	562 039,0	531	533

Sous-programme 1 Lutte contre la criminalité transnationale organisée

Ressources nécessaires (avant actualisation des coûts) : 5 238 100 dollars

- 16.85 La responsabilité opérationnelle du sous-programme incombe à la Division des traités. Le sous-programme sera exécuté conformément à la stratégie décrite au sous-programme 1 du programme 13 du plan-programme biennal pour la période 2018-2019.

Tableau 16.12 **Objectifs de l'exercice biennal, réalisations escomptées, indicateurs de succès et mesure des résultats**

Objectif de l'Organisation : Favoriser et soutenir l'adoption de solutions efficaces aux problèmes de la criminalité transnationale organisée et des trafics

Réalizations escomptées du Secrétariat	Indicateurs de succès		Mesure des résultats				
			2018-2019	2016-2017	2014-2015	2012-2013	
a) Renforcement de l'assistance technique fournie aux États Membres, à leur demande, en vue d'encourager la ratification et l'adoption des conventions internationales relatives aux drogues ainsi que de la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée et des protocoles s'y rapportant, ainsi que l'application des dispositions de la Déclaration politique et du Plan d'action sur la coopération internationale en vue d'une stratégie intégrée et équilibrée de lutte contre le problème mondial de la drogue, et des dispositions opérationnelles pertinentes issues de la session extraordinaire de l'Assemblée générale sur le problème mondial de la drogue (voir résolution S-30/1)	i) Augmentation du nombre d'États parties ayant ratifié la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée en mettant à profit l'assistance prêtée par l'Office [nombre de nouvelles ratifications de la Convention]	Objectif	2	3	5	5	
		Estimation	2	3	5	10	
		Résultats effectifs			7	14	
	ii) Augmentation du nombre d'États parties ayant ratifié les protocoles se rapportant à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée en mettant à profit l'assistance prêtée par l'Office [Protocole relatif à la traite]	Objectif	2	3	3	5	
		Estimation		1	7	9	
		Résultats effectifs			10	13	
		Objectif		6	6	15	
		Estimation		1	1	2	
		Résultats effectifs			7	10	
	b) Consolidation, avec l'aide de l'Office intervenant dans le cadre de son mandat, de la coopération régionale et internationale dans la lutte contre la criminalité transnationale organisée et les trafics	i) Augmentation du nombre d'initiatives régionales poursuivies ou lancées en vue de lutter contre la criminalité transnationale organisée et les trafics, y compris la traite d'êtres humains, au moyen d'accords de coopération conclus par l'intermédiaire de l'Office ou avec son concours	Objectif	5	5	10	7
			Estimation	5	5	10	5
			Résultats effectifs			8	5

Chapitre 16 Contrôle international des drogues, prévention du crime et du terrorisme et justice pénale

Réalizations escomptées du Secrétariat	Indicateurs de succès	Mesure des résultats				
		2018-2019	2016-2017	2014-2015	2012-2013	
c) Consolidation, avec le concours de l'Office, des moyens dont disposent les États Membres qui en font la demande pour prendre des mesures efficaces contre la criminalité transnationale organisée, notamment en matière de blanchiment d'argent, de lutte contre les flux financiers illicites, de traite d'êtres humains, de trafic de migrants, de trafic d'armes à feu et de problèmes liés aux nouvelles formes de criminalité	ii) Augmentation du nombre de dispositifs créés ou consolidés par l'Office, dans le cadre de ses attributions, en vue d'encourager l'échange d'informations et la coopération entre les services de justice pénale aux niveaux national et international	Objectif	58	58	54	–
		Estimation	8	58	54	54
		Résultats effectifs			54	54
	iii) Intensification de la coordination et de la coopération entre les organismes des Nations Unies et d'autres entités membres du Groupe interinstitutions de coordination contre la traite des personnes	Objectif	8	8	6	–
		Estimation	8	8	6	4
		Résultats effectifs			10	4
c) Consolidation, avec le concours de l'Office, des moyens dont disposent les États Membres qui en font la demande pour prendre des mesures efficaces contre la criminalité transnationale organisée, notamment en matière de blanchiment d'argent, de lutte contre les flux financiers illicites, de traite d'êtres humains, de trafic de migrants, de trafic d'armes à feu et de problèmes liés aux nouvelles formes de criminalité	i) Augmentation du nombre de pays ayant reçu une aide au renforcement des institutions et des capacités pour lutter contre le blanchiment d'argent, les flux financiers illicites, la traite d'êtres humains, le trafic de migrants, le trafic d'armes à feu, le trafic de biens culturels et les problèmes liés aux nouvelles formes de criminalité	Objectif	50	50	20	–
		Estimation	50	50	20	20
		Résultats effectifs			20	20
	ii) Augmentation du nombre d'États Membres ayant reçu, à leur demande, une assistance et une formation techniques pour lutter contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme	Objectif	10	10	57	–
		Estimation	10	10	57	52
		Résultats effectifs			58	52
	iii) Augmentation du nombre d'États Membres ayant adopté, adapté ou revu leur législation de manière à appliquer les dispositions des instruments juridiques relatifs à la criminalité, en particulier la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée et les protocoles s'y rapportant	Objectif	10	10	20	–
		Estimation	10	10	20	20
		Résultats effectifs			50	20
	iv) Augmentation du nombre de dispositifs juridiques ou opérationnels et de bonnes pratiques en matière de lutte contre la criminalité transnationale organisée qui ont été mis au point avec le concours de l'Office ou auxquels il prête un appui	Objectif	8	8	8	–
		Estimation	1	1	8	8
		Résultats effectifs			8	8

Titre IV Coopération internationale pour le développement

Réalizations escomptées du Secrétariat	Indicateurs de succès	Mesure des résultats				
		2018-2019	2016-2017	2014-2015	2012-2013	
	v) Augmentation du nombre d'États Membres sollicitant l'assistance de l'Office en vue de l'application des dispositions du Protocole contre le trafic illicite de migrants	Objectif	2	3	3	5
		Estimation		1	3	5
		Résultats effectifs			4	8
d) Renforcement des moyens dont dispose l'Office pour aider les États Membres qui en font la demande à utiliser la Compilation d'outils pour l'analyse de la criminalité liée aux espèces sauvages et aux forêts, établie par le Consortium international de lutte contre la criminalité liée aux espèces sauvages	Augmentation du nombre de pays utilisant, avec le concours de l'Office, la Compilation d'outils pour l'analyse de la criminalité liée aux espèces sauvages et aux forêts, établie par le Consortium international de lutte contre la criminalité liée aux espèces sauvages	Objectif		6	6	
		Estimation				
		Résultats effectifs				

Facteurs externes

16.86 Le sous-programme devrait permettre d'atteindre les objectifs visés et de parvenir aux réalisations escomptées si les conditions suivantes sont réunies : a) les États Membres sont prêts à adhérer à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée et Protocoles additionnels y relatifs et à en appliquer les dispositions; b) les États Membres sont désireux et capables de respecter les dispositions de la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée et Protocoles additionnels y relatifs, notamment la traite des personnes, le trafic de migrants et d'armes à feu, sous toutes leurs formes et dans toutes leurs manifestations, et de s'acquitter des obligations qui leur incombent en matière de communication des informations, notamment celles qu'ils sont tenus de fournir en vertu des instruments applicables; c) les États Membres sont disposés à mettre en œuvre les directives adoptées par les organes conventionnels et les organes directeurs en matière de lutte contre la criminalité; d) le montant des ressources extrabudgétaires n'est pas trop en deçà de celui prévu et le concours de spécialistes est disponible en temps voulu; e) la situation sur le terrain ne compromet pas l'exécution des activités prévues.

Produits

16.87 Les produits de l'exercice biennal 2018-2019 seront les suivants :

Tableau 16.13 **Produits par catégories**

Produits	Quantité
A. Services d'organes intergouvernementaux et d'organes d'experts, et rapports correspondants (budget ordinaire)	
<i>Assemblée générale</i>	
Services fonctionnels pour les réunions	
1. Conférence intergouvernementale sur les migrations internationales	1
2. Réunion de haut niveau de l'Assemblée générale sur les questions relatives à la migration	2
Documentation destinée aux organes délibérants	
3. Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières	1

<i>Produits</i>	<i>Quantité</i>
4. Pacte mondial pour les réfugiés	1
<i>Rapports du Secrétaire général sur :</i>	
5. L'amélioration de la coordination de l'action contre la traite des personnes	1
6. La traite des femmes et des filles	1
7. Le renforcement et la coordination de l'action des Nations Unies dans le domaine de l'état de droit	1
8. Le renforcement du programme des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale, surtout de ses capacités de coopération technique	1
9. Le sport au service du développement et de la paix	1
10. La Promotion du dialogue interreligieux et interculturel et la suite donnée à la Déclaration et au Programme d'Action sur une culture de la paix	1
<i>Conseil de sécurité</i>	
Documentation destinée aux organes délibérants	
<i>Rapports du Secrétaire général sur :</i>	
11. La traite des êtres humains	2
12. Le maintien de la paix et de la sécurité internationales	2
13. La menace que représente l'État islamique d'Iraq et du Levant (Daech) pour la paix et la sécurité internationales et l'action menée par l'Organisation des Nations Unies pour aider les États Membres à contrer cette menace	2
<i>Commission pour la prévention du crime et la justice pénale</i>	
Documentation destinée aux organes délibérants	
14. Contributions au rapport du Secrétaire général sur la coopération internationale en matière de lutte contre la criminalité transnationale organisée et la corruption	2
<i>Conférence des Parties à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée et Protocoles s'y rapportant</i>	
Services fonctionnels pour les réunions	
15. Bureau élargi de la Conférence des Parties	15
16. Conférence des Parties	20
<i>Groupes de travail chargés des questions suivantes :</i>	
17. Armes à feu	8
18. Trafic de migrants	8
19. Traite des êtres humains	8
20. Coopération internationale	4
21. Assistance technique	4
Documentation destinée aux organes délibérants	
22. Documentation de référence à l'intention de la Conférence des parties et autres documents	28
23. Rapport de la Conférence des parties	1
24. Documents de référence à l'intention des groupes de travail	30
25. Rapport du Groupe de travail sur la traite des personnes	1
26. Rapport du groupe de travail sur le trafic de migrants	1
27. Rapport du groupe de travail sur les armes à feu	1
28. Rapport du groupe de travail sur la coopération internationale	1
29. Rapport sur les activités du groupe de travail sur l'assistance technique	1

<i>Produits</i>	<i>Quantité</i>
Autres services	
Groupes spéciaux d'experts	
30. Examen des Lois types et Guides législatifs de l'ONUDC concernant la traite des personnes et le trafic de migrants	3
31. Coopération internationale	1
32. Formes et dimensions nouvelles des activités criminelles	1
33. Application des dispositions pertinentes de la Convention	1
34. Recueil d'affaires de criminalité transnationale organisée	1
35. Concepts clefs au titre du Protocole relatif à la traite et du Protocole contre le trafic illicite de migrants	3
36. Soutien des États Membres à la lutte contre la criminalité organisée	3
B. Autres activités de fond (budget ordinaire)	
Publications en série	
37. Impression de la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée et Protocoles additionnels y relatifs	1
38. Impression du règlement intérieur de la Conférence des Parties à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée	1
39. Brochure sur les Lois types et les traités relatifs à l'entraide judiciaire	1
40. Brochure sur les activités du Service de la criminalité organisée et du trafic illicite	1
41. Répertoire des autorités nationales compétentes	2
42. Guide sur l'adoption de lois ou de politiques bien conçues concernant certaines formes et dimensions nouvelles des activités criminelles	1
43. Impression de guides ou de commentaires juridiques sur les dispositions de la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée ou les conventions relatives au contrôle des drogues	1
44. Dépliant sur les outils juridiques	1
Publications isolées	
45. Notes de réflexion sur les concepts clefs du Protocole relatif à la traite et du Protocole contre le trafic illicite de migrants	3
46. Documents d'orientation du Groupe interinstitutions de coordination contre la traite des personnes	2
47. Document technique sur un thème lié au trafic de migrants	1
48. Outil d'assistance technique pour l'application du Protocole relatif à la traite	1
49. Directives techniques sur la saisie d'avoirs et les mesures connexes de lutte contre le blanchiment d'argent	2
50. Directives techniques sur les techniques d'enquête spéciales et les mesures connexes de lutte contre la criminalité organisée	2
51. Outil de formation sur l'application de la Convention contre la criminalité transnationale organisée	1
Activités ou documentation techniques	
52. Administration et mise à jour du portail de gestion du savoir sur la "mise en commun des ressources électroniques et des lois contre la criminalité"	1
53. Nouvelle amélioration technique du répertoire des autorités nationales chargées de l'application des traités internationaux relatifs au contrôle des drogues et à la lutte contre la criminalité	1
54. Publication d'études et d'articles de recherche sur le blanchiment d'argent	2

<i>Produits</i>	<i>Quantité</i>
55. Administration et mise à jour de la base de données de jurisprudence sur la traite des êtres humains	1
56. Nouvelle amélioration technique du répertoire des autorités nationales chargées de l'application des traités internationaux relatifs au contrôle des drogues et à la lutte contre la criminalité en vue d'améliorer l'accès aux informations aux fins de la coopération judiciaire	1
C. Coopération internationale et activités de coordination et de liaison interinstitutions	
Services fonctionnels pour les réunions interorganisations	
57. Réunions de travail, par visioconférence ou sur place, du Groupe interinstitutions de coordination contre la traite des personnes	10
58. Participation et fourniture d'un appui fonctionnel au Groupe mondial sur la migration	2
59. Participation à des réunions de l'Organisation internationale de police criminelle (INTERPOL), de l'Organisation mondiale des douanes, de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, de l'Office européen de police, d'Eurojust, du Centre de maintien de l'ordre de l'Europe du sud-est, du Centre régional d'information et de coordination pour l'Asie centrale, du Conseil de l'Europe et de la Cour pénale internationale	10
D. Coopération technique (budget ordinaire et ressources extrabudgétaires)	
Services consultatifs	
60. Fourniture de services consultatifs aux pays sur l'adhésion à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée et aux trois protocoles s'y rapportant, et l'application de leurs dispositions	7
61. Fourniture aux États Membres d'un appui législatif pour les aider à évaluer, ou réviser leurs lois relatives à la lutte contre la traite des personnes et le trafic de migrants, ou à en élaborer	8
62. Fourniture aux États Membres de services consultatifs concernant les mesures prises pour combattre la criminalité organisée et les problèmes connexes	10
<i>Missions ayant pour objectif de :</i>	
63. Participer à des réunions, conférences et manifestations internationales et régionales en vue de renforcer les partenariats et de créer des synergies	9
64. Fournir aux États Membres une aide technique sur le contrôle des conteneurs et les questions de sécurité liées à la chaîne d'approvisionnement	10
65. Fournir aux États Membres une aide technique pour l'élaboration et l'application de lois relatives à la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme	10
66. Fournir aux États Membres une aide technique sur la répression ainsi que sur l'application de la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée	5
67. Fournir aux États membres de l'aide en matière de preuves numériques et de lutte contre la cybercriminalité, notamment l'exploitation sexuelle des enfants sur Internet	5
Formations, séminaires et ateliers	
68. Stages, à l'échelle nationale et régionale, à l'intention des praticiens de la justice pénale participant aux enquêtes et aux poursuites relatives au trafic de migrants	10
69. Stages, à l'échelle nationale et régionale, à l'intention des praticiens de la justice pénale participant aux enquêtes et aux poursuites relatives à la traite des personnes	10
70. Organisation et participation, à l'échelle internationale, à des activités de formation, des ateliers et des consultations sur la coopération internationale en matière pénale	1
71. Stages et ateliers visant à aider les autorités à appliquer le Protocole relatif aux armes à feu sur le plan technique, notamment pour ce qui est de la prévention et de la détection du trafic de ces armes	6
72. Stages de formation pour renforcer les capacités du personnel du maintien de l'ordre en ce qui concerne le contrôle des conteneurs et la gestion des risques en matière de criminalité	10

Titre IV Coopération internationale pour le développement

<i>Produits</i>	<i>Quantité</i>
73. Formation des autorités sur l'application de la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée ainsi que des lois et dispositions nationales y afférentes	1
74. Formation à l'intention des ministères et services d'exécution nationaux ainsi que d'autres parties prenantes et organes régionaux concernés, sur les politiques de lutte contre la traite des personnes et le trafic de migrants ainsi que l'élaboration de stratégies	4
75. Stages et mentorat sur le contrôle aux frontières, les techniques de gestion intégrée et la lutte contre le blanchiment d'argent	10
76. Formation à l'intention des autorités sur les preuves numériques et la lutte contre la cybercriminalité, notamment l'exploitation sexuelle des enfants sur Internet	5
77. Formation à l'intention des autorités aux enquêtes sur les crypto-monnaies utilisées pour faciliter la criminalité transnationale organisée et le terrorisme et aux saisies de celles-ci	5
78. Formation des conseillers en matière de répression et détection	2
79. Formation pour la mise en œuvre des activités du programme de contrôle des conteneurs	2
Projets opérationnels	
80. À l'appui des actions de lutte contre la traite des personnes et le trafic de migrants, grâce à l'amélioration des connaissances et des compétences, au renforcement des capacités institutionnelles et à la formation du personnel	3
81. À l'appui : a) de la ratification et l'application de la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée et des trois protocoles s'y rapportant ; et b) des actions de lutte contre la criminalité transnationale organisée, grâce à l'amélioration des connaissances et des compétences, au renforcement des capacités institutionnelles et à la formation du personnel	1
82. À l'appui des actions de lutte contre la cybercriminalité, notamment l'exploitation sexuelle des enfants sur Internet, grâce à l'amélioration des connaissances et des compétences, au renforcement des capacités institutionnelles et à la formation du personnel	1

16.88 La répartition des ressources prévues pour le sous-programme 1 est indiquée dans le tableau 16.14.

Tableau 16.14 **Ressources nécessaires : sous-programme 1**

	<i>Ressources (milliers de dollars É.-U.)</i>		<i>Postes</i>	
	<i>2016-2017</i>	<i>2018-2019 (avant actualisation des coûts)</i>	<i>2016-2017</i>	<i>2018-2019</i>
Budget ordinaire				
Postes	4 869,0	4 668,5	19	18
Autres objets de dépense	852,6	569,6	–	–
Total partiel	5 721,6	5 238,1	19	18
Ressources extrabudgétaires	192 795,2	186 937,3	105	105
Total	198 561,8	192 175,4	124	123

16.89 Le montant de 5 238 100 dollars, qui représente une diminution de 483 500 dollars par rapport aux crédits ouverts pour 2016-2017, permettra de financer 18 postes [1 D -2, 1 D -1, 2 P-5, 6 P-4, 2 P-3, 1 P-2 et 5 G(AC)] (4 668 500 dollars) et les autres objets de dépense, notamment au titre des autres dépenses de personnel, des consultants et experts, des voyages, des services contractuels, des frais généraux de fonctionnement, des fournitures et accessoires, et des subventions et

contributions (569 600 dollars), en vue de l'exécution du programme de travail de l'Office au titre ce sous-programme.

- 16.90 La diminution de 483 500 dollars s'explique par la suppression d'un poste de statisticien adjoint (P-2) et par la réduction des dépenses relatives aux objets de dépense autres que les postes qui devrait résulter des gains d'efficacité que l'Office prévoit pour l'exercice biennal 2018-2019. En outre, la réduction correspond à l'élimination des dépenses non renouvelables, conformément à la résolution 71/280 de l'Assemblée générale concernant les modalités des négociations intergouvernementales sur le pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières.
- 16.91 Le montant des ressources extrabudgétaires pour l'exercice biennal 2018-2019 est estimé à 186 937 300 et permettra de financer des services consultatifs juridiques et d'autres activités de coopération technique. La diminution de 5 857 900 dollars correspond à une suppression progressive de certains des projets exécutés et une baisse du montant des contributions volontaires versées au titre du sous-programme.

Sous-programme 2 Approche globale et équilibrée de la lutte contre le problème mondial de la drogue

Ressources nécessaires (avant actualisation des coûts) : 1 334 200 dollars

- 16.92 La responsabilité opérationnelle du sous-programme incombe à la Division des opérations. Le sous-programme sera exécuté conformément à la stratégie décrite au sous-programme 2 du programme 13 du plan-programme biennal pour la période 2018-2019.

Tableau 16.15 Objectifs de l'exercice biennal, réalisations escomptées, indicateurs de succès et mesure des résultats

Objectif de l'Organisation : Formuler des mesures d'action efficaces, globales et équilibrées afin de faire face au problème mondial de la drogue, dans le respect des trois conventions internationales relatives aux drogues et des autres traités applicables des Nations Unies

Réalizations escomptées du Secrétariat	Indicateurs de succès	Mesure des résultats			
		2018-2019	2016-2017	2014-2015	2012-2013
a) Augmentation du nombre d'États Membres ayant ratifié et appliqué, après avoir sollicité et obtenu l'aide de l'Office, les conventions internationales relatives au contrôle des drogues (Convention unique sur les stupéfiants de 1961, Convention sur les substances psychotropes de 1971 et Convention des Nations Unies contre le trafic illicite de stupéfiants et de substances psychotropes) et donné suite aux dispositions de la Déclaration politique et du Plan d'action sur la coopération internationale en vue d'une stratégie intégrée et équilibrée de lutte contre le problème mondial de la drogue	i) Augmentation du nombre d'États parties ayant fait une demande d'assistance en vue de l'application des trois conventions internationales relatives au contrôle des drogues comme suite aux textes issus de la session extraordinaire de l'Assemblée générale sur le problème mondial de la drogue	Objectif	3		
		Estimation	3		
		Résultats effectifs			
	ii) Augmentation du nombre d'États parties ayant ratifié, avec le concours de l'Office, les trois conventions internationales relatives au contrôle des drogues	Objectif	3	3	
		Estimation	3	3	
		Résultats effectifs			

Titre IV **Coopération internationale pour le développement**

		<i>Mesure des résultats</i>				
		<i>2018-2019</i>	<i>2016-2017</i>	<i>2014-2015</i>	<i>2012-2013</i>	
<i>Réalisations escomptées du Secrétariat</i>		<i>Indicateurs de succès</i>				
ainsi qu'aux dispositions opérationnelles pertinentes issues de la session extraordinaire de l'Assemblée générale sur le problème mondial de la drogue tenue en 2016						
b) Intensification, avec le concours de l'Office, de l'exécution équilibrée d'un ensemble de mesures visant à réduire la demande de drogues, ainsi que l'exposition au VIH/sida et aux autres maladies à diffusion hémotogène	i) Augmentation du nombre de pays ayant mené, avec le concours de l'Office, des interventions préventives contre la consommation de drogues dans le respect des traités internationaux applicables et sur la base de données scientifiques	Objectif	20	26	25	–
		Estimation		26	26	25
		Résultats effectifs			25	25
	ii) Augmentation du nombre de pays ayant mené, avec le concours de l'Office, des interventions destinées à traiter, réadapter et réinsérer socialement les toxicomanes dans le respect des traités internationaux applicables et sur la base de données scientifiques	Objectif	20	46	45	–
		Estimation		46	46	45
		Résultats effectifs			42	45
	iii) Augmentation du nombre de pays ayant élaboré, adopté et exécuté, avec le concours de l'Office, des stratégies et des programmes relatifs au VIH/sida à l'intention des consommateurs de drogues, notamment de drogues injectables	Objectif	60	64	64	–
		Estimation		64	64	60
		Résultats effectifs			60	60
c) Consolidation des moyens dont dispose l'Office pour aider les États Membres qui en font la demande à rendre les populations carcérales moins exposées à la consommation de drogues et au VIH/sida	i) Augmentation du nombre de pays ayant adopté ou étoffé, avec le concours de l'Office, des politiques et programmes de lutte contre la toxicomanie en milieu carcéral, dans le respect des traités internationaux applicables et sur la base de données scientifiques	Objectif	10	10	10	–
		Estimation		11	11	10
		Résultats effectifs			12	10
	ii) Augmentation du nombre de pays recevant une aide de l'Office aux fins de l'élaboration, de l'adoption et de la mise en œuvre, dans leur système de justice pénale, de politiques et de programmes relatifs à la prévention, aux traitements et aux services de soins et d'accompagnement concernant le VIH/sida, compte tenu des traités internationaux applicables et des données scientifiques ayant trait aux mesures d'intervention concernant la prévention, les traitements et les soins relatifs au VIH en milieu carcéral et dans d'autres structures fermées	Objectif	50	51	51	–
		Estimation		51	51	47
		Résultats effectifs			48	47

Chapitre 16 Contrôle international des drogues, prévention du crime et du terrorisme et justice pénale

Réalizations escomptées du Secrétariat	Indicateurs de succès	Mesure des résultats				
		2018-2019	2016-2017	2014-2015	2012-2013	
d) Consolidation des moyens dont dispose l'Office pour aider les États Membres qui en font la demande à mettre au point, à exécuter, à suivre et à évaluer des stratégies viables d'action contre les cultures illicites par des projets de développement alternatif, y compris de développement alternatif préventif, conformément aux Principes directeurs des Nations Unies sur le développement alternatif	Nombre de pays ayant élaboré et exécuté des stratégies viables d'action contre les cultures illicites au moyen de projets de développement alternatif, y compris de développement alternatif préventif, parallèlement à des programmes de développement nationaux et, selon qu'il convient, conformément aux Principes directeurs des Nations Unies sur le développement alternatif	Objectif	10	10	10	–
		Estimation		10	10	10
		Résultats effectifs			10	10
e) Amélioration des moyens dont dispose l'Office pour aider les États Membres à assurer des moyens de subsistance durables (aide sociale de base) aux populations exposées à la toxicomanie et à la criminalité du fait de leur marginalisation sociale et économique	Nombre de pays ayant mis des services sociaux et économiques de base à la disposition des populations exposées à la toxicomanie, au VIH/sida et à la criminalité, compte tenu de la situation nationale, dans le respect des traités internationaux applicables et sur la base de données scientifiques	Objectif	5	5	5	–
		Estimation		5	6	5
		Résultats effectifs			5	6
f) Intensification, avec le concours de l'Office agissant dans le cadre de son mandat, de la coopération régionale et internationale en matière de lutte contre le trafic de drogues et le trafic et le détournement de stupéfiants et de substances psychotropes	i) Augmentation du nombre d'initiatives régionales de lutte contre le trafic de drogues et de contrôle des précurseurs poursuivies ou mises en place dans le cadre d'accords de coopération	Objectif	2			
		Estimation	2			
		Résultats effectifs				
	ii) Nombre de réseaux créés ou consolidés, avec le concours de l'Office agissant dans le cadre de son mandat, afin d'inciter les services de justice pénale et de détection et répression à coopérer davantage et à mieux partager l'information aux niveaux national et international en vue de lutter contre le trafic de drogues et d'y faire face	Objectif	2			
		Estimation	2			
		Résultats effectifs				
g) Consolidation des moyens dont dispose l'Office pour aider les États Membres qui en font la demande à prendre des mesures efficaces contre le trafic de drogues et la criminalité qui en découle	Augmentation du nombre d'États Membres ayant bénéficié d'une assistance et d'un renforcement des capacités techniques en matière de blanchiment d'argent, de flux financiers illicites et de confiscation du produit de la fabrication de drogues illicites	Objectif	5			
		Estimation	5			
		Résultats effectifs				

Facteurs externes

- 16.93 Le sous-programme devrait permettre d'atteindre les objectifs visés et de parvenir aux réalisations escomptées si les conditions suivantes sont réunies : a) les États Membres sont disposés à adhérer aux conventions relatives au contrôle des drogues et à les appliquer; b) les États Membres ont les

moyens et la volonté de respecter les dispositions des conventions relatives aux drogues et s'acquittent de leurs obligations en matière de présentation de rapports, notamment en communiquant les informations qu'ils sont tenus de fournir en vertu des traités conclus; c) les États Membres sont disposés à mettre en œuvre les directives adoptées par les organes conventionnels et les organes directeurs en matière de drogues; d) le montant des ressources extrabudgétaires n'est pas trop en deçà de celui prévu et le concours de spécialistes est disponible en temps voulu; e) la situation sur le terrain ne compromet pas l'exécution des activités prévues.

Produits

16.94 Les produits de l'exercice biennal 2018-2019 seront les suivants :

Tableau 16.16 **Produits par catégories**

<i>Produits</i>	<i>Quantité</i>
A. Service d'organes intergouvernementaux et d'organes d'experts, et rapports correspondants (budget ordinaire et ressources extrabudgétaires)	
<i>Commission des stupéfiants</i>	
Services fonctionnels pour les réunions	
1. Réunions des organes subsidiaires de la Commission	40
2. Réunions de la Commission sur le développement alternatif et les moyens de subsistance durables	2
3. Réunions de la Commission sur les questions liées à la réduction de la demande de drogues et les mesures associées	2
4. Réunions sur les questions relatives au VIH/sida chez les consommateurs de drogues et les personnes en milieu carcéral	2
Documentation destinée aux organes délibérants	
5. Note sur la promotion de la coordination et de l'harmonisation des décisions entre la Commission des stupéfiants et le Conseil de coordination du Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida	2
<i>Rapports :</i>	
6. Rapports sur les tendances régionales en matière de trafic de drogues au Proche et au Moyen-Orient, en Asie du Sud-Ouest et en Asie centrale à l'intention de la Sous-Commission du trafic illicite des drogues et des problèmes apparentés pour le Proche et le Moyen-Orient	2
7. Rapports sur les tendances régionales en matière de trafic de drogues en Amérique, en vue de la Réunion des chefs des services nationaux de répression compétents en matière de drogues pour l'Amérique latine et les Caraïbes	2
8. Rapport sur les tendances régionales en matière de trafic de drogues en Europe, en vue de la Réunion des chefs des services nationaux de répression compétents en matière de drogues pour l'Europe	1
9. Rapports sur les tendances régionales en matière de trafic de drogues en Asie et au Pacifique, en vue de la Réunion des chefs des services nationaux de répression compétents en matière de drogues pour l'Asie et le Pacifique	2
10. Rapports sur les tendances régionales en matière de trafic de drogues en Afrique, en vue de la Réunion des chefs des services nationaux de répression compétents en matière de drogues pour l'Afrique	2
11. Rapport sur les progrès accomplis par les États Membres dans l'exécution des engagements en matière de réduction de la demande de drogues énoncés dans la Déclaration politique et le Plan d'action de 2009 et dans l'application des mesures associées	1

<i>Produits</i>	<i>Quantité</i>
12. Rapport sur la mise en œuvre de la résolution 49/4 de la Commission des stupéfiants sur la lutte contre la prévalence du VIH/sida et d'autres maladies à diffusion hémotogène chez les consommateurs de drogues	1
13. Rapport sur la mise en place d'un mode de développement alternatif, comme demandé dans les résolutions de la Commission et dans la Déclaration politique et le Plan d'action	1
<i>Commission pour la prévention du crime et la justice pénale</i>	
Services fonctionnels pour les réunions	
14. Réunions sur les questions liées à la prévention, aux traitements et aux services de soins et d'accompagnement concernant le VIH/sida en milieu carcéral	2
Autres services	
Groupes spéciaux d'experts	
<i>Réunions de groupes d'experts sur les thèmes suivants :</i>	
15. Prévention et services de soins concernant le VIH à l'intention des consommateurs de drogue	1
16. Prévention et services de soins concernant le VIH dans les prisons et autres structures fermées	1
17. Meilleures pratiques et enseignements tirés de l'expérience en matière de développement alternatif, contribution à l'application des textes issus de la session extraordinaire de l'Assemblée générale sur le problème mondial de la drogue tenue en 2016 et engagement d'un dialogue avec de nouvelles parties prenantes	1
18. Interventions éthiques axées sur l'analyse des faits visant à prévenir la consommation de drogues	1
19. Interventions éthiques axées sur l'analyse des faits visant à traiter la toxicomanie	1
B. Coopération internationale et coordination et liaison interorganisations	
Services fonctionnels pour les réunions interorganisations	
20. Réunions du Conseil de coordination d'ONUSIDA sur des questions liées aux activités de prévention, aux traitements et aux services de soins et d'accompagnement concernant le VIH à l'intention des consommateurs de drogues et des personnes se trouvant en milieu carcéral ou dans d'autres structures fermées	4
C. Coopération technique (budget ordinaire et ressources extrabudgétaires)	
Services consultatifs	
21. Missions visant à offrir aux États Membres des conseils techniques concernant la détection et la répression et l'application des conventions relatives au contrôle des drogues	5
22. Conseils aux pays concernant l'adhésion aux conventions relatives au contrôle des drogues et l'application de leurs dispositions	7
Stages, séminaires et ateliers	
23. Séances de formation visant à aider les autorités à appliquer les conventions relatives au contrôle des drogues ainsi que les lois et dispositions nationales pertinentes	1
24. Séances de formation visant à renforcer les capacités du personnel des services de détection et de répression en matière de contrôle des conteneurs et de gestion des risques concernant les drogues	10
25. Assistance fonctionnelle et technique aux États Membres, aux organisations et institutions compétentes et aux programmes nationaux et régionaux concernant les activités de prévention et les traitements axés sur l'analyse des faits	6
26. Assistance fonctionnelle et technique aux États Membres, aux organisations et institutions compétentes et aux programmes nationaux et régionaux concernant le développement alternatif, les moyens de subsistance durables et la criminalité liée aux espèces sauvages et aux forêts	16
27. Assistance fonctionnelle et technique et appui aux États Membres s'agissant de la prévention, des traitements et des services de soins concernant le VIH/sida à l'intention des consommateurs de drogues et des personnes en milieu carcéral	6

Titre IV Coopération internationale pour le développement

<i>Produits</i>	<i>Quantité</i>
Projets opérationnels	
28. Projets de portée mondiale visant à aider les États Membres à élaborer, à exécuter, à suivre et à évaluer des activités axées sur l'analyse des faits dans le domaine de la prévention de la toxicomanie et du traitement et de la réhabilitation des toxicomanes, y compris concernant la mise à disposition de substances réglementées à des fins médicales	5
29. Projets de portée mondiale visant à aider les États Membres à élaborer, à exécuter, à suivre et à évaluer des activités relatives à la prévention, aux traitements et aux services de soins et d'accompagnement concernant le VIH à l'intention des consommateurs de drogues et des personnes se trouvant en milieu carcéral	1
30. Projets opérationnels de portée mondiale visant à aider les États Membres à élaborer, à exécuter, à suivre et à évaluer des activités touchant au développement alternatif, aux moyens de subsistance durables et à la criminalité liée aux espèces sauvages et aux forêts	1

16.95 La répartition des ressources prévues pour le sous-programme 2 est indiquée dans le tableau 16.17.

Tableau 16.17 **Ressources nécessaires : sous-programme 2**

	<i>Ressources (milliers de dollars É.-U.)</i>		<i>Postes</i>	
	<i>2016-2017</i>	<i>2018-2019 (avant actualisation des coûts)</i>	<i>2016-2017</i>	<i>2018-2019</i>
Budget ordinaire				
Postes	1 217,9	1 217,9	4	4
Autres objets de dépense	167,3	116,3	–	–
Total partiel	1 385,2	1 334,2	4	4
Ressources extrabudgétaires	108 817,2	84 032,7	37	37
Total	110 202,4	85 366,9	41	41

16.96 Le montant de 1 334 200 dollars, en baisse de 51 000 dollars par rapport à l'exercice 2016-2017, permettrait de financer quatre postes (1 D-1, 2 P-4 et 1 P-3) (1 217 900 dollars) ainsi que les autres objets de dépense, à savoir les services de consultants et d'experts et les voyages (116 300 dollars), en vue de l'exécution du programme de travail de l'Office au titre de ce sous-programme.

16.97 La baisse de 51 000 dollars correspond à la réduction des dépenses relatives aux services d'experts et aux voyages qui devrait résulter des gains d'efficacité que l'Office prévoit de réaliser au cours de l'exercice biennal 2018-2019.

16.98 Le montant des ressources extrabudgétaires est estimé à 84 032 700 dollars; la diminution du montant prévu au titre des programmes mondiaux de prévention et de traitement de la toxicomanie et de mise à disposition de substances contrôlées à des fins médicales tient à la prudence des prévisions faites compte tenu de la tendance à la baisse du montant des ressources reçues.

**Sous-programme 3
Lutte contre la corruption**

Ressources nécessaires (avant actualisation des coûts) : 4 389 500 dollars

16.99 La responsabilité opérationnelle du sous-programme incombe au Service de la lutte contre la corruption et la criminalité économique de la Division des traités. Le sous-programme sera exécuté

conformément à la stratégie décrite au sous-programme 3 du programme 13 du plan-programme biennal pour la période 2018-2019.

Tableau 16.18 Objectifs de l'exercice biennal, réalisations escomptées, indicateurs de succès et mesure des résultats

Objectif de l'Organisation : Prévenir et combattre la corruption, conformément à la Convention des Nations Unies contre la corruption

Réalizations escomptées du Secrétariat	Indicateurs de succès		Mesure des résultats			
			2018-2019	2016-2017	2014-2015	2012-2013
a) Prestation, par l'Office, d'une assistance technique aux États Membres qui en font la demande en vue de l'augmentation du nombre de ratifications et d'adhésions dont fait l'objet la Convention des Nations Unies contre la corruption	i) Augmentation du nombre de rapports d'examen de pays et de résumés de ces rapports établis, avec le concours de l'Office, dans le cadre du Mécanisme d'examen de l'application de la Convention des Nations Unies contre la corruption	Objectif	250	180	110	80
		Estimation		180	110	60
		Résultats effectifs			108	49
	ii) Pourcentage de rapports disponibles six semaines avant la Conférence des États parties à la Convention des Nations Unies contre la corruption	Objectif	85			
		Estimation				
		Résultats effectifs				
	iii) Pourcentage de participants à la Conférence des États parties satisfaits de la qualité des documents	Objectif	85	85	85	
		Estimation			85	
		Résultats effectifs				
b) Consolidation de l'appui prêté par l'Office à la Conférence des États parties à la Convention des Nations Unies contre la corruption et à ses organes subsidiaires en vue de faciliter la prise de décisions et la formulation d'orientations générales	i) Nombre de pays qui ont rédigé des projets de loi ou révisé leur législation, avec le concours de l'Office, pour transposer les dispositions de la Convention en droit interne	Objectif	30	30	10	10
		Estimation		30	10	10
		Résultats effectifs			28	10
	ii) Nombre de pays où, dans les secteurs public et privé, l'intégrité, la responsabilité et la transparence ont été accentuées, avec le concours de l'Office et sur demande, de sorte à prévenir la corruption	Objectif	20			
		Estimation				
		Résultats effectifs				
	iii) Nombre de pays qui consolident les moyens dont ils disposent pour déceler des actes de corruption, enquêter et engager des poursuites en la matière, participer à la coopération pénale internationale en vue de lutter contre la corruption (entraide judiciaire et extradition, notamment) et coopérer efficacement aux fins du recouvrement d'avoirs	Objectif	20	20		
		Estimation		20		
		Résultats effectifs				

Facteurs externes

16.100 Le sous-programme devrait permettre d'atteindre les objectifs visés et de parvenir aux réalisations escomptées si les conditions suivantes sont réunies : a) les États Membres sont déterminés à prévenir et à combattre la corruption; b) les États Membres sont prêts à ratifier la Convention des Nations Unies contre la corruption ou à y adhérer, et à en appliquer les dispositions; c) les États Membres sont en mesure de respecter les dispositions de la Convention et s'acquittent de leurs obligations en matière de présentation de rapports, notamment en communiquant les informations qu'ils sont tenus de fournir en vertu des traités conclus; d) les États Membres sont disposés à resserrer leur coopération dans le domaine judiciaire, en particulier sur les questions d'extradition, d'entraide judiciaire et de recouvrement d'avoirs; e) les États Membres sont disposés à mettre en œuvre les directives adoptées par les organes conventionnels et les organes directeurs en matière de corruption; f) les États Membres fournissent en temps utile des données et des informations statistiques de qualité; d) le montant des ressources extrabudgétaires n'est pas trop en deçà du montant nécessaire pour aider les États Membres à exécuter les activités prévues et le concours de spécialistes est disponible en temps voulu.

Produits

16.101 Les produits de l'exercice biennal 2018-2019 seront les suivants :

Tableau 16.19 **Produits par catégories**

<i>Produits</i>	<i>Quantité</i>
A. Service d'organes intergouvernementaux et d'organes d'experts, et rapports correspondants (budget ordinaire et ressources extrabudgétaires)	
<i>Assemblée générale</i>	
Services fonctionnels pour les réunions	
1. Séances de la Troisième Commission sur des questions liées à la corruption et à la criminalité économique	2
2. Contributions aux réunions de haut niveau organisées par l'Assemblée générale sur des questions liées à la corruption	1
Documentation destinée aux organes délibérants	
3. Note du Secrétaire général sur la prévention de la criminalité et la justice pénale (transmettant à l'Assemblée générale le rapport de la Conférence des États parties à la Convention des Nations Unies contre la corruption sur les travaux de sa septième session)	1
4. Contributions au rapport du Secrétaire général sur l'exécution des mandats du programme des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale, en particulier concernant les activités de coopération technique de l'Office	2
5. Contributions au rapport du Secrétaire général sur la promotion de la coopération internationale comme moyen de lutter contre les flux financiers illicites et de recouvrer les avoirs volés	1
<i>Conseil économique et social</i>	
Services fonctionnels pour les réunions	
6. Contributions aux réunions de haut niveau organisées par le Conseil économique et social	1
Documentation destinée aux organes délibérants	
7. Contributions au rapport de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale	2
8. Contributions au rapport du Groupe de réflexion interinstitutions sur le financement du développement	1

<i>Produits</i>	<i>Quantité</i>
<i>Commission pour la prévention du crime et la justice pénale</i>	
Documentation destinée aux organes délibérants	
9. Contributions au rapport du Directeur exécutif sur les activités de l'Office	2
10. Contributions au rapport du Secrétaire général sur la coopération internationale dans la lutte contre la criminalité transnationale organisée et la corruption	2
<i>Conférence des États parties à la Convention des Nations Unies contre la corruption</i>	
Services fonctionnels pour les réunions	
11. Huitième session de la Conférence des États parties	16
12. Réunions du Groupe d'examen de l'application de la Convention	32
13. Réunions du Groupe de travail intergouvernemental à composition non limitée sur le recouvrement d'avares	20
14. Réunions du Groupe de travail intergouvernemental à composition non limitée sur la prévention de la corruption	20
15. Réunions intergouvernementales d'experts à composition non limitée pour le renforcement de la coopération internationale au titre de la Convention des Nations Unies contre la corruption	8
Documentation destinée aux organes délibérants	
<i>Rapports :</i>	
16. Rapport sur la huitième session de la Conférence des États parties	1
17. Rapports sur les réunions du Groupe d'examen de l'application de la Convention	4
18. Rapports sur les réunions du Groupe de travail intergouvernemental à composition non limitée sur le recouvrement d'avares	2
19. Rapports sur les réunions du Groupe de travail intergouvernemental à composition non limitée sur la prévention de la corruption	2
20. Rapports sur les réunions intergouvernementales d'experts à composition non limitée pour le renforcement de la coopération internationale au titre de la Convention des Nations Unies contre la corruption	2
21. Rapports thématiques sur le Mécanisme d'examen de l'application de la Convention des Nations Unies contre la corruption	4
22. Rapports régionaux sur le Mécanisme d'examen de l'application de la Convention et autres documents de base	16
<i>Documents de base pour les réunions suivantes :</i>	
23. Huitième session de la Conférence des États parties	18
24. Réunions du Groupe d'examen de l'application de la Convention (y compris les résumés des rapports d'examen de pays)	90
25. Réunions du Groupe de travail intergouvernemental à composition non limitée sur le recouvrement d'avares	8
26. Réunions du Groupe de travail intergouvernemental à composition non limitée sur la prévention de la corruption	8
27. Réunions intergouvernementales d'experts à composition non limitée pour le renforcement de la coopération internationale au titre de la Convention des Nations Unies contre la corruption	6
Autres services (budget ordinaire et ressources extrabudgétaires)	
Groupes spéciaux d'experts	
<i>Ateliers :</i>	
28. Ateliers sur divers aspects sectoriels de la corruption	2

<i>Produits</i>	<i>Quantité</i>
29. Ateliers sur des aspects particuliers du recouvrement d'avares	2
<i>Réunions de groupes d'experts</i>	
30. Réunion sur le produit de la corruption dans le contexte du financement du développement	1
31. Réunions consacrées à la mise au point d'un document directif ou d'un instrument concernant des aspects particuliers de la Convention des Nations Unies contre la corruption, sur la base des besoins recensés dans le cadre du Mécanisme d'examen de l'application de la Convention	2
32. Réunion consacrée à la mise au point d'un document directif ou d'un instrument concernant la corruption et le système de justice pénale	1
33. Réunion consacrée à la mise au point d'un document directif ou d'un instrument concernant les mesures de prévention de la corruption	1
B. Autres activités de fond (budget ordinaire et ressources extrabudgétaires)	
Publications en série	
<i>Réimpression des documents suivants :</i>	
34. Convention des Nations Unies contre la corruption	1
35. Guide législatif pour l'application de la Convention	1
36. Documents officiels des négociations sur la Convention	1
37. Règlement intérieur de la Conférence des États parties	1
38. Documents de base établis pour le Mécanisme d'examen de l'application de la Convention	1
39. Recueil des instruments juridiques internationaux sur la corruption	2
Publications isolées	
40. Publications sur des thèmes particuliers, notamment le produit de la corruption et le recouvrement d'avares	3
41. Publications ponctuelles diverses sur les normes, les politiques, les procédures opérationnelles et les bonnes pratiques visant à offrir des orientations et un appui technique aux États Membres aux fins de la mise en œuvre de la Convention	1
<i>Document directif ou instrument :</i>	
42. Document directif ou instrument concernant des aspects particuliers de la Convention des Nations Unies contre la corruption, sur la base des besoins recensés dans le cadre du Mécanisme d'examen de l'application de la Convention	1
43. Document directif ou instrument concernant la corruption et le système de justice pénale	1
44. Document directif ou instrument concernant les mesures de prévention de la corruption	1
Activités ou documentation techniques	
45. Gestion d'une base de données consacrée aux lois, à la jurisprudence et aux connaissances non juridiques relatives à la Convention des Nations Unies contre la corruption, notamment en ce qui concerne le recouvrement d'avares	1
46. Élaboration d'outils et de supports de formation électroniques relatifs aux normes, aux politiques, aux procédures opérationnelles et aux bonnes pratiques visant à offrir des orientations et un appui technique aux États Membres aux fins de la mise en œuvre de la Convention	2
Promotion d'instruments juridiques	
47. Formation portant sur le Mécanisme d'examen de l'application de la Convention	10
48. Préparation des visites de pays (Mécanisme d'examen de l'application de la Convention)	70
49. Analyse des rapports d'auto-évaluation et des compléments d'information reçus (Mécanisme d'examen de l'application de la Convention)	70

<i>Produits</i>	<i>Quantité</i>
50. Contribution à la rédaction des rapports d'examen de pays (Mécanisme d'examen de l'application de la Convention)	70
51. Établissement des résumés des rapports de pays (Mécanisme d'examen de l'application de la Convention)	70
52. Analyse thématique et régionale comprenant une évaluation des besoins techniques	1
53. Liste des experts gouvernementaux participant à la procédure d'examen, mise à jour une fois par mois (Mécanisme d'examen de l'application de la Convention)	1
54. Base de données répertoriant les autorités compétentes, les coordonnateurs pour le recouvrement d'avoirs et les autorités centrales	1
55. Gestion du portail Web consacré à la lutte contre la corruption connu sous le nom de « portail TRACK » (plateforme d'outils et de ressources pour la diffusion de connaissances en matière de lutte contre la corruption)	1
C. Coopération internationale et coordination et liaison interorganisations	
Services fonctionnels pour les réunions interorganisations	
56. Participation au mécanisme de gouvernance et aux réunions interorganisations du Pacte mondial des Nations Unies, en particulier la dixième réunion du groupe de travail sur la corruption	1
57. Organisation de réunions de coordination interorganisations sur des questions liées à la corruption	1
Contribution à des produits communs	
58. Activités de coordination et de liaison interorganisations passant par la participation aux réunions de coordination des institutions spécialisées des Nations Unies, de la Banque mondiale et du réseau d'instituts de prévention de la criminalité et de justice pénale sur des questions liées à la corruption et à la criminalité économique, et par la réalisation de travaux en partenariat avec le Groupe de la Banque mondiale dans le cadre de l'Initiative conjointe pour le recouvrement des avoirs volés	1
59. Élaboration et mise en œuvre d'initiatives, d'activités et de projets visant à prévenir et à combattre la corruption, en collaboration avec d'autres départements, bureaux, fonds et programmes des Nations Unies ainsi qu'avec des organisations internationales et régionales ne faisant pas partie du système, notamment le Conseil de l'Europe, l'Organisation de coopération et de développement économiques, l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe, l'International Association of Anti-Corruption Authorities, le Groupe des Vingt, le groupe Business 20 et l'Académie internationale de lutte contre la corruption	1
D. Coopération technique	
Services consultatifs	
60. Fourniture de services consultatifs, notamment d'ordre juridique, en vue de la réalisation d'évaluations des besoins exhaustives et d'une analyse des lacunes au moyen de la liste de contrôle pour l'auto-évaluation sur l'application de la Convention des Nations Unies contre la corruption	8
61. Fourniture aux pays de services consultatifs, notamment d'ordre juridique, concernant l'adhésion à la Convention ainsi que sa ratification et son application	10
Stages, séminaires et ateliers :	
62. Ateliers et stages de formation nationaux, régionaux et interrégionaux portant sur la Convention et sur la prévention et la lutte contre la corruption	10
Projets opérationnels	
63. Projets de portée nationale, régionale et internationale à l'appui de la ratification et de la mise en œuvre de la Convention	1

16.102 La répartition des ressources prévues pour le sous-programme 3 est indiquée dans le tableau 16.20.

Tableau 16.20 Ressources nécessaires : sous-programme 3

	Ressources (milliers de dollars É.-U.)		Postes	
	2016-2017	2018-2019 (avant actualisation des coûts)	2016-2017	2018-2019
Budget ordinaire				
Postes	3 712,0	4 144,4	15	18
Autres objets de dépense	286,7	245,1	–	–
Total partiel	3 998,7	4 389,5	15	18
Ressources extrabudgétaires	41 164,5	46 630,8	38	38
Total	45 163,2	51 020,3	53	56

- 16.103 Le montant de 4 389 500 dollars, en hausse de 390 800 dollars (montant net) par rapport à l'exercice 2016-2017, permettrait de financer 18 postes, plus précisément de reconduire 15 postes [1 D-1, 2 P-5, 4 P-4, 2 P-3, 4 P-2 et 2 G(AC)] et d'en créer 3 (1 P-4 et 2 P-3) (4 144 400 dollars), ainsi que les autres objets de dépense, à savoir les autres frais de personnel, les services de consultants et d'experts, les voyages et les services contractuels (245 100 dollars), en vue de l'exécution du programme de travail de l'Office au titre du présent sous-programme.
- 16.104 L'augmentation nette de 390 800 dollars s'explique principalement par la proposition de créer trois postes de spécialiste de la prévention du crime et de la justice pénale (1 P-4 et 2 P-3) dont les titulaires contribueraient aux travaux du Mécanisme d'examen de l'application de la Convention des Nations Unies contre la corruption. Ces postes supplémentaires permettraient au Secrétariat de s'acquitter du mandat que lui a confié la Conférence des États parties, qui est défini en particulier dans les résolutions 3/1 et 6/1 de la Conférence et dans la résolution 64/237 de l'Assemblée générale, de réaliser efficacement des examens de pays dans les délais prescrits et de veiller à ce que la procédure d'examen réponde aux plus hautes exigences en termes de qualité, conformément à la résolution 71/208 de l'Assemblée générale intitulée « Action préventive et lutte contre la corruption et le transfert du produit de la corruption, facilitation du recouvrement des avoirs et restitution de ces avoirs à leurs propriétaires légitimes, notamment aux pays d'origine, conformément à la Convention des Nations Unies contre la corruption ».
- 16.105 Pour l'exercice 2018-2019, le montant des ressources extrabudgétaires est estimé à 46 630 800 dollars; l'augmentation de 5 466 300 dollars par rapport à l'exercice précédent tient compte des activités supplémentaires prévues dans le domaine de la lutte contre la corruption et du programme mondial relatif à la mise en œuvre de la Déclaration de Doha.

Sous-programme 4 Prévention du terrorisme

Ressources nécessaires (avant actualisation des coûts) : 2 350 700 dollars

- 16.106 La responsabilité opérationnelle du sous-programme incombe au Service de la prévention du terrorisme de la Division des traités. Le sous-programme sera exécuté conformément à la stratégie décrite au sous-programme 4 du programme 13 du plan-programme biennal pour la période 2018-2019.

Tableau 16.21 Objectifs de l'exercice biennal, réalisations escomptées, indicateurs de succès et mesure des résultats

Objectif de l'Organisation : Favoriser le développement d'un régime juridique fonctionnel de lutte contre le terrorisme qui soit efficacement appliqué par les États dans le respect de l'état de droit

Réalisations escomptées du Secrétariat	Indicateurs de succès		Mesure des résultats			
			2018-2019	2016-2017	2014-2015	2012-2013
a) Intensifier l'assistance technique fournie par l'Office, à la demande des États Membres, en vue de contribuer à la ratification des instruments juridiques internationaux relatifs à la prévention et à la répression du terrorisme	i) Augmentation du nombre de pays qui, après avoir reçu une assistance technique de l'Office en matière de lutte contre le terrorisme, ont ratifié les instruments juridiques internationaux relatifs à la prévention et à la répression du terrorisme	Objectif	725	670	595	
		Estimation		700	650	590
		Résultats effectifs			668	627
	ii) Augmentation du nombre des textes de loi révisés ou adoptés avec le concours de l'Office	Objectif	35	20		
		Estimation		20		
		Résultats effectifs				
b) Consolider les moyens dont l'Office dispose pour aider les États Membres à prévenir le terrorisme dans le respect de l'état de droit, aux niveaux national et international	i) Nombre de pays ayant, après en avoir fait la demande, reçu une aide de l'Office en matière de renforcement des capacités, aux niveaux national et régional	Objectif	90	90	89	85
		Estimation		90	90	87
		Résultats effectifs			98	96
	ii) Augmentation du nombre d'agents des systèmes nationaux de justice pénale ayant reçu une formation à l'application des conventions et protocoles internationaux relatifs au terrorisme	Objectif	4 550	4 000	3 900	3 000
		Estimation		4 500	3 900	3 700
		Résultats effectifs			6 263	5 303
	iii) Augmentation du nombre de stratégies et de plans nationaux et régionaux de lutte contre le terrorisme élaborés avec l'aide de l'Office	Objectif	16	10		
		Estimation		10	4	
		Résultats effectifs			4	
	iv) Augmentation du nombre d'agents des systèmes nationaux de justice pénale ayant reçu une formation à la coopération internationale en matière pénale aux fins de la prévention et de la répression du terrorisme	Objectif	1 200	350		
		Estimation		900		
		Résultats effectifs				

Facteurs externes

- 16.107 Le sous-programme devrait permettre d'atteindre les objectifs visés et de parvenir aux réalisations escomptées si les conditions suivantes sont réunies : a) les États Membres sont prêts à adhérer aux conventions et aux protocoles internationaux relatifs à la prévention et à la répression du terrorisme; b) les États Membres sont disposés à respecter les dispositions des conventions et protocoles internationaux relatifs à la prévention et à la répression du terrorisme sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations, de la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies

et des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité; c) les États Membres sont disposés à intensifier l'entraide judiciaire concernant la lutte antiterroriste, sont en mesure de le faire et sont déterminés à collaborer les uns avec les autres à cet égard; d) les États Membres sont prêts à mettre en œuvre les directives des organes directeurs relatives au terrorisme; e) aucun événement imprévu, en particulier sur le plan de la sécurité, ne compromet l'exécution du sous-programme; f) le montant des ressources extrabudgétaires n'est pas trop en deçà de celui prévu; g) le concours de spécialistes est disponible en temps voulu.

Produits

16.108 Les produits de l'exercice biennal 2018-2019 seront les suivants :

Tableau 16.22 **Produits par catégories**

<i>Produits</i>	<i>Quantité</i>
A. Service d'organes intergouvernementaux et d'organes d'experts, et rapports correspondants (budget ordinaire et ressources extrabudgétaires)	
<i>Assemblée générale</i>	
Services fonctionnels pour les réunions	
1. Séances de l'Assemblée générale, du Conseil de sécurité et de leurs organes subsidiaires, y compris les réunions de haut niveau, consacrées à la lutte antiterroriste	8
2. Examen biennal de la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies	4
Documentation destinée aux organes délibérants	
3. Contribution à l'élaboration du rapport sur l'application de la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies	1
4. Contribution à l'élaboration du rapport annuel du Secrétaire général sur l'activité de l'Organisation	2
5. Contribution à l'élaboration du rapport annuel du Secrétaire général sur le renforcement et la coordination de l'action des Nations Unies en faveur de l'état de droit	2
6. Contribution à l'élaboration d'autres rapports sur certaines questions relatives à la prévention du terrorisme	6
<i>Commission pour la prévention du crime et la justice pénale</i>	
Services fonctionnels pour les réunions	
7. Sessions de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale et réunions de ses groupes de travail	26
Documentation destinée aux organes délibérants	
8. Rapport annuel sur l'assistance technique en vue de l'application des conventions et protocoles internationaux relatifs au terrorisme	2
9. Contribution au rapport annuel du Directeur exécutif sur les activités de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime	2
10. Contribution au rapport annuel sur l'exécution des mandats du Programme des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale, s'agissant en particulier des activités de coopération technique de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime	2
Autres services (budget ordinaire)	
<i>Groupes spéciaux d'experts</i>	
11. Groupe d'experts chargé d'élaborer des directives à l'intention des coordonnateurs nationaux sur les instruments relatifs au terrorisme chimique, biologique, radiologique ou nucléaire et à la résolution 1540 (2004) du Conseil de sécurité	1

<i>Produits</i>	<i>Quantité</i>
12. Groupe d'experts chargé de mettre au point un module de formation spécialisée en ligne sur les techniques d'enquête spéciales exploitant les moyens de communication numérique	1
B. Autres activités de fond (budget ordinaire et ressources extrabudgétaires)	
Publications isolées	
13. Directives à l'intention des coordonnateurs nationaux sur les instruments relatifs au terrorisme chimique, biologique, radiologique ou nucléaire et la résolution 1540 (2004) du Conseil de sécurité	1
14. Guide pour l'incorporation dans le droit des dispositions des instruments juridiques internationaux de lutte contre le terrorisme (révision)	1
15. Mise au point d'un module de formation spécialisée en ligne sur les techniques d'enquête spéciales exploitant les moyens de communication numérique	1
16. Manuel pratique sur la mise en place de solutions de rechange à l'incarcération pour les combattants terroristes étrangers rapatriés	1
17. Manuel sur le renforcement de la coopération et de la coordination entre les organismes nationaux de lutte contre le terrorisme et de renseignement (pour favoriser la mise en œuvre des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et des bonnes pratiques du Forum mondial de lutte contre le terrorisme)	1
18. Publication technique sur certaines questions thématiques relatives à la lutte contre le terrorisme	1
19. Lettre d'information mensuelle du Service de la prévention du terrorisme	24
20. Brochure à jour sur les services d'appui à la lutte antiterroriste	1
Activités ou documentation techniques	
21. Enrichissement de la base de données intitulée « Sources juridiques électroniques sur le terrorisme international » par l'ajout de documents pertinents	1
22. Gestion et perfectionnement de la Plateforme d'apprentissage en ligne sur la lutte contre le terrorisme	1
23. Mise à jour et enrichissement du site Web du Service de la prévention du terrorisme	1
24. Tenue à jour de l'Observatoire de la jurisprudence pour les Amériques	1
Promotion d'instruments juridiques	
25. Promotion de la ratification et de la mise en œuvre des 19 instruments juridiques universels concernant la lutte contre le terrorisme (réunions avec les États Membres et séances d'information à leur intention)	1
26. Collaboration avec des établissements universitaires et des instituts nationaux de formation professionnelle en vue de promouvoir la formation de juristes professionnels à la lutte antiterroriste, l'objectif étant d'accroître les capacités spécialisées en la matière	1
C. Coopération internationale et coordination et liaison interorganisations (budget ordinaire et ressources extrabudgétaires)	
Services fonctionnels pour les réunions interorganisations	
27. Prestation de services de coordination et de liaison interorganisations concernant l'application de la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies, notamment par la participation à des réunions de l'Équipe spéciale de lutte contre le terrorisme, de ses entités et de ses groupes de travail, et la présidence et la coprésidence de ces groupes de travail	15
28. Participation à des réunions d'organisations internationales, régionales et sous-régionales non membres de l'Équipe spéciale menant des activités antiterroristes	20
D. Coopération technique (budget ordinaire et ressources extrabudgétaires)	
Services consultatifs	
29. Fourniture, aux États Membres qui en font la demande, d'une aide en matière législative pour la ratification et la mise en œuvre des instruments juridiques internationaux relatifs à la prévention et à la répression du terrorisme	15

Titre IV Coopération internationale pour le développement

<i>Produits</i>	<i>Quantité</i>
30. Autres services consultatifs relatifs à la prévention du terrorisme	4
31. Élaboration de plans pour la fourniture, aux États Membres qui en font la demande, d'une assistance technique pour la lutte antiterroriste	10
32. Participation aux visites effectuées par le Comité contre le terrorisme pour évaluer les progrès accomplis dans la mise en œuvre des résolutions 1373 (2001), 1624 (2005) et 2178 (2014) du Conseil de sécurité	10
Stages, séminaires et ateliers	
33. Organisation d'ateliers nationaux, sous-régionaux et interrégionaux à l'intention d'agents des systèmes nationaux de justice pénale sur la mise en œuvre des conventions et protocoles internationaux relatifs au terrorisme, sur la coopération internationale en matière pénale concernant le terrorisme et sur certains problèmes techniques liés à la prévention et à la répression du terrorisme, dans le cadre du Projet mondial de renforcement du régime juridique contre le terrorisme, conformément aux programmes nationaux et régionaux pertinents de l'Office	120
Projets opérationnels	
34. Développement, soutien et suivi du Projet mondial de renforcement du régime juridique contre le terrorisme	1

16.109 La répartition des ressources prévues pour le sous-programme 4 est indiquée dans le tableau 16.23.

Tableau 16.23 **Ressources nécessaires : sous-programme 4**

	<i>Ressources (milliers de dollars É.-U.)</i>		<i>Postes</i>	
	<i>2016-2017</i>	<i>2018-2019 (avant actualisation des coûts)</i>	<i>2016-2017</i>	<i>2018-2019</i>
Budget ordinaire				
Postes	2 168,5	2 168,5	8	8
Autres objets de dépense	207,9	182,2	–	–
Total partiel	2 376,4	2 350,7	8	8
Ressources extrabudgétaires	20 217,1	22 353,1	26	26
Total	22 593,5	24 703,8	34	34

16.110 Le montant de 2 350 700 dollars, en baisse de 25 700 dollars par rapport à l'exercice 2016-2017, permettra de financer huit postes [1 D-1, 1 P-5, 3 P-4, 1 P-3 et 2 G(AC)] (2 168 500 dollars) ainsi que les autres objets de dépense, à savoir les services de consultants et d'experts, les voyages, les services contractuels et les frais généraux de fonctionnement (182 200 dollars), en vue de l'exécution du programme de travail de l'Office au titre de ce sous-programme.

16.111 La baisse de 25 700 dollars correspond à la réduction des dépenses relatives aux objets de dépense autres que les postes qui devrait résulter des gains d'efficacité que l'Office prévoit pour l'exercice biennal 2018-2019.

16.112 Le montant des ressources extrabudgétaires pour l'exercice biennal 2018-2019 est estimé à 22 353 100 dollars et permettra de financer la prestation de services de conseil juridique et d'assistance technique aux États Membres.

Sous-programme 5 Justice

Ressources nécessaires (avant actualisation des coûts) : 2 325 100 dollars

- 16.113 La responsabilité opérationnelle du sous-programme incombe à la Section de la justice de la Division des opérations. Le sous-programme sera exécuté conformément à la stratégie décrite au sous-programme 5 du programme 13 du plan-programme biennal pour la période 2018-2019.

Tableau 16.24 **Objectifs de l'exercice biennal, réalisations escomptées, indicateurs de succès et mesure des résultats**

Objectif de l'Organisation : Consolider l'état de droit pour en faire le fondement du développement durable et, à cet effet, œuvrer à la prévention de la criminalité et au développement de systèmes de justice pénale efficaces, équitables, humains et responsabilisés qui soient conformes aux Règles et normes de l'Organisation des Nations Unies en matière de prévention du crime et de justice pénale et aux autres instruments internationaux applicables

Réalizations escomptées du Secrétariat	Indicateurs de succès		Mesure des résultats			
			2018-2019	2016-2017	2014-2015	2012-2013
a) Intensification de l'aide fournie par l'Office en vue de l'élaboration et de l'actualisation des règles et normes internationales en matière de prévention du crime et de justice pénale, dans le cadre de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale	Nombre de règles et normes de l'ONU portant sur certains volets de la prévention du crime et de la justice pénale qui ont été transposées ou modifiées par les pays avec le concours de l'Office et à leur demande [nombre de règles supplémentaires de l'ONU]	Objectif	1	1	2	2
		Estimation		1	1	3
		Résultats effectifs			2	1
b) Élaboration et mise en œuvre de projets de réforme en matière de prévention du crime et de justice pénale qui relèvent de la compétence de l'Office et respectent les règles et normes internationales y relatives	i) Augmentation du nombre de pays qui font appel aux outils, manuels, supports de formation et services consultatifs de l'Office en vue d'améliorer les stratégies et mesures de prévention du crime ainsi que la procédure et la pratique pénales	Objectif	5	5	10	15
		Estimation		5	10	15
		Résultats effectifs			10	30
	ii) Augmentation du nombre de pays auxquels l'Office prête concours en vue d'élaborer et d'appliquer des mesures de prévention du crime et des réformes pénales	Objectif	5	5	10	15
		Estimation		5	10	15
		Résultats effectifs			10	30

Facteurs externes

- 16.114 Le sous-programme devrait permettre d'atteindre les objectifs visés et de parvenir aux réalisations escomptées si les conditions suivantes sont réunies : a) les États Membres s'engagent à élaborer des règles et des normes nouvelles en matière de prévention du crime et de justice pénale ou à mettre à jour et examiner celles qui existent; b) les États Membres s'engagent à appliquer les Règles et normes de l'Organisation des Nations Unies en matière de prévention du crime et de justice pénale et à élaborer et mettre en œuvre des stratégies, politiques et plans nationaux de prévention du crime et de réforme de la justice pénale; c) le montant des ressources

extrabudgétaires n'est pas trop en deçà de celui prévu; d) le concours de spécialistes est disponible en temps voulu; e) la situation sur le terrain ne compromet pas l'exécution des activités prévues.

Produits

16.115 Les produits de l'exercice biennal 2018-2019 seront les suivants :

Tableau 16.25 **Produits par catégories**

<i>Produits</i>	<i>Quantité</i>
A. Service d'organes intergouvernementaux et d'organes d'experts, et rapports correspondants (budget ordinaire)	
<i>Commission pour la prévention du crime et la justice pénale</i>	
Services fonctionnels pour les réunions	
1. Séance plénière sur l'utilisation et l'application des Règles et normes de l'Organisation des Nations Unies en matière de prévention du crime et de justice pénale	2
Documentation destinée aux organes délibérants	
2. Rapport du Secrétaire général sur l'utilisation et l'application des Règles et normes de l'Organisation des Nations Unies en matière de prévention du crime et de justice pénale	2
Autres services	
Groupes spéciaux d'experts	
3. Réunions d'experts sur les meilleures pratiques en matière de prévention du crime et de réforme de la justice pénale	2
B. Autres activités de fond (budget ordinaire et ressources extrabudgétaires)	
Publications isolées	
4. Série de manuels sur la justice pénale et modules de formation correspondants	4
5. Traduction des outils relatifs à la prévention du crime et à la justice pénale dans les langues officielles de l'Organisation des Nations Unies	8
C. Coopération technique (budget ordinaire et ressources extrabudgétaires)	
Services consultatifs	
6. Fourniture d'un appui fonctionnel et technique en matière de prévention du crime et de justice pénale aux États Membres, aux autres organisations et organismes compétents et aux programmes nationaux et régionaux	25
Stages, séminaires et ateliers	
7. Organisation de stages, séminaires et ateliers de formation consacrés à la prévention du crime et à la justice pénale	25
Projets opérationnels	
8. Exécution de projets d'envergure mondiale destinés à aider les États Membres à élaborer, mettre en œuvre, contrôler et évaluer des activités destinées à régler les problèmes liés à la prévention du crime et à la justice pénale	3

16.116 La répartition des ressources prévues pour le sous-programme 5 est indiquée dans le tableau 16.26.

Tableau 16.26 Ressources nécessaires : sous-programme 5

	Ressources (milliers de dollars É.-U.)		Postes	
	2016-2017	2018-2019 (avant actualisation des coûts)	2016-2017	2018-2019
Budget ordinaire				
Postes	2 218,8	2 218,8	8	8
Autres objets de dépense	141,6	106,3	–	–
Total partiel	2 360,4	2 325,1	8	8
Ressources extrabudgétaires	73 047,1	94 958,9	44	44
Total	75 407,5	97 284,0	52	52

- 16.117 Le montant de 2 325 100 dollars, en baisse de 35 300 dollars par rapport à l'exercice 2016-2017, permettra de financer huit postes (1 P-5, 4 P-4, 2 P-3 et 1 P-2) (2 218 800 dollars) ainsi que les autres objets de dépense, à savoir les autres frais de personnel, les services de consultants et d'experts, les voyages et les services contractuels (106 300 dollars), en vue de l'exécution du programme de travail de l'Office au titre de ce sous-programme.
- 16.118 La baisse de 35 300 dollars correspond à la réduction des dépenses relatives aux services de consultants et d'experts qui devrait résulter des gains d'efficacité que l'Office prévoit pour l'exercice biennal 2018-2019.
- 16.119 Le montant des ressources extrabudgétaires pour l'exercice biennal 2018-2019 est estimé à 94 958 900 dollars et facilitera la réalisation des objectifs du présent sous-programme, grâce à la mise en œuvre d'activités de coopération normative et technique.

Sous-programme 6 Étude, analyse des tendances et criminalistique

Ressources nécessaires (avant actualisation des coûts) : 5 161 100 dollars

- 16.120 La responsabilité opérationnelle du sous-programme incombe à la Division de l'analyse des politiques et des relations publiques. Le sous-programme sera exécuté conformément à la stratégie décrite au sous-programme 6 du programme 13 du plan-programme biennal pour la période 2018-2019.

Tableau 16.27 Objectifs de l'exercice biennal, réalisations escomptées, indicateurs de succès et mesure des résultats

Objectif de l'Organisation : Approfondir la connaissance des tendances concernant les questions liées aux drogues et à la criminalité, sur les plans tant thématique qu'intersectoriel, pour élaborer des politiques et concevoir des activités opérationnelles opportunes ayant notamment pour objet d'évaluer les progrès réalisés sur la voie des objectifs de développement durable arrêtés au niveau international

Réalizations escomptées du Secrétariat	Indicateurs de succès		Mesure des résultats			
			2018-2019	2016-2017	2014-2015	2012-2013
a) Amélioration de l'accès à des connaissances approfondies en vue	i) Augmentation du nombre de références faites, dans des	Objectif	2 600	2 500	2 400	
		Estimation		2 500	2 400	2100

Titre IV **Coopération internationale pour le développement**

<i>Réalisations escomptées du Secrétariat</i>	<i>Indicateurs de succès</i>	<i>Mesure des résultats</i>				
		<i>2018-2019</i>	<i>2016-2017</i>	<i>2014-2015</i>	<i>2012-2013</i>	
de l'élaboration de stratégies répondant aux problèmes nouveaux ou connus en matière de drogues et de criminalité	publications de recherche, à des données ou documents produits par l'Office	Résultats effectifs		2 700	2 100	
	ii) Augmentation du pourcentage d'évaluations positives de l'intérêt et de l'utilité des travaux de recherche au regard de l'élaboration de mesures stratégiques	Objectif	72	70	60	
		Estimation		70	60	
		Résultats effectifs			65	
	iii) Diffusion d'un plus grand nombre de séries de données sur l'offre et la demande de drogues, la criminalité et la justice pénale concernant les divers pays	Objectif	800	700	600	
		Estimation		700	600	
		Résultats effectifs			700	
	[nombre de séries de données nationales sur la drogue]					
	[nombre de séries de données nationales sur la criminalité]	Objectif	6 500	–	–	
		Estimation		6 000	–	
Résultats effectifs				–		
b) Consolidation des moyens de production, et d'analyse et d'échange de données statistiques sur les tendances qui se dégagent, notamment en ce qui concerne les nouveaux problèmes en matière de drogues et certaines formes de criminalité	i) Augmentation du nombre d'États Membres bénéficiaires d'activités de formation ciblées ou d'autres formes d'assistance technique consacrées à la collecte et à l'analyse de données sur des questions relevant du mandat de l'Office, notamment l'évaluation des progrès réalisés dans l'optique des objectifs de développement durable	Objectif	26	25	20	
		Estimation		25	20	
		Résultats effectifs			40	
	ii) Augmentation du nombre d'États Membres auxquels l'Office prête son concours en vue de la communication, en temps utile, de données précises et fiables dans les parties correspondantes du questionnaire destiné aux rapports annuels	Objectif	5			
		Estimation				
		Résultats effectifs				
	iii) Augmentation du nombre d'États Membres auxquels l'Office prête son concours en vue de l'échange de connaissances techniques spécialisées en matière de collecte, d'analyse et d'évaluation des données	Objectif	4			
		Estimation				
		Résultats effectifs				
	c) Consolidation des moyens scientifiques et des moyens de criminalistique en vue de satisfaire à des normes élevées, l'objet étant notamment de mieux exploiter et diffuser l'information scientifique et	i) Augmentation du pourcentage d'institutions auxquelles l'Office prête son concours et qui déclarent disposer de meilleurs moyens scientifiques et moyens de criminalistique	Objectif	87	85	87
			Estimation		87	87
			Résultats effectifs			85

Réalizations escomptées du Secrétariat	Indicateurs de succès	Mesure des résultats				
		2018-2019	2016-2017	2014-2015	2012-2013	
les données de laboratoire aux fins de la coopération entre institutions ainsi que de l'action stratégique, de l'élaboration des politiques et de la prise de décisions	ii) Augmentation du nombre de laboratoires qui prennent une part active à la collaboration internationale	Objectif	130	125	130	120
		Estimation		125	130	120
		Résultats effectifs			130	120
	iii) Augmentation du pourcentage de laboratoires qui déclarent collaborer avec des services de détection et de répression, des organismes de réglementation, des autorités judiciaires et des services sanitaires ou procéder à des analyses de tendances dans le cadre d'activités interinstitutions, et qui disent exploiter pour cela des données criminalistiques	Objectif	80	80	80	80
		Estimation		80	80	75
		Résultats effectifs			80	80

Facteurs externes

- 16.121 Le sous-programme devrait permettre d'atteindre les objectifs visés et de parvenir aux réalisations escomptées si les conditions suivantes sont réunies : a) les États Membres recueillent et transmettent suffisamment de données sur la drogue et la criminalité; b) les gouvernements jugent hautement prioritaire la mise en place et l'amélioration des moyens de criminalistique et des moyens scientifiques, s'engagent à respecter les meilleures pratiques en matière de criminalistique et intègrent des laboratoires d'analyse criminalistique au dispositif national de lutte contre le trafic de drogues et de prévention de la criminalité; c) les laboratoires nationaux accordent la priorité à l'assurance de la qualité et reçoivent un soutien adapté des institutions de plus haut niveau; d) les laboratoires nationaux coopèrent entre eux, avec les autorités compétentes de leur propre pays ou d'autres pays (notamment en matière de répression, de réglementation et de santé) et avec l'Office; e) les États Membres continuent d'accorder la priorité à l'élaboration de politiques et de programmes fondés sur des données factuelles et appuient les efforts menés par l'Office pour renforcer la connaissance des tendances concernant les questions liées aux drogues et à la criminalité, sur les plans tant thématique qu'intersectoriel; f) le montant des ressources extrabudgétaires n'est pas trop en deçà de celui prévu.

Produits

- 16.122 Les produits de l'exercice biennal 2018-2019 seront les suivants :

Tableau 16.28 **Produits par catégories**

Produits	Quantité
A. Service d'organes intergouvernementaux et d'organes d'experts, et rapports correspondants (budget ordinaire)	
<i>Commission des stupéfiants</i>	
Documentation destinée aux organes délibérants	
1. Rapport annuel sur la situation mondiale en ce qui concerne la toxicomanie, établi sur la base des réponses au questionnaire annuel et des compléments d'information fournis par les gouvernements	2

<i>Produits</i>	<i>Quantité</i>
<i>Commission pour la prévention du crime et la justice pénale</i>	
2. Rapport annuel sur les tendances de la criminalité dans le monde et sur les questions nouvelles qui se dessinent et les mesures prises dans le domaine de la prévention du crime et de la justice pénale, établi sur la base des réponses à l'enquête annuelle sur les tendances de la criminalité et des compléments d'information fournis par les gouvernements	2
Autres services	
Groupes spéciaux d'experts	
3. Réunions annuelles du Comité permanent international d'experts en criminalistique	2
4. Réunion du groupe d'experts sur les statistiques relatives aux drogues et à la criminalité	1
5. Comité consultatif scientifique pour l'élaboration du <i>Rapport mondial sur les drogues</i>	2
B. Autres activités de fond (budget ordinaire et ressources extrabudgétaires)	
Publications en série	
6. Rapports semestriels sur les saisies	4
7. <i>Bulletin des stupéfiants</i> (semestriel)	1
8. <i>Forum sur le crime et la société</i> (semestriel)	1
9. <i>Rapport mondial sur la traite des personnes</i>	1
10. Mise à jour sur le Programme mondial de surveillance des drogues synthétiques : analyse, situation et tendances	4
11. Statistiques internationales relatives à la criminalité, établies à partir des réponses à l'enquête annuelle sur les tendances en la matière	2
12. Statistiques internationales relatives aux drogues illicites, établies à partir des réponses au questionnaire annuel	2
13. Manuels et directives sur les procédures et les méthodes d'identification et d'analyse des substances réglementées et d'analyse criminalistique, et sur les procédures et les meilleures pratiques de laboratoire	2
14. Base de données en ligne sur les saisies de drogues	2
15. Réimpression ou révision des manuels et des directives sur les méthodes d'identification et d'analyse des substances réglementées et d'analyse criminalistique	2
16. <i>Rapport mondial sur les drogues</i>	2
17. Publications techniques sur la situation en matière de criminalité et de justice dans le monde	2
Activités ou documentation techniques	
18. Mise en place de dispositifs nationaux de surveillance et publication d'enquêtes sur le contrôle des cultures illicites	10
19. Lancement de programmes d'assurance de la qualité et publication de rapports y relatifs	8
20. Fourniture d'un millier d'échantillons de référence aux laboratoires nationaux d'analyse des drogues	2
21. Fourniture, aux autorités nationales, d'environ 400 trousseaux destinées à l'identification des drogues et des précurseurs et aux enquêtes sur les lieux de crime	2
22. Notes scientifiques et techniques	1
23. Publication de bibliographies et de choix d'articles sur l'identification et l'analyse des drogues réglementées, des produits chimiques et des précurseurs	4
24. Élaboration de modules de formation sur l'analyse des drogues et des précurseurs et fourniture d'un appui scientifique pour les activités de contrôle des drogues et de prévention du crime	1

<i>Produits</i>	<i>Quantité</i>
C. Coopération technique (budget ordinaire et ressources extrabudgétaires)	
Services consultatifs	
25. Fourniture aux États Membres de conseils d'experts sur les enquêtes relatives aux drogues et à la criminalité (enquêtes portant notamment sur la consommation de drogues, la culture et la production de drogues, la corruption et les victimes de la criminalité)	4
26. Fourniture d'un appui scientifique, d'informations et de conseils de haute qualité aux gouvernements ainsi qu'aux organisations et institutions internationales et nationales sur une large gamme de questions scientifiques et techniques	2
Stages, séminaires et ateliers	
27. Organisation de réunions et d'ateliers régionaux et sous-régionaux à l'intention de responsables de laboratoires d'analyse criminalistique, d'agents des services de répression et de représentants des autorités judiciaires, en vue d'encourager la collaboration entre les laboratoires et les organismes de lutte contre la drogue et la criminalité	2
28. Organisation de formations et de voyages d'étude à l'intention de spécialistes de criminalistique	2
Projets opérationnels	
29. Projets nationaux et régionaux relatifs à la création de laboratoires médico-légaux nationaux et au renforcement de ceux qui existent	2

16.123 La répartition des ressources prévues pour le sous-programme 6 est indiquée dans le tableau 16.29.

Tableau 16.29 **Ressources nécessaires : sous-programme 6**

	<i>Ressources (milliers de dollars É.-U.)</i>		<i>Postes</i>	
	<i>2016-2017</i>	<i>2018-2019 (avant actualisation des coûts)</i>	<i>2016-2017</i>	<i>2018-2019</i>
Budget ordinaire				
Postes	4 757,1	4 757,1	18	18
Autres objets de dépense	530,8	404,0	–	–
Total partiel	5 287,9	5 161,1	18	18
Ressources extrabudgétaires	60 647,6	59 402,8	75	75
Total	65 935,5	64 563,9	93	93

16.124 Le montant de 5 161 100 dollars, en baisse de 126 800 dollars par rapport à l'exercice 2016-2017, permettrait de financer 18 postes [1 D-2, 3 P-5, 5 P-4, 5 P-3, 1 P-2, 1 G(1°C) et 2 G(AC)] (4 757 100 dollars) ainsi que les autres objets de dépense, à savoir les autres frais de personnel, les services de consultants et d'experts, les voyages, les services contractuels, les frais généraux de fonctionnement et les achats de fournitures et d'accessoires (404 000 dollars), en vue de l'exécution du programme de travail de l'Office au titre de ce sous-programme.

16.125 La baisse de 126 800 dollars correspond à la réduction des dépenses relatives aux objets de dépense autres que les postes qui devrait résulter des gains d'efficacité que l'Office prévoit pour l'exercice biennal 2018-2019.

16.126 Le montant des ressources extrabudgétaires pour l'exercice biennal 2018-2019 est estimé à 59 402 800 dollars et permettra de financer la plupart des activités prévues au titre du présent sous-

programme, de même que les activités de l'Institut interrégional de recherche des Nations Unies sur la criminalité et la justice.

Sous-programme 7
Appui en matière de politiques

Ressources nécessaires (avant actualisation des coûts) : 1 820 400 dollars

16.127 La responsabilité opérationnelle du sous-programme incombe à la Division de l'analyse des politiques et des relations publiques. Le sous-programme sera exécuté conformément à la stratégie décrite au sous-programme 7 du programme 13 du plan-programme biennal pour la période 2018-2019.

Tableau 16.30 Objectifs de l'exercice biennal, réalisations escomptées, indicateurs de succès et mesure des résultats

Objectif de l'Organisation : Mener des politiques et des interventions opérationnelles cohérentes, ainsi que des réformes institutionnelles judicieuses, afin d'améliorer l'efficacité du contrôle des drogues, de la prévention de la criminalité et du fonctionnement de la justice pénale

Réalizations escomptées du Secrétariat	Indicateurs de succès		Mesure des résultats			
			2018-2019	2016-2017	2014-2015	2012-2013
a) Sensibilisation accrue de l'opinion publique aux problèmes posés par les drogues, la criminalité et le terrorisme sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations, ainsi qu'aux instruments juridiques, règles et normes de l'ONU en matière de prévention du crime et de justice pénale	i) Augmentation du nombre de visiteurs uniques qui s'informent sur le site Web de l'Office et suivent les activités de ce dernier sur les réseaux sociaux [nombre de visiteurs uniques par mois]	Objectif	290 000	270 000	225 000	213 000
		Estimation		300 000	260 000	200 000
		Résultats effectifs			315 000	250 000
		Objectif	170 000	150 000		–
		Estimation		165 000	120 000	–
		Résultats effectifs			140 000	38 300
	[nombre d'abonnés sur Facebook]	Objectif	87 000	80 000		–
		Estimation		85 000	65 000	–
		Résultats effectifs			76 000	38 000
		Objectif	60 000	15 000	14 500	–
		Estimation		50 000	14 500	14 000
		Résultats effectifs			14 500	14 000
ii) Augmentation du nombre de téléchargements de publications sur le site Web de l'Office [nombre de publications téléchargées par mois]	Objectif	307				
	Estimation		305			
	Résultats effectifs			295		
b) Consolidation, au moyen de partenariats avec les organismes compétents de la société civile, des moyens dont disposent les États Membres pour appliquer les normes, règles et conventions internationales relevant du mandat de l'Office	i) Augmentation du nombre d'organismes de la société civile participant, selon qu'il convient et conformément aux règles et procédures de l'Organisation, à des réunions que celle-ci organise	Objectif	307			
		Estimation		305		
		Résultats effectifs			295	

Réalizations escomptées du Secrétariat	Indicateurs de succès	Mesure des résultats				
		2018-2019	2016-2017	2014-2015	2012-2013	
	ii) Augmentation du nombre d'accords de partenariat et de financement conclus avec des gouvernements, des fondations, des organisations non gouvernementales et d'autres organismes de la société civile compétents et des organismes du secteur privé [valeur des instruments de financement]	Objectif	570 millions de dollars	570 millions de dollars	500 millions de dollars	450 millions de dollars
		Estimation		570 millions de dollars	500 millions de dollars	485 millions de dollars
		Résultats effectifs			585 millions de dollars	605 millions de dollars

Facteurs externes

- 16.128 Le sous-programme devrait permettre d'atteindre les objectifs visés et de parvenir aux réalisations escomptées si les conditions suivantes sont réunies : a) le montant des ressources extrabudgétaires n'est pas trop en deçà de celui prévu; b) les États Membres continuent d'appuyer la mise en œuvre de la gestion axée sur les résultats à l'Office.

Produits

- 16.129 Les produits de l'exercice biennal 2018-2019 seront les suivants :

Tableau 16.31 **Produits par catégories**

Produits	Quantité
A. Autres activités de fond (budget ordinaire et ressources extrabudgétaires)	
Publications en série	
1. Base de données en ligne répertoriant les organisations non gouvernementales dont les activités portent sur la prévention et le traitement de la toxicomanie, la réinsertion des toxicomanes, le développement alternatif, la prévention de la criminalité et la justice pénale, et la lutte contre la corruption et la traite des êtres humains	1
2. Bulletin électronique mensuel de l'Office	24
3. Brochures, messages de sensibilisation radiophoniques et télévisuels, entretiens avec les médias et autres outils de promotion	8
Manifestations spéciales	
4. Poursuite de la mise au point d'initiatives de collecte de fonds et de partenariats stratégiques avec des États Membres, des organismes des Nations Unies, des institutions financières internationales, des organisations internationales et des entités du secteur privé	1
5. Célébration de la Journée internationale de la lutte contre l'abus et le trafic de drogues (26 juin), de la Journée internationale de la lutte contre la corruption (9 décembre) et de la Journée mondiale de la lutte contre la traite d'êtres humains (30 juillet), notamment au moyen de l'élaboration de slogans, de logos et de supports de promotion, de la mise en œuvre d'activités de sensibilisation sur les réseaux sociaux et de la fourniture aux bureaux extérieurs d'un appui fonctionnel en matière de communication	6

Titre IV Coopération internationale pour le développement

<i>Produits</i>	<i>Quantité</i>
Activités ou documentation techniques	
6. Conception, maintenance et amélioration du site Web de l'Office et gestion de sa présence sur les réseaux sociaux	1
Audiovisuel	
7. Collecte de photographies sur les thèmes de la drogue, de la criminalité et du terrorisme et gestion de la photothèque accessible sur le Web ou sur support numérique	1
8. Publication de vidéos à des fins de sensibilisation	1
B. Coopération internationale et coordination et liaison interorganisations	
Services fonctionnels pour les réunions interorganisations	
9. Activités de coordination et de liaison interorganisations passant par la participation aux réunions du Comité de haut niveau sur les programmes et aux réunions entre des organismes des Nations Unies	1

16.130 La répartition des ressources prévues pour le sous-programme 7 est indiquée dans le tableau 16.32.

Tableau 16.32 **Ressources nécessaires : sous-programme 7**

	<i>Ressources (milliers de dollars É.-U.)</i>		<i>Postes</i>	
	<i>2016-2017</i>	<i>2018-2019 (avant actualisation des coûts)</i>	<i>2016-2017</i>	<i>2018-2019</i>
Budget ordinaire				
Postes	1 811,2	1 811,2	6	6
Autres objets de dépense	31,6	9,2	–	–
Total partiel	1 842,8	1 820,4	6	6
Ressources extrabudgétaires	11 675,1	13 448,9	23	23
Total	13 517,9	15 269,3	29	29

16.131 Le montant de 1 820 400 dollars, en baisse de 22 400 dollars par rapport à l'exercice 2016-2017, permettrait de financer six postes (1 D-1, 2 P-5, 1 P-4, 1 P-3 et 1 P-2) (1 811 200 dollars) ainsi que les autres objets de dépense, à savoir les voyages et les services contractuels (9 200 dollars), en vue de l'exécution du programme de travail de l'Office au titre de ce sous-programme.

16.132 La baisse de 22 400 dollars correspond à la réduction des dépenses relatives aux services contractuels qui devrait résulter des gains d'efficacité que l'Office prévoit pour l'exercice biennal 2018-2019.

16.133 Pendant l'exercice biennal 2018-2019, des ressources extrabudgétaires d'un montant estimé à 13 448 900 dollars viendraient compléter les ressources prévues au budget ordinaire aux fins de l'exécution du sous-programme.

Sous-programme 8 Coopération technique et appui opérationnel

Ressources nécessaires (avant actualisation des coûts) : 1 059 000 dollars

- 16.134 La responsabilité opérationnelle du sous-programme incombe à la Division des opérations. Le sous-programme sera exécuté conformément à la stratégie décrite au sous-programme 8 du programme 13 du plan-programme biennal pour la période 2018-2019.

Tableau 16.33 **Objectifs de l'exercice biennal, réalisations escomptées, indicateurs de succès et mesure des résultats**

Objectif de l'Organisation : Doter les États Membres de programmes efficaces, rationnels et pertinents pour lutter contre les drogues et la criminalité

Réalizations escomptées du Secrétariat	Indicateurs de succès	Mesure des résultats			
		2018-2019	2016-2017	2014-2015	2012-2013
a) Intensification de la coopération, tant entre les États Membres et les entités et partenaires régionaux qu'en leur sein, aux fins de la lutte contre les drogues et la criminalité	Augmentation du nombre de pays participant à des programmes intégrés exécutés sur le terrain	Objectif	115	107	
		Estimation		107	
		Résultats effectifs			
b) Consolidation des moyens dont disposent les États Membres pour lutter contre la criminalité organisée et les trafics aux niveaux régional et interrégional	Augmentation du pourcentage d'États Membres qui se disent satisfaits des conseils pratiques, de l'expertise technique, de la coordination et des autres formes d'appui assurées par le réseau de l'Office sur le terrain	Objectif	85	80	
		Estimation		75	
		Résultats effectifs			

Facteurs externes

- 16.135 Le sous-programme devrait permettre d'atteindre les objectifs visés et de parvenir aux réalisations escomptées si les conditions suivantes sont réunies : a) l'Office peut toujours compter sur des ressources extrabudgétaires pour ses programmes intégrés et ses opérations sur le terrain; b) les États Membres sont disposés à adopter un mode souple d'affectation des ressources au niveau des programmes; c) des mécanismes régionaux efficaces et la collaboration avec les homologues nationaux contribuent à la bonne exécution des programmes; d) les conditions opérationnelles sur le terrain n'entravent pas la mise en œuvre des activités prévues.

Produits

- 16.136 Les produits de l'exercice biennal 2018-2019 seront les suivants :

Tableau 16.34 **Produits par catégories**

Produits	Quantité
A. Autres activités de fond (ressources extrabudgétaires)	
1. Réunions et travaux de groupes d'experts, avec les États Membres, sur les priorités stratégiques et programmatiques de l'Office, les nouvelles initiatives régionales, les nouveaux programmes conjoints et la création de réseaux d'experts	1
2. Appui et contrôle stratégiques et opérationnels des bureaux extérieurs	1

Titre IV **Coopération internationale pour le développement**

<i>Produits</i>	<i>Quantité</i>
3. Services fonctionnels pour les organes d'examen et de contrôle	1
B. Coopération technique (ressources extrabudgétaires)	
Services consultatifs	
4. Conseils aux États Membres et aux autres acteurs concernés sur les stratégies, les concepts et les cadres d'action concertée dans les domaines d'activité de l'Office	1
Coopération technique et appui sur le terrain : mise en œuvre des programmes et projets opérationnels suivants :	
5. Ensemble de programmes en Amérique latine (Brésil, Colombie, Mexique et Pérou) et en Amérique centrale	1
6. Programme pour les pays d'Asie centrale	1
7. Cadre de partenariat stratégique pour l'Europe orientale	1
<i>Programmes de pays</i>	
8. Afghanistan	1
9. Bolivie (État plurinational de)	1
10. Indonésie	1
11. Myanmar	1
12. Iran (République islamique d')	1
13. Pakistan	1
14. Kirghizistan	1
15. Viet Nam	1
<i>Programmes régionaux</i>	1
16. Afghanistan et pays voisins	1
17. Afrique de l'Est	1
18. Asie du Sud	1
19. Europe du Sud-Est	1
20. Asie du Sud-Est	1
21. Afrique australe	1
22. Afrique de l'Ouest	1
23. États arabes	1
24. Caraïbes	1

16.137 La répartition des ressources prévues pour le sous-programme 8 est indiquée dans le tableau 16.35.

Tableau 16.35 **Ressources nécessaires : sous-programme 8**

	<i>Ressources (milliers de dollars É.-U.)</i>		<i>Postes</i>	
	<i>2016-2017</i>	<i>2018-2019 (avant actualisation des coûts)</i>	<i>2016-2017</i>	<i>2018-2019</i>
Budget ordinaire				
Postes	874,9	1 059,0	4	4
Autres objets de dépense	4,1	–	–	–
Total partiel	879,0	1 059,0	4	4

	Ressources (milliers de dollars É.-U.)		Postes	
	2016-2017	2018-2019	2016-2017	2018-2019
		(avant actualisation des coûts)		
Ressources extrabudgétaires	21 248,7	18 304,6	58	58
Total	22 127,7	19 363,6	62	62

- 16.138 Le montant de 1 059 000 dollars, en hausse de 180 000 dollars (montant net) par rapport à l'exercice 2016-2017, permettrait de financer quatre postes [1 D-2, 1 P-4 et 2 G(AC)] en vue de l'exécution du programme de travail de l'Office au titre de ce sous-programme.
- 16.139 L'augmentation nette de 180 000 dollars correspond principalement à l'effet-report de la transformation, au cours de l'exercice 2016-2017, du poste de Directeur de la Division des opérations et Directeur exécutif adjoint de l'Office (D-2) (financé jusqu'alors au moyen de ressources extrabudgétaires) en poste imputé au budget ordinaire, conformément à la résolution 70/247 de l'Assemblée générale.
- 16.140 Pendant l'exercice biennal 2018-2019, des ressources extrabudgétaires d'un montant estimé à 18 304 600 dollars devraient permettre de financer la gestion d'ensemble, la mise en œuvre et la supervision du programme de coopération technique de l'Office axé sur le terrain.

Sous-programme 9

Prestation de services de secrétariat et d'appui fonctionnel aux organes intergouvernementaux de l'ONU, à l'Organe international de contrôle des stupéfiants et au Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale

Ressources nécessaires (avant actualisation des coûts) : 9 111 300 dollars

- 16.141 La responsabilité opérationnelle du sous-programme incombe à la Division des traités. Le sous-programme sera exécuté conformément à la stratégie décrite au sous-programme 9 du programme 13 du plan-programme biennal pour la période 2018-2019.

Tableau 16.36 Objectifs de l'exercice biennal, réalisations escomptées, indicateurs de succès et mesure des résultats

Objectif de l'Organisation : Veiller au bon fonctionnement des organes intergouvernementaux de l'ONU chargés des questions liées à la drogue, à la criminalité et au terrorisme, ainsi qu'à la bonne exécution de leur mandat; veiller à ce que l'Organe international de contrôle des stupéfiants s'acquitte de ses obligations conventionnelles qui consistent à encourager l'application des traités internationaux relatifs au contrôle des drogues et à vérifier qu'ils sont respectés en tous points; permettre au Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale de s'acquitter de son rôle consultatif

Réalizations escomptées du Secrétariat	Indicateurs de succès		Mesure des résultats			
			2018-2019	2016-2017	2014-2015	2012-2013
a) Consolidation des dispositifs de décision et d'élaboration des politiques des organismes intergouvernementaux de l'ONU en ce qui concerne les questions relatives aux drogues, à la criminalité et au terrorisme	Pourcentage de membres des commissions ayant répondu à l'enquête qui se déclarent pleinement satisfaits de la qualité et de la rapidité des services techniques et fonctionnels assurés par le Secrétariat	Objectif Estimation Résultats effectifs	85	85		

Titre IV Coopération internationale pour le développement

Réalizations escomptées du Secrétariat	Indicateurs de succès	Mesure des résultats				
		2018-2019	2016-2017	2014-2015	2012-2013	
	[pourcentage de membres de la Commission des stupéfiants ayant répondu à l'enquête qui se déclarent pleinement satisfaits]					
	[pourcentage de membres de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale ayant répondu à l'enquête qui se déclarent pleinement satisfaits]	Objectif	85	85		
		Estimation				
		Résultats effectifs				
b) Préparatifs du quatorzième Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale	Pourcentage d'États Membres ayant répondu à l'enquête qui se déclarent pleinement satisfaits de la qualité et de la rapidité des services techniques et fonctionnels assurés par le Secrétariat durant la période précédant le quatorzième Congrès, prévu en 2020	Objectif	85		85	
		Estimation			85	
		Résultats effectifs			90	
c) Appui effectif à l'examen par les États Membres, d'ici à 2019, de l'application de la Déclaration politique et du Plan d'action sur la coopération internationale en vue d'une stratégie intégrée et équilibrée de lutte contre le problème mondial de la drogue	Pourcentage d'États Membres ayant répondu à l'enquête qui se déclarent pleinement satisfaits de la qualité et de la rapidité des services techniques et fonctionnels assurés par le Secrétariat durant la période précédant l'examen de l'application de la Déclaration politique et du Plan d'action, prévu en 2019	Objectif	85			
		Estimation				
		Résultats effectifs				
d) Mise à la disposition de l'Organe international de contrôle des stupéfiants des moyens dont il a besoin pour veiller au respect et à l'application des conventions internationales relatives au contrôle des drogues	i) Pourcentage de membres de l'Organe international de contrôle des stupéfiants qui se déclarent pleinement satisfaits de la qualité et de la rapidité des services fonctionnels fournis à l'Organe par le Secrétariat, y compris la qualité des analyses relatives à l'application des traités et des données sur les recommandations de l'Organe que les États Membres ont appliquées	Objectif	90	85	53,8	–
		Estimation	85	85	83	76,9
		Résultats effectifs				92
	ii) Pourcentage de décisions de l'Organe mises en œuvre par le Secrétariat	Objectif	90	85	85	–
		Estimation	85	85	85	80
		Résultats effectifs				80

Facteurs externes

16.142 Le sous-programme devrait permettre d'atteindre les objectifs visés et de parvenir aux réalisations escomptées si les conditions suivantes sont réunies :

- a) Les États Membres sont prêts à participer pleinement aux travaux des commissions, tant aux sessions ordinaires et aux reprises de session qu'aux réunions intersessions, et à donner suite aux résolutions qu'elles adoptent;

- b) Les installations de conférence nécessaires sont disponibles;
- c) Le montant des ressources disponibles est suffisant pour fournir les services en temps voulu;
- d) Les États Membres sont disposés à mettre en œuvre les directives des organes conventionnels et des organes directeurs relatives aux drogues, à la criminalité et au terrorisme;
- e) Les États Membres maintiennent un dialogue actif et permanent avec l'Organe international de contrôle des stupéfiants, directement ou par l'intermédiaire de son secrétariat, pour assurer le respect et l'application des trois conventions internationales relatives au contrôle des drogues, notamment en participant à l'établissement des estimations, des évaluations et des relevés statistiques concernant le contrôle international des drogues, ce qui suppose de présenter à l'Organe les rapports requis au titre des conventions de manière ponctuelle et régulière, de répondre aux communications et aux demandes de renseignements de celui-ci, d'approuver les missions dans les pays proposées par l'Organe et de détacher des délégations aux réunions tenues avec l'Organe à la demande de celui-ci.

Produits

16.143 Les produits de l'exercice biennal 2018-2019 seront les suivants :

Tableau 16.37 **Produits par catégories**

<i>Produits</i>	<i>Quantité</i>
A. Service d'organes intergouvernementaux et d'organes d'experts, et rapports correspondants (budget ordinaire)	
<i>Assemblée générale</i>	
Documentation destinée aux organes délibérants	
<i>Rapports :</i>	
1. Rapports sur la coopération internationale face au problème mondial de la drogue	2
2. Rapports sur les travaux de l'Institut africain des Nations Unies pour la prévention du crime et le traitement des délinquants	2
3. Rapports sur la suite donnée à la session extraordinaire de l'Assemblée générale sur le problème mondial de la drogue tenue en 2016	2
4. Rapports sur le renforcement des capacités du programme des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale, en particulier en matière de coopération technique	2
5. Rapports sur la suite à donner au treizième Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale et sur les préparatifs du quatorzième Congrès, qui se tiendra en 2020	2
<i>Quatorzième Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale</i>	
Services fonctionnels pour les réunions	
6. Réunions régionales préparatoires au Congrès	4
Documentation destinée aux organes délibérants	
7. Informations à l'intention des participants	4
8. Guide de discussion	1
9. Ordre du jour provisoire annoté	4
10. Rapports du Congrès	4
<i>Conseil économique et social</i>	
Services fonctionnels pour les réunions	
11. Services fonctionnels pour les réunions du Conseil économique et social	12

<i>Produits</i>	<i>Quantité</i>
Documentation destinée aux organes délibérants	
12. Notes sur la contribution de la Commission des stupéfiants à la réunion annuelle du Forum politique de haut niveau pour le développement durable	2
13. Notes sur la contribution de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale à la réunion annuelle du Forum politique de haut niveau pour le développement durable	2
14. Rapport annuel sur la session ordinaire de la Commission des stupéfiants	2
15. Rapport annuel sur la session ordinaire de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale	2
<i>Rapports annuels :</i>	
16. Rapport annuel sur la reprise de la session de la Commission des stupéfiants	2
17. Rapport annuel sur les travaux de l'Organe international de contrôle des stupéfiants	2
18. Rapport annuel de l'Organe international de contrôle des stupéfiants sur l'application de l'article 12 de la Convention de 1988	2
19. Rapport annuel sur la reprise de la session de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale	2
<i>Commission pour la prévention du crime et la justice pénale</i>	
Services fonctionnels pour les réunions	
20. Séances plénières de la Commission	32
21. Réunions du Comité plénier durant les sessions ordinaires de la Commission	24
22. Séances plénières durant la reprise de la session de la Commission	4
23. Réunions intersessions de la Commission à l'intention des missions permanentes	20
24. Réunions intersessions du Bureau de la Commission	12
Documentation destinée aux organes délibérants	
25. Ordre du jour provisoire annoté de la session ordinaire annuelle de la Commission	2
26. Ordre du jour provisoire annoté de la reprise de la session annuelle de la Commission	2
27. Rapport annuel sur les activités des instituts composant le réseau du programme des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale	2
<i>Commission des stupéfiants</i>	
Services fonctionnels pour les réunions	
28. Séances plénières de la Commission durant sa session ordinaire	32
29. Réunions du Comité plénier de la Commission	24
30. Réunions intersessions de la Commission à l'intention des missions permanentes	20
31. Séances plénières de la Commission durant la reprise de sa session	4
32. Réunions intersessions du Bureau de la Commission	12
33. Séances plénières et réunions des groupes de travail des organes subsidiaires de la Commission	90
Documentation destinée aux organes délibérants	
34. Ordre du jour provisoire annoté de la session ordinaire annuelle de la Commission	2
35. Ordre du jour provisoire annoté de la reprise de la session annuelle de la Commission	2
36. Rapport annuel du Directeur exécutif sur les activités de l'Office	2
37. Rapport annuel sur les réunions des cinq organes subsidiaires de la Commission	2

<i>Produits</i>	<i>Quantité</i>
38. Rapport biennal du Directeur exécutif sur la Déclaration politique et le Plan d'action sur la coopération internationale en vue d'une stratégie intégrée et équilibrée de lutte contre le problème mondial de la drogue	1
39. Rapports sur la suite donnée à la session extraordinaire de l'Assemblée générale sur le problème mondial de la drogue	4
40. Rapport annuel sur les modifications du champ d'application du contrôle des substances	2
41. Ordre du jour provisoire annoté des réunions des organes subsidiaires	9
42. Rapports sur la coopération régionale à l'intention des organes subsidiaires	9
43. Rapport final sur les travaux des réunions des organes subsidiaires	9
44. Rapport sur l'application des recommandations adressées aux organes subsidiaires	9
Autres services	
Groupes spéciaux d'experts	
45. Réunion d'un groupe d'expert organisée comme suite à l'examen de haut niveau, par la Commission des stupéfiants, de la Déclaration politique et du Plan d'action sur la coopération internationale en vue d'une stratégie intégrée et équilibrée de lutte contre le problème mondial de la drogue	1
Services fonctionnels pour les réunions	
46. Séances, réunions informelles et consultations du groupe de travail intergouvernemental permanent à composition non limitée chargé d'améliorer la gouvernance et la situation financière de l'Office	24
Documentation destinée aux organes délibérants	
47. Notes du Secrétariat sur les travaux du groupe de travail intergouvernemental permanent à composition non limitée chargé d'améliorer la gouvernance et la situation financière de l'Office	4
<i>Organe international de contrôle des stupéfiants</i>	
Services fonctionnels pour les réunions	
48. Services fonctionnels pour les réunions de l'Organe et de son Comité permanent des évaluations	120
49. Services fonctionnels à l'Équipe spéciale chargée des précurseurs, qui pilote les projets « Cohesion » et « Prism », deux initiatives internationales majeures pour la surveillance des produits chimiques utilisés dans la fabrication de drogues illicites (ressources extrabudgétaires)	10
50. Services fonctionnels aux organisations intergouvernementales et aux autres organisations régionales et internationales dont les activités touchent au contrôle des drogues, notamment l'Organisation mondiale de la Santé (Comité d'experts de la pharmacodépendance), INTERPOL, l'Organisation mondiale des douanes, le Conseil de l'Europe (Groupe de coopération en matière de lutte contre l'abus et le trafic illicite des stupéfiants) et l'Office européen de police.	6
Documentation destinée aux organes délibérants	
51. Documents techniques sur les stupéfiants, les substances psychotropes et les précurseurs	6
<i>Rapports :</i>	
52. Rapports sur les modifications du champ d'application du contrôle des substances	2
53. Rapports sur le fonctionnement du régime international de contrôle de l'approvisionnement licite en stupéfiants et en substances psychotropes, y compris le système d'évaluation des besoins en stupéfiants et le système d'évaluation des quantités	8
54. Rapports sur les travaux de l'Équipe spéciale chargée des précurseurs, qui pilote les projets « Prism » et « Cohesion », initiatives internationales visant à prévenir le détournement de produits chimiques aux fins de la fabrication illicite de drogues	8
55. Rapports sur les missions de l'Organe et des études particulières	30
56. Rapports sur les faits nouveaux survenus entre les sessions	4

<i>Produits</i>	<i>Quantité</i>
57. Rapports sur l'analyse de données visant à mettre en évidence les nouvelles tendances en matière de fabrication illicite de drogues et d'évaluation des produits chimiques (précurseurs)	4
58. Rapports d'évaluation de l'application générale des traités par les gouvernements	4
59. Rapports sur l'application des articles 14, 19 et 22, respectivement, des conventions de 1961, de 1971 et de 1988	4
60. Rapports d'évaluation de la suite donnée par les gouvernements aux missions de l'Organe	4
Autres services	
Groupes spéciaux d'experts	
61. Réunion de groupes spéciaux d'experts visant à conseiller l'Organe international de contrôle des stupéfiants sur l'application des articles 12, 13 et 22 de la Convention de 1988 en ce qui concerne le contrôle des précurseurs	1
62. Réunions de groupes spéciaux d'experts visant à aider l'Organe à examiner les questions relatives à l'application des traités internationaux relatifs au contrôle des drogues	3
63. Services pour les réunions ponctuelles de l'Équipe spéciale chargée des précurseurs, qui pilote les projets « Cohesion » et « Prism »	2
B. Autres activités de fond (budget ordinaire)	
Publications en série	
64. Publications ponctuelles établies à la demande de l'Organe international de contrôle des stupéfiants	2
65. Rapports sur la fabrication de stupéfiants, de substances psychotropes et de leurs précurseurs	2
66. <i>Stupéfiants : évaluations des besoins du monde et statistiques</i>	2
67. Mises à jour mensuelles des prévisions des besoins médicaux et scientifiques concernant les substances des tableaux II, III et IV	24
68. Rapports de l'Organe international de contrôle des stupéfiants établis en application de l'article 15 de la Convention de 1961 et de l'article 18 de la Convention de 1971	2
69. Rapports de l'Organe international de contrôle des stupéfiants sur l'application de l'article 12 de la Convention de 1988	2
70. Mises à jour mensuelles des évaluations des besoins à l'échelle mondiale et réalisation de deux évaluations provisoires	26
71. Données statistiques sur les substances psychotropes, y compris pour ce qui est des prévisions des besoins médicaux et scientifiques concernant les substances du tableau II et des autorisations requises pour l'importation des substances des tableaux III et IV	2
72. Répertoires des autorités nationales compétentes au titre des traités internationaux concernant le contrôle des drogues	2
Brochures, opuscules, fiches d'information, planches murales et pochettes de documentation	
73. Bulletins d'information à l'intention des membres de l'Organe et annonces à l'intention des autorités nationales	24
74. Dossiers de presse à l'occasion de la publication du rapport annuel de l'Organe	2
Communiqués et conférences de presse	
75. Liaison avec les centres d'information des Nations Unies, participation aux conférences de presse, réponses aux demandes des médias et contribution à l'élaboration des discours et des interventions des membres de l'Organe aux réunions internationales, notamment celles de la Commission des stupéfiants et du Conseil économique et social	2
76. Large diffusion des conclusions et des rapports de l'Organe auprès des décideurs et du grand public	2

<i>Produits</i>	<i>Quantité</i>
Activités ou documentation techniques	
77. Mise à jour annuelle du tableau répertoriant les pays qui soumettent à autorisation l'importation des substances des tableaux III et IV de la Convention de 1971	2
78. Mise à jour et envoi annuels du formulaire D (renseignements sur les substances fréquemment utilisées dans la fabrication illicite de stupéfiants et de substances psychotropes)	2
79. Mise à jour et envoi annuels de la Liste des stupéfiants placés sous contrôle international (Liste jaune)	2
80. Mise à jour et envoi annuels de la Liste des substances psychotropes placées sous contrôle international (Liste verte)	2
81. Mise à jour et envoi annuels de la Liste des substances fréquemment utilisées dans la fabrication illicite de stupéfiants et de substances psychotropes placés sous contrôle international (Liste rouge)	2
82. Gestion et alimentation de trois bases de données globales sur les activités licites relatives aux stupéfiants, aux substances psychotropes et aux précurseurs	2
83. Mise à jour et distribution de supports de formation sur le contrôle des stupéfiants, des substances psychotropes et des précurseurs	3
84. Mise à jour des listes de surveillance internationale spéciale limitée de produits chimiques fréquemment utilisés dans la fabrication illicite de stupéfiants	2
85. Mise à jour du dossier d'information sur le contrôle des précurseurs et des produits chimiques fréquemment utilisés dans la fabrication illicite de stupéfiants et de substances psychotropes	2
86. Mise à jour annuelle des formulaires A, B et C utilisés par les gouvernements pour communiquer à l'Organe les données statistiques et les évaluations requises au titre de la Convention de 1961	2
87. Mise à jour annuelle des formulaires P, A/P et B/P utilisés par les gouvernements pour communiquer les données requises au titre de la Convention de 1971 et des résolutions connexes du Conseil économique et social	2
88. Collecte et analyse de données sur la fabrication illicite, le commerce et les modes d'utilisation des précurseurs en vue de faciliter la détection des opérations suspectes et de créer et de tenir à jour une base de données	1
89. Collecte et analyse de données en vue d'établir et de tenir à jour une liste des produits chimiques qui ne sont pas inscrits dans les tableaux mais sur lesquels il convient néanmoins d'exercer une surveillance internationale spéciale pour empêcher leur utilisation par des trafiquants	1
Promotion d'instruments juridiques	
90. Lettres d'information trimestrielles de l'Organe international de contrôle des stupéfiants aux gouvernements	8
91. Propositions de mesures supplémentaires et de mesures de substitution concernant le respect des traités formulées à l'intention des gouvernements, de l'Organe et de la Commission des stupéfiants	2
92. Collecte et analyse de données concernant les indicateurs susceptibles d'aider les gouvernements à mieux évaluer leurs besoins en stupéfiants	1
93. Étude et analyse de données visant à mettre en évidence les nouvelles tendances concernant l'approvisionnement licite et la demande de stupéfiants et de substances psychotropes, comme les stimulants de type amphétamine, et à établir des analyses comparatives en la matière	1
94. Étude sur la mise à disposition de stupéfiants et de substances psychotropes à des fins médicales	1
C. Coopération technique (budget ordinaire)	
Services consultatifs	
95. Visites et missions de l'Organe international de contrôle des stupéfiants dans les pays	30

<i>Produits</i>	<i>Quantité</i>
96. Promotion d'instruments juridiques : envoi de notes verbales constituant des notifications au titre des traités relatifs au contrôle des drogues ; propositions de mesures supplémentaires et de mesures de substitution concernant le respect des traités formulées à l'intention des gouvernements, de l'Organe et de la Commission des stupéfiants	2
97. Fourniture aux États d'informations et de conseils juridiques sur l'adhésion aux conventions et leur pleine application Stages, séminaires et ateliers	2
98. Formation d'experts (autorités nationales chargées du contrôle des drogues)	2

16.144 La répartition des ressources prévues pour le sous-programme 9 est indiquée dans le tableau 16.38.

Tableau 16.38 **Ressources nécessaires : sous-programme 9**

	<i>Ressources (milliers de dollars É.-U.)</i>		<i>Postes</i>	
	<i>2016-2017</i>	<i>2018-2019 (avant actualisation des coûts)</i>	<i>2016-2017</i>	<i>2018-2019</i>
Budget ordinaire				
Postes	8 182,6	8 182,6	37	37
Autres objets de dépense	954,8	928,7	–	–
Total partiel	9 137,4	9 111,3	37	37
Ressources extrabudgétaires	2 996,4	3 180,5	6	6
Total	12 133,8	12 291,8	43	43

16.145 Le montant de 9 111 300 dollars, en baisse de 26 100 dollars par rapport à l'exercice 2016-2017, permettrait de financer 37 postes [2 D-1, 2 P-5, 5 P-4, 9 P-3, 5 P-2, 2 G(1°C) et 12 G(AC)] (8 182 600 dollars) ainsi que les autres objets de dépense, à savoir les autres frais de personnel, les services de consultants et d'experts, les voyages, les services contractuels, les frais généraux de fonctionnement et les achats de mobilier et de matériel (928 700 dollars), en vue de l'exécution du programme de travail de l'Office au titre de ce sous-programme.

16.146 La baisse de 26 100 dollars correspond principalement à la réduction des dépenses relatives aux services de consultants et d'experts et aux services contractuels qui devrait résulter des gains d'efficacité que l'Office prévoit pour l'exercice biennal 2018-2019.

16.147 Pendant l'exercice biennal 2018-2019, des ressources extrabudgétaires d'un montant estimé à 3 180 500 dollars devraient contribuer à l'exécution du présent sous-programme.

D. Appui au programme

Ressources nécessaires (avant actualisation des coûts) : 931 100 dollars

16.148 L'Office des Nations Unies à Vienne fournit l'appui nécessaire au programme en ce qui concerne les activités menées à son siège, par l'intermédiaire notamment du Service de la gestion des ressources financières, du Service de la gestion des ressources humaines et du Service de la technologie de l'information de la Division de la gestion, et de l'ONUDD. Tous les postes imputés au budget ordinaire sont présentés au chapitre 29G [Administration (Vienne)].

16.149 La répartition des ressources prévues pour l'appui au programme est indiquée dans le tableau 16.39.

Tableau 16.39 Ressources nécessaires : appui au programme

	Ressources (milliers de dollars É.-U.)		Postes	
	2016-2017	2018-2019 (avant actualisation des coûts)	2016-2017	2018-2019
Budget ordinaire				
Autres objets de dépense	982,3	931,1	–	–
Total partiel	982,3	931,1	–	–
Ressources extrabudgétaires	30 573,0	33 087,1	92	92
Total	31 555,3	34 018,2	92	92

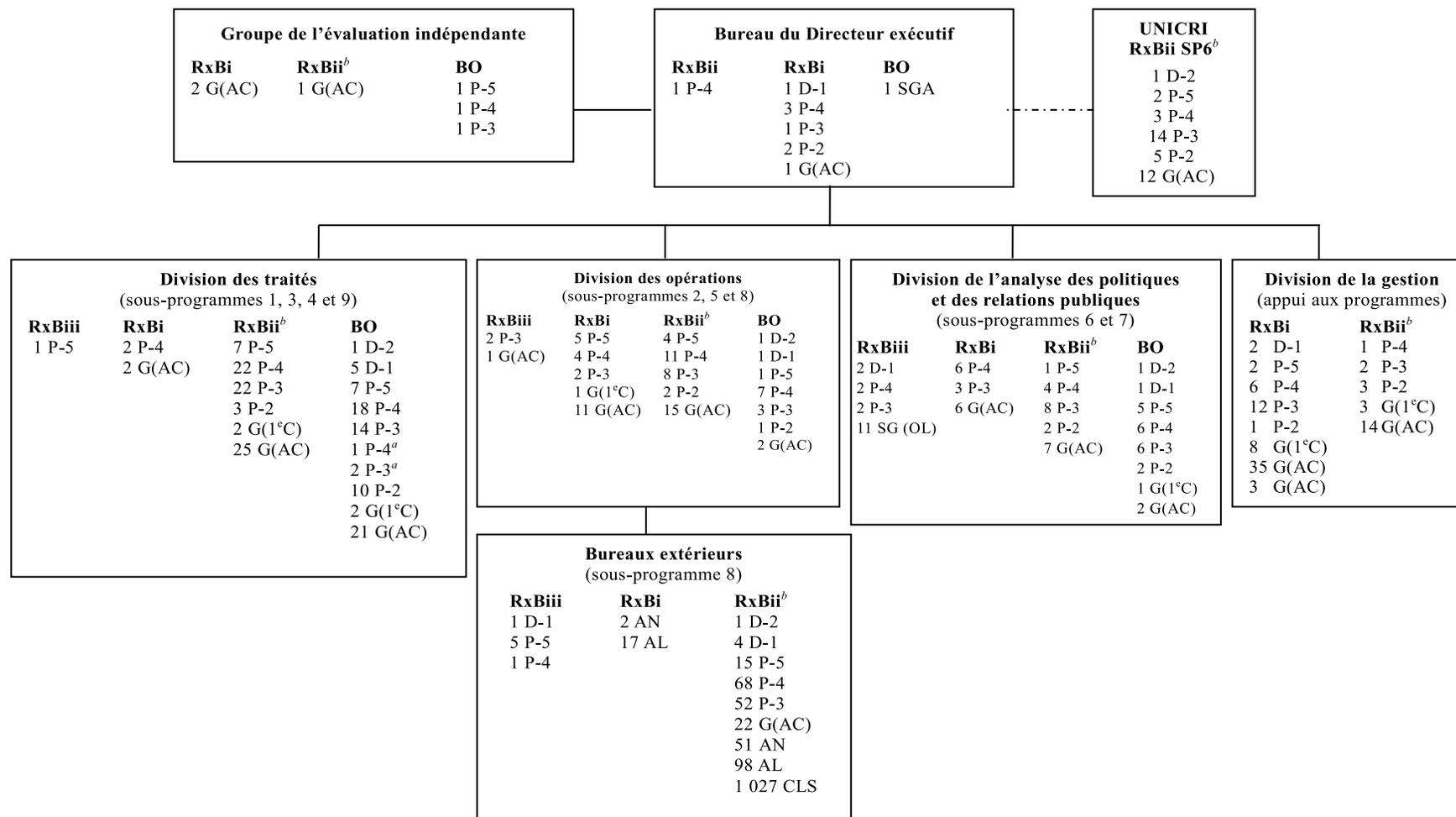
16.150 Le montant de 931 100 dollars, en baisse de 51 200 dollars par rapport aux crédits ouverts en 2016-2017, servira à financer l'entretien des ordinateurs et des réseaux, l'appui technique et l'achat de matériel informatique (nouvelles acquisitions et remplacements) pour l'ensemble du programme.

16.151 La diminution nette de 51 200 dollars correspond à la réduction des dépenses relatives aux services contractuels, au mobilier et au matériel qui devrait résulter des gains d'efficacité que prévoit l'Office pour l'exercice biennal 2018-2019. Cette réduction est en partie contrebalancée par l'augmentation des ressources nécessaires au titre des services contractuels pour couvrir le coût des services communs assurés par les titulaires des trois postes dont la création est proposée pour le sous-programme 3.

16.152 Les ressources extrabudgétaires, d'un montant estimé de 33 087 100 dollars, serviront à financer les fonctions d'appui au programme assurées par la Division de la gestion, et particulièrement la mise en œuvre et l'harmonisation de toutes les initiatives de réforme administrative, notamment les Normes comptables internationales pour le secteur public (IPSAS), Umoja et le Cadre régissant le recours aux partenaires externes. Elles seront également encore utilisées pour financer le volet informatique des projets de coopération technique et pour renforcer les capacités de gestion financière.

Annexe I

Organigramme et répartition des postes pour l'exercice biennal 2018-2019

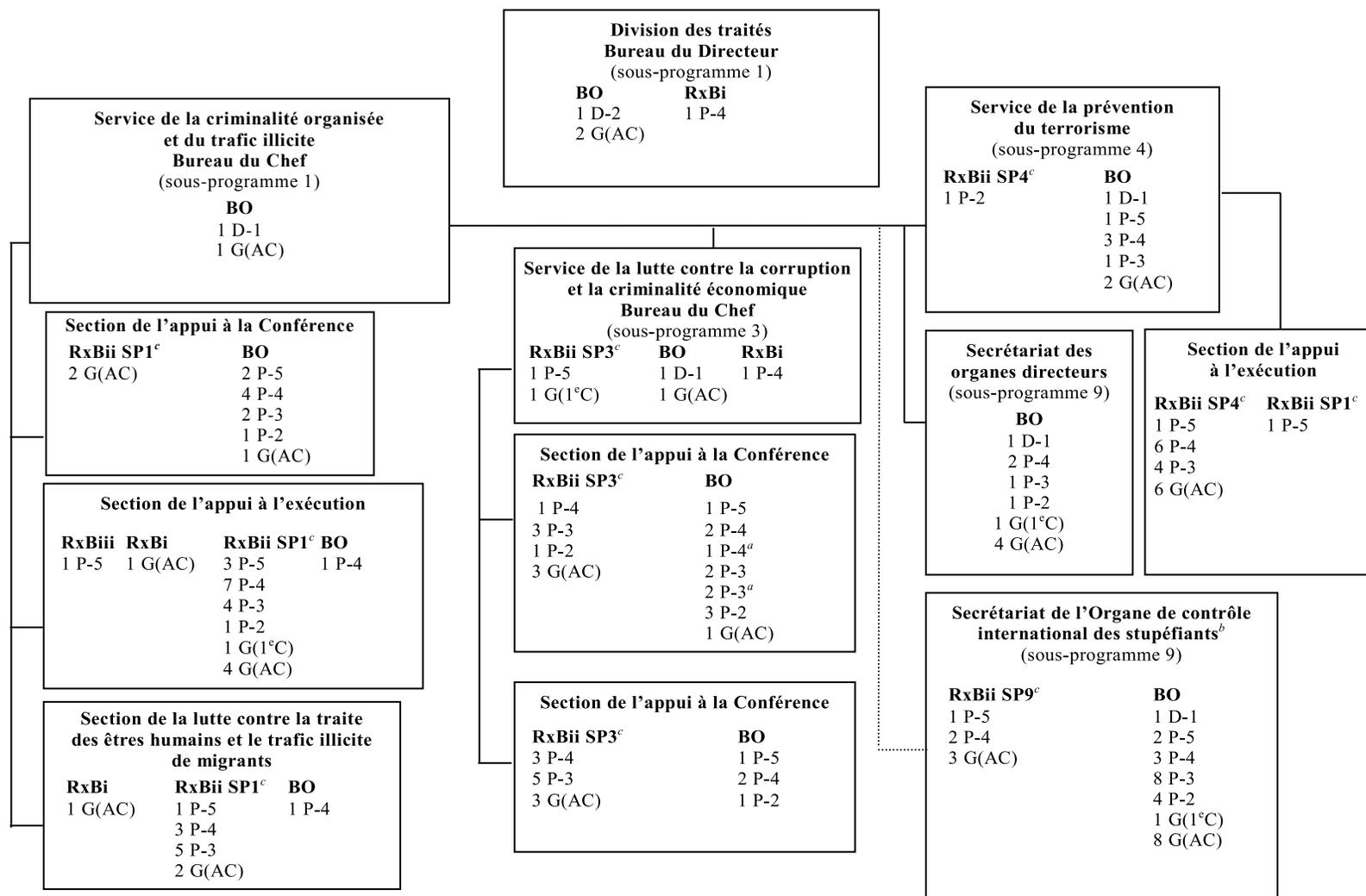


Abréviations : RxBi : fonds affectés à l'appui au programme; RxBii : fonds destinés aux projets; RxBiii : fonds à des fins générales.

^a Création.

^b Postes administrés par l'ONUDD et postes hors siège pourvus localement (administrateurs recrutés sur le plan national, agents locaux et contrats de louage de services) administrés par le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) pour le compte de l'Office, qui, en mars 2017, étaient financés au moyen de fonds à des fins spéciales. Il s'agit majoritairement de postes temporaires, dont la classe varie fréquemment.

Division des traités



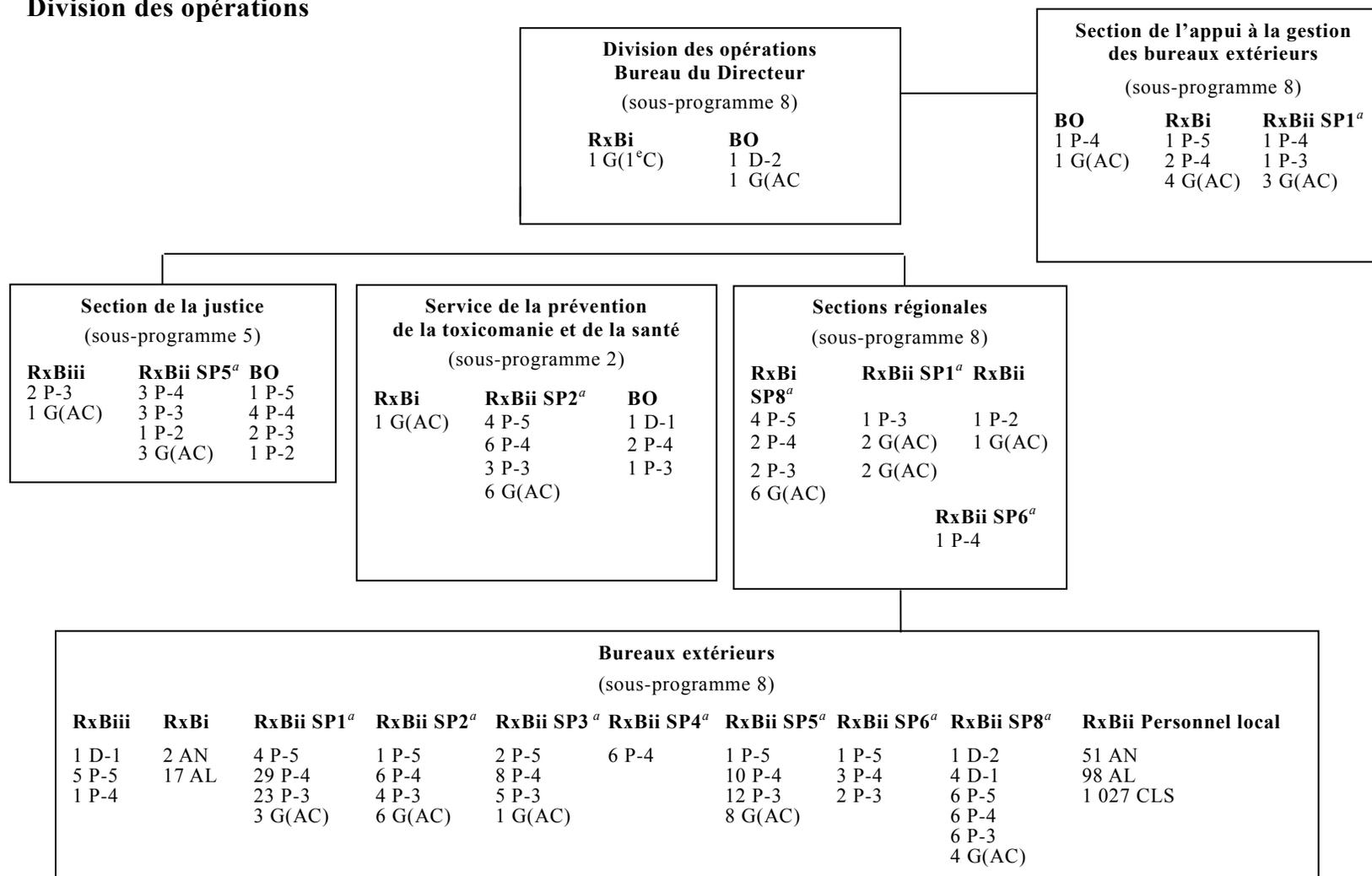
Abréviations : RxBi : fonds affectés à l'appui au programme; RxBii : fonds destinés aux projets; RxBiii : fonds à des fins générales.

^a Création.

^b Le Secrétariat de l'Organe international de contrôle des stupéfiants rend compte à l'Organe pour ce qui est des questions de fond et au Directeur de la Division des traités pour ce qui est des questions administratives.

^c Postes administrés par l'Office qui, en décembre 2016, étaient financés au moyen de fonds à des fins spéciales (SP). Il s'agit majoritairement de postes temporaires, dont la classe varie fréquemment.

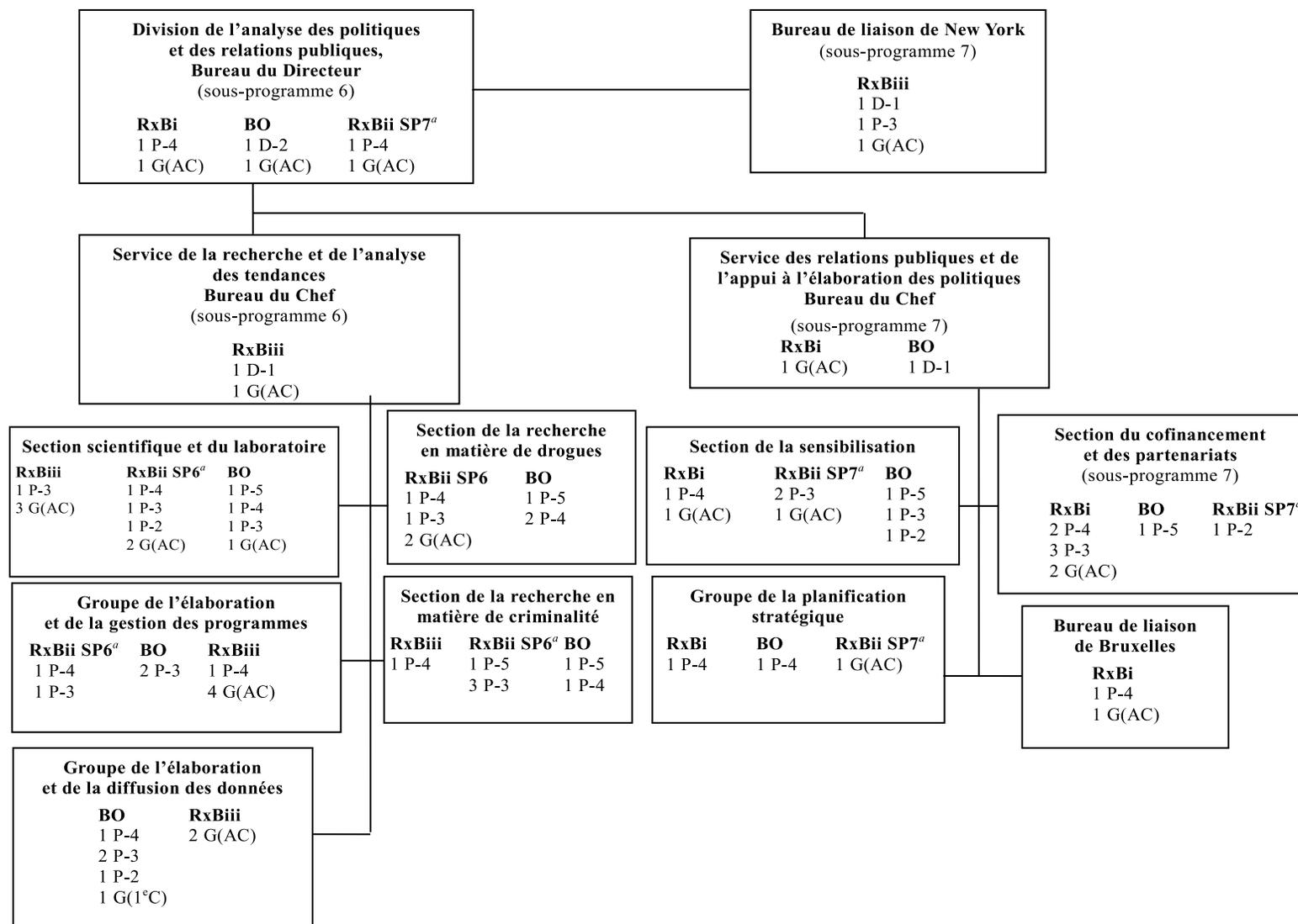
Division des opérations



Abbreviations : RxBi : fonds affectés à l'appui au programme; RxBii : fonds destinés aux projets; RxBiii : fonds à des fins générales.

^a Postes administrés par l'ONUSD et postes hors siège pourvus localement (administrateurs recrutés sur le plan national, agents locaux et contrats de louage de services) administrés par le PNUD pour le compte de l'Office, qui, en mars 2017, étaient financés au moyen de fonds à des fins spéciales (SP). Il s'agit majoritairement de postes temporaires, dont la classe varie fréquemment.

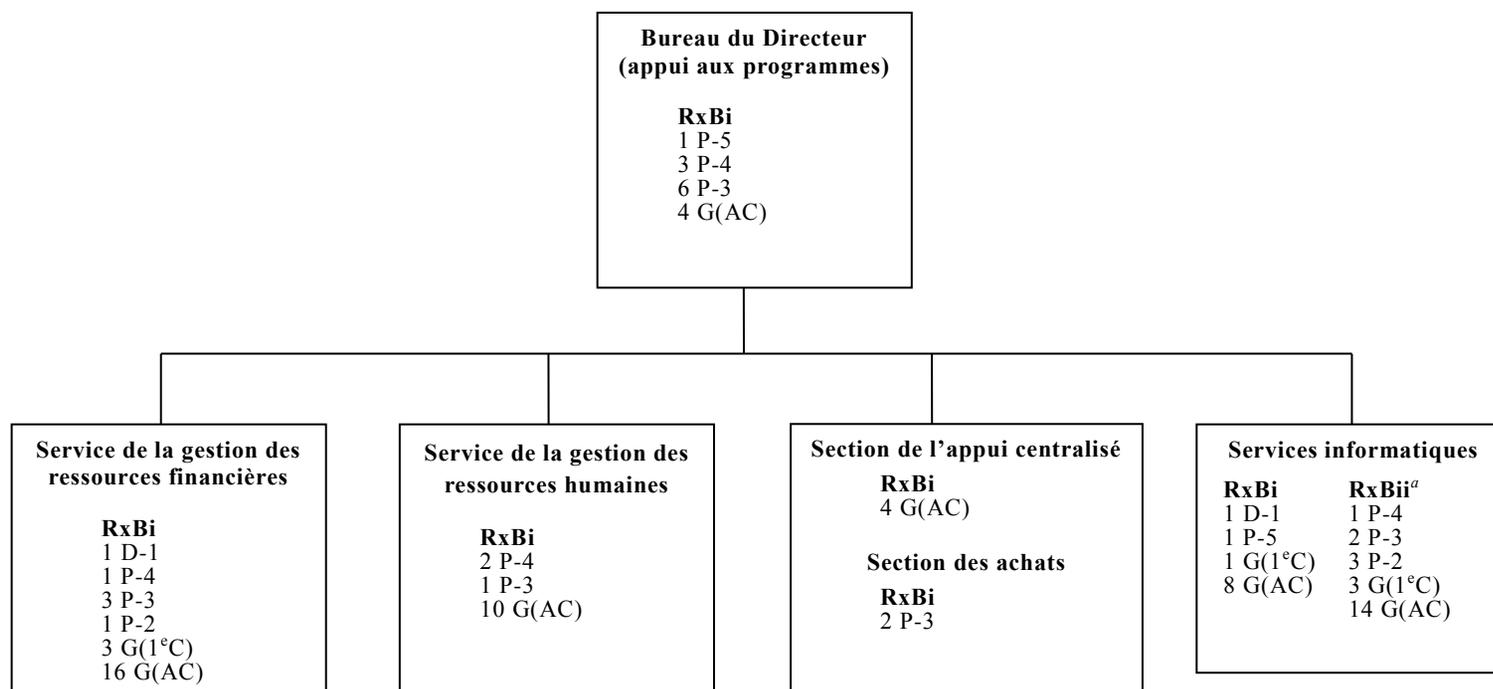
Division de l'analyse des politiques et des relations publiques



Abréviations : RxBi : fonds affectés à l'appui au programme; RxBii : fonds destinés aux projets; RxBiii : fonds à des fins générales.

^a Postes administrés par l'Office qui, en décembre 2016, étaient financés au moyen de fonds à des fins spéciales (SP). Il s'agit majoritairement de postes temporaires, dont la classe varie fréquemment.

Division de de la gestion



Abréviations : RxBi : fonds affectés à l'appui au programme; RxBii : fonds destinés aux projets; RxBiii : fonds à des fins générales.

^a Postes administrés par l'Office qui, en décembre 2016, étaient financés au moyen de fonds à des fins spéciales. Il s'agit majoritairement de postes temporaires, dont la classe varie fréquemment.

Annexe II

État récapitulatif de la suite donnée aux recommandations formulées par les organes de contrôle

Résumé de la recommandation

Suite donnée à la recommandation

Comité des commissaires aux comptes

(A/71/5/Add.10)

Le Comité a recommandé au Service de la gestion des ressources financières d'entreprendre un examen approfondi des procédures de clôture parallèlement au renforcement de la fonction d'établissement de rapports d'Umoja et d'engager très tôt un dialogue avec le Comité concernant la piste d'audit, les documents de travail et les procédures de clôture afin d'améliorer l'efficacité de l'audit (par. 17).

Le Comité a recommandé à l'ONUDC de veiller à procéder systématiquement au rapprochement des comptes principaux et de veiller à la bonne tenue des comptes collectifs afin de faciliter le suivi régulier des soldes principaux (par. 18).

Le Comité a recommandé que l'ONUDC dispense une formation spécifique au personnel chargé des programmes afin de veiller à ce qu'il comprenne les règles et les procédures applicables au traitement des flux de travaux transactionnels d'Umoja, qui relèvent désormais de leur responsabilité, et en outre que la direction apporte un appui au Service de la gestion des ressources financières afin de veiller au respect des procédures d'Umoja et des procédures de fin d'année (par. 24).

Le Comité a recommandé que l'ONUDC s'attache à réduire le nombre et la complexité des écritures, et veille à ce qu'elles soient toutes décrites et justifiées avec exactitude dans le système afin d'améliorer l'efficacité et de faciliter les contrôles (par. 25).

Le Comité a recommandé d'élaborer une procédure de suivi du respect des règles et d'établissement de rapports à ce sujet au fur et à mesure que la fonction de communication d'Umoja s'étoffe, ainsi que de tirer parti des données pour déterminer les besoins en matière de formation et renforcer le respect des règles et l'utilisation efficace d'Umoja à l'ONUDC (par. 30).

Pour plus d'informations, voir le rapport du Secrétaire général sur la suite donnée aux recommandations formulées par le Comité des commissaires aux comptes dans ses rapports sur les fonds et programmes des Nations Unies pour l'exercice clos le 31 décembre 2015 [A/71/331/Add.1 (Part II)].

L'application de cette recommandation est en cours et devrait être achevée en décembre 2016 (voir A/71/331/Add.1 (Part II), par. 341).

L'application de cette recommandation est en cours et devrait être achevée en décembre 2017 (voir A/71/331/Add.1 (Part II), par. 343).

La recommandation a été appliquée. Le programme de formation à Umoja pour 2016 a été mené à bien. L'ONUDC a formé environ 200 membres du personnel à la gestion des subventions et des projets. D'autres activités de formation sont prévues en 2017, ainsi qu'une évaluation des besoins futurs en la matière (voir A/71/331/Add.1 (Part II), par. 345).

L'application de cette recommandation est en cours et devrait être achevée en octobre 2017 (voir A/71/331/Add.1 (Part II), par. 347).

La recommandation a été appliquée. Le plan de formation pour 2016 a été remanié et exécuté. La stratégie de formation pour 2017 est en cours d'élaboration. Il s'agira plutôt d'un approfondissement que d'une mise à niveau, étant donné que la majorité du personnel qui utilise Umoja a déjà été formé (voir A/71/331/Add.1 (Part II), par. 349).

Le Comité a recommandé que l'ONUDC tire davantage parti des documents existants ayant trait aux risques afin d'appuyer les décisions de la direction et de faire en sorte que les hauts responsables réexaminent et réévaluent les mesures d'atténuation à intervalles réguliers afin de compléter l'inventaire des risques de l'organisation (par. 33).

Le Comité a recommandé que l'ONUDC donne davantage de prévisions pour rendre compte des écarts entre le budget initial, le budget révisé et le budget final estimé et, qu'afin d'améliorer la supervision et la responsabilisation, il appelle l'attention sur toute éventualité qui pourrait amener les montants décaissés à s'écarter des montants prévus (par. 42).

Le Comité a recommandé de faire preuve de davantage de rigueur envers les responsables d'un budget pour qu'ils étayent les hypothèses sur lesquelles repose la qualité de leurs projets de budget et de leurs profils de dépenses. Le Service de la gestion des ressources financières devrait tenir des réunions plus fréquentes avec les directeurs de l'Office ainsi qu'avec les directeurs de programmes des bureaux extérieurs pour confirmer, sur la base d'une évaluation des risques, si l'analyse des dépenses budgétisées permet de renforcer le respect du principe de responsabilité en matière d'emploi des ressources allouées, pour appuyer leur prise de décisions et pour déterminer si les projets sont raisonnables (par. 48).

Le Comité a également recommandé d'améliorer davantage la qualité de l'analyse des variations budgétaires communiquée à la direction; ces analyses devraient comporter des mesures claires et spécifiques pour que les responsables de budget redéfinissent leur budget selon leurs besoins et pour que des rapports plus fréquents soient établis au sujet des variations (par. 49).

Le Comité a recommandé que l'ONUDC continue à mettre en œuvre ses initiatives de recouvrement intégral des coûts et utilise les renseignements ainsi obtenus pour élaborer une conception plus

L'application de cette recommandation est en cours et devrait être achevée en mars 2018 (voir A/71/331/Add.1 (Part II), par. 351).

La recommandation est appliquée de manière continue. Les états financiers de l'ONUDC pour 2015, les rapports financiers du Comité exécutif pour les deuxième et troisième trimestres de 2016 et le rapport sur l'exécution du budget de l'ONUDC (E/CN.7/2016/17-E/CN.15/2016/14) présentent une analyse financière plus détaillée. Le Service de la gestion des ressources financières de la Division de la gestion de l'ONUDC continuera à collaborer étroitement avec les directeurs de programme de l'ONUDC pour mieux expliquer à l'avenir les écarts entre les prévisions budgétaires et les dépenses effectives (voir A/71/331/Add.1 (Part II), par. 353).

L'application de cette recommandation est en cours et devrait être achevée en décembre 2017 (voir A/71/331/Add.1 (Part II), par. 355.).

L'application de cette recommandation est en cours et devrait être achevée en décembre 2017 (voir A/71/331/Add.1 (Part II), par. 357).

L'application de cette recommandation est en cours et devrait être achevée en décembre 2017 (voir A/71/331/Add.1 (Part II), par. 359).

systematique des activités permettant des gains d'efficacité, de manière à en mesurer le succès et à évaluer les avantages de mesures d'économie données. L'Office pourrait ensuite mettre à profit les résultats d'un processus plus systématique pour fournir aux bureaux extérieurs un mécanisme de partage des mesures d'efficacité ayant fait leurs preuves dans toutes ses activités (par. 58).

Le Comité a recommandé que l'ONUDC élabore ses indicateurs de performance normalisés en veillant à ce qu'ils permettent une mesure appropriée de la qualité des programmes exécutés, au niveau opérationnel comme dans une optique stratégique (par. 64).

Le Comité a recommandé que les équipes de projet de l'ONUDC présentent clairement un bilan d'exécution de chaque projet avant de solliciter l'approbation de modifications, afin que le comité chargé des approbations soit assuré que chacune des révisions demandées est raisonnable et clairement justifiée (par. 67).

Le Comité a recommandé que l'ONUDC examine de plus près les motifs administratifs et les raisons de fond qui sont avancés pour rejeter les plans relatifs à certains projets et que l'Office utilise les éléments d'information recueillis pour apporter des améliorations aux orientations fournies aux équipes de projet. En outre, l'Office pourrait déterminer si les délais impartis pour chaque étape de la procédure d'agrément sont respectés, afin d'être en mesure de communiquer une information plus claire et de déceler d'éventuels maillons faibles (par. 72).

Le Comité a recommandé que l'ONUDC se montre plus exigeant vis-à-vis des équipes de projet s'agissant de la gestion des risques liés au financement des projets, et qu'il leur demande de préciser de quelle manière elles comptent combler un éventuel déficit de financement et de déterminer le degré de gravité des facteurs de risque associés au projet et à son financement et quelles mesures d'atténuation peuvent être prises (par. 76).

Le Comité a recommandé que l'ONUDC adopte une stratégie lui permettant de gérer tout retard accumulé dans l'établissement des rapports financiers et d'identifier et de combler les lacunes causant une présentation tardive des rapports (par. 81).

L'application de cette recommandation est en cours et devrait être achevée en mars 2018 (voir A/71/331/Add.1 (Part II), par. 361).

L'application de cette recommandation est en cours et devrait être achevée en mars 2018 (voir A/71/331/Add.1 (Part II), par. 363).

L'application de cette recommandation est en cours et devrait être achevée en mars 2018 (voir A/71/331/Add.1 (Part II), par. 365).

L'application de cette recommandation est en cours et devrait être achevée en mars 2018 (voir A/71/331/Add.1 (Part II), par. 367).

L'application de cette recommandation est en cours et devrait être achevée en septembre 2017 (voir A/71/331/Add.1 (Part II), par. 369).

Le Comité a recommandé que l'ONUDC centralise les règles fixées par les donateurs en matière d'établissement de rapports et élabore une méthodologie en ce qui concerne la présentation des rapports financiers, afin de créer un cadre d'établissement des rapports uniforme qui tienne compte du type d'informations que peuvent produire ses systèmes. En outre, l'Office devrait s'efforcer de convaincre les donateurs d'adopter un cadre d'établissement des rapports financiers qui s'aligne sur les cycles d'établissement des rapports internes et s'attache à suivre d'aussi près que possible un modèle commun de préparation des rapports (par. 82).

Le Comité a recommandé que l'ONUDC envisage de simplifier la procédure d'établissement des rapports, par exemple en n'y communiquant que des informations ayant trait à des modifications effectuées après la présentation des rapports précédents, en ayant davantage recours à des graphiques pour comparer les progrès accomplis aux objectifs, et en y incluant des données relatives aux dépenses les plus importantes afin de relever celles dont le montant s'est écarté des prévisions et expliquer ces écarts (par. 86).

Comité des commissaires aux comptes
(A/70/5/Add.10 et Corr. 1)

Le Comité a recommandé (et l'ONUDC a souscrit à cette recommandation) que la direction fasse preuve de la discipline financière qu'imposent les normes IPSAS dans l'ensemble de ses activités, fasse en sorte que le personnel participe à la tenue de comptes précis et à jour et se fonde sur les données financières de meilleure qualité qui en découleront pour prendre ses décisions (par. 9).

Le Comité a recommandé à l'ONUDC de procéder à des évaluations des risques de fraude afin de déterminer ses domaines d'activité les plus exposés à ce type de risques. Les résultats de ces évaluations devraient être utilisés pour l'établissement de plans d'atténuation des risques permettant d'axer les formations et la signalisation ciblée des écarts sur la détection des cas de fraude (par. 18).

Le Comité a recommandé (et l'ONUDC a souscrit à cette recommandation) que la direction : a) continue à améliorer la qualité de l'analyse des écarts par rapport au budget communiqués à l'équipe dirigeante, notamment en adoptant des mesures précises pour

L'application de cette recommandation est en cours et devrait être achevée en juillet 2018 (voir A/71/331/Add.1 (Part II), par. 371).

L'application de cette recommandation est en cours et devrait être achevée en mars 2018. La version « bêta » du tableau de bord de la gestion des programmes des donateurs est en train d'être affinée de façon à mieux tenir compte des besoins exprimés par les États Membres (voir A/71/331/Add.1 (Part II), par. 373).

L'application de cette recommandation est en cours et devrait être achevée en septembre 2017. En 2016, des cours de perfectionnement sur les normes IPSAS ont été dispensés, notamment par WebEx, au personnel de tous les bureaux extérieurs de l'ONUDC. Plus de 100 personnes y ont participé (voir A/71/331/Add.1 (Part II); par. 377).

L'application de cette recommandation est en cours et devrait être achevée en octobre 2017. Le groupe de travail du Comité de haut niveau sur la gestion chargé d'élaborer des définitions communes en ce qui concerne la fraude et les partenaires d'exécution s'est réuni en janvier 2017 et poursuivra ses travaux pendant l'année (voir A/71/331/Add.1 (Part II), par. 379).

La recommandation est appliquée de manière continue. Les états financiers de l'ONUDC pour 2015, les rapports financiers du Comité exécutif pour les deuxième et troisième trimestres de 2016 et le rapport sur l'exécution du budget de l'ONUDC

redistribuer les crédits ou redéfinir le budget selon que de besoin; b) réexamine la répartition des crédits budgétaires et des coûts entre les activités des programmes de lutte contre la drogue et le crime en vue d'améliorer l'information sectorielle dans les états financiers (par. 22).

Le Comité a recommandé que l'ONUDC (qui a souscrit à ces recommandations) : a) utilise les données relatives aux coûts améliorées pour mettre au point des stratégies visant à définir les priorités de financement et des programmes d'efficacité; b) assure le recouvrement intégral des coûts pour tous les projets, améliore les directives et les formations données aux fonctionnaires pour les aider à mieux comprendre les principes pertinents et la manière dont ils devraient être appliqués aux projets; c) mette en place un processus d'assurance et de contrôle de la qualité afin de veiller à ce que les coûts soient classés de manière cohérente et fiable pour l'ensemble des activités de l'ONUDC (par. 40).

Le Comité a recommandé, afin d'ancrer une culture de l'évaluation à l'ONUDC (qui a souscrit à cette recommandation), que chaque directeur de projet se charge de faire évaluer le projet dont il s'occupe et que cette exigence soit prévue dans le système d'évaluation et de notation des fonctionnaires. En outre, le taux d'application des recommandations issues des évaluations devrait faire l'objet d'un suivi de la part des hauts responsables (par. 44).

Le Comité a recommandé (et l'ONUDC a souscrit à cette recommandation) que la direction : a) achève la mise en place du processus de gestion des risques et rassemble les informations figurant dans les registres des divisions et des bureaux extérieurs dans un même

(E/CN.7/2016/17-E/CN.15/2016/14) présentent une analyse financière plus détaillée. Le Service de la gestion des ressources financières de la Division de la gestion de l'ONUDC continuera à collaborer étroitement avec les directeurs de programme de l'ONUDC pour mieux expliquer à l'avenir les écarts entre les prévisions budgétaires et les dépenses effectives (voir A/71/331/Add.1 (Part II), par. 381).

L'application de cette recommandation est en cours et devrait être achevée en décembre 2017. Le Service de la gestion des ressources financières a publié en juillet 2016 un nouveau guide sur la mise en œuvre du recouvrement intégral des coûts, et fait rapport à ce sujet dans les rapports financiers du Comité exécutif pour les deuxième et troisième trimestres de 2016 ainsi que dans le rapport sur l'exécution du budget de l'ONUDC (E/CN.7/2016/17-E/CN.15/2016/14) (voir A/71/331/Add.1 (Part II), par. 383).

L'application de cette recommandation est en cours et devrait être achevée en septembre 2017.

Le calendrier des évaluations et la justification d'éventuels reports figurent dans les sections pertinentes des descriptifs de projet révisés. Ils sont également examinés et débattus dans le cadre de la présentation annuelle des rapports sur l'état d'avancement des projets au Comité d'examen du Programme.

En 2016, le Groupe de l'évaluation indépendante de l'ONUDC a fait l'objet d'un examen critique conduit par le Comité d'aide au développement de l'Organisation de coopération et de développement économiques et par des membres du Groupe des Nations Unies pour l'évaluation. Au terme de cette évaluation indépendante, le Groupe a entrepris un certain nombre de réformes structurelles. Ces réformes seront reflétées dans la nouvelle politique d'évaluation qui sera rendue publique en 2017 (voir A/71/331/Add.1 (Part II), par. 385).

L'application de cette recommandation est en cours et devrait être achevée en mars 2017 (voir A/71/331/Add.1 (Part II), par. 387).

registre des risques institutionnels; b) revoit et actualise régulièrement le registre afin qu'il puisse servir d'outil opérationnel au service de la prise de décisions dans l'ensemble de l'ONUDC; c) examine s'il demeure judicieux de présenter les risques de l'ONUDC et de l'Office des Nations Unies à Vienne dans un même registre (par. 50).

Le Comité a recommandé (et l'ONUDC a souscrit à cette recommandation) que la direction continue de renforcer ses moyens d'apprécier les besoins en personnel des projets en examinant, sur la base du dispositif de dotation en effectifs du Secrétariat de l'ONU, les procédures relatives aux plans de dotation en effectifs du siège et des bureaux régionaux, en vue de parvenir à une répartition optimale des ressources entre le siège et les bureaux extérieurs et entre les différentes classes d'effectifs (par. 57).

Le Comité a recommandé que l'ONUDC (qui souscrit à cette recommandation) : a) établisse, sur la base du modèle global de dotation en effectifs du Secrétariat de l'ONU, un modèle permettant de déterminer la composition optimale, les capacités et les besoins de formation du personnel dans un tableau d'effectif à moyen et à long terme; b) tire parti des possibilités qu'offre Umoja pour améliorer la collecte de données détaillées concernant les effectifs et utilise ces données pour planifier les recrutements, les besoins en personnel et les capacités requises en vue de répondre aux besoins futurs de l'institution; c) envisage de remettre sur pied, au siège, des équipes mobiles pouvant prêter appui aux bureaux extérieurs pour de courtes périodes (par. 65).

Le Comité a recommandé que l'ONUDC (qui a souscrit à cette recommandation) améliore la qualité des données recueillies en ce qui concerne les recrutements et surveille l'incidence sur les activités opérationnelles d'éventuels retards survenant dans le processus de recrutement (par. 71).

L'application de cette recommandation est en cours et devrait être achevée en décembre 2017.

La Section de la gestion des ressources humaines a dressé une analyse détaillée des effectifs du siège et des bureaux extérieurs classés par catégorie et par type de financement. Une analyse plus approfondie est en cours (voir A/71/331/Add.1 (Part II), par. 389).

L'application de cette recommandation est en cours et devrait être achevée en décembre 2017 (voir A/71/331/Add.1 (Part II), par. 391).

L'application de cette recommandation est en cours et devrait être achevée en décembre 2017.

Les statistiques relatives aux activités de recrutement pour l'ensemble de l'Organisation sont issues du tableau de bord des résultats de la gestion des ressources humaines mis à jour par le Bureau de la gestion des ressources humaines. Le Service de la gestion des ressources humaines de l'ONUDC utilise ce système par souci d'harmonisation entre tous les bureaux et départements. Le Service collabore étroitement avec l'équipe du Bureau de la gestion des ressources humaines chargée du tableau de bord afin de signaler tout retard ou toute incohérence dans les données fournies. Le Bureau de la gestion des ressources humaines est chargé de corriger les

Le Comité a recommandé que l'ONUSC (qui a souscrit à cette recommandation) tire les leçons de l'expérience acquise par le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés et par d'autres entités qui appliquent un dispositif de mobilité et les mette à profit lorsqu'il adopterait un tel dispositif (par. 72).

indicateurs et de fournir des orientations relatives à leur calcul (voir A/71/331/Add.1 (Part II), par. 393).

L'application de cette recommandation est en cours et devrait être achevée en décembre 2017.

Le Secrétariat de l'Organisation a prié l'Office des Nations Unies à Vienne et l'ONUSC d'aider le Bureau de la gestion des ressources humaines à mettre en place le nouveau dispositif de sélection du personnel et d'encadrement de la mobilité et à établir une équipe de réseau d'emplois pour le réseau Technologies de l'information et télécommunications à l'Office de Vienne.

Le Service de la gestion des ressources humaines a également consulté d'autres organisations basées à Vienne et ne relevant pas du Secrétariat de l'Organisation afin de tirer les leçons de leurs initiatives relatives à la mobilité. La politique de mobilité sur le terrain de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel est particulièrement riche d'enseignements en ce qui concerne les affectations sur le terrain, l'organisation des carrières et l'accueil et l'orientation du personnel (voir A/71/331/Add.1 (Part II), par. 395).

Annexe III

Produits de l'exercice 2016-2017 non reconduits en 2018-2019

<i>A/70/6 (Sect. 16), paragraphe</i>	<i>Produit</i>	<i>Quantité</i>	<i>Explication</i>
Sous-programme 1			
Lutte contre la criminalité transnationale organisée			
16.76 a) viii) a.	Réunions du groupe intergouvernemental de travail à composition non limitée sur la protection des biens culturels	8	Achevé
16.76 a) viii) c.	Réunions du groupe d'experts sur les principes clefs des Protocoles additionnels à la Convention relatifs à la traite des personnes et au trafic illicite de migrants	3	Doublon
16.76 b) iii).	Élaboration et maintenance d'outils électroniques visant à faciliter les procédures d'extradition et d'entraide judiciaire	1	Achevé
Sous-programme 3			
Lutte contre la corruption			
16.88 a) iii)	Rapports du Secrétaire général sur la coopération internationale en matière de prévention, d'enquêtes, de poursuite et de sanctions concernant la fraude économique et la criminalité liée à l'identité	1	L'activité a cessé du fait de l'indisponibilité des ressources extrabudgétaires dont dépendait son financement.
Sous-programme 8			
Coopération technique et appui opérationnel			
16.118 b) ii)	Programme de pays pour le Paraguay	1	Achevé
Total		14	